



N° 13-604-MIF au catalogue — N° 052

ISSN: 1707-1844

ISBN: 0-662-71678-7

Document de recherche

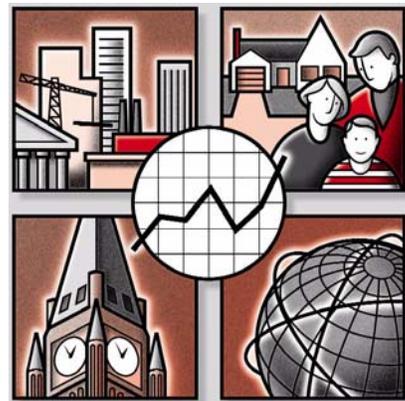
Comptes des revenus et dépenses, série technique

Guide du compte satellite du tourisme du Canada

Division des comptes des revenus et dépenses

21^e étage Immeuble de R.H. Coats Ottawa K1A 0T6

Téléphone : 1-613-951-3640



Statistique Statistics
Canada Canada

Canada

Guide du compte satellite du tourisme du Canada

Ce guide du Compte satellite du tourisme du Canada a été élaboré, dans le but d'expliquer comment le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) est calculé. Le Compte satellite du tourisme (CST) est reconnu sur la scène internationale comme étant le cadre attiré et un outil essentiel pour mesurer l'activité du tourisme dans une économie. L'objectif de ce guide est de faire ressortir avec le plus de transparence possible les rouages du CSTC. La mise en commun des connaissances pratiques canadiennes acquises au moment de la mise en oeuvre du CST pourrait être bénéfique aux autres pays et aux praticiens lors d'un processus d'élaboration ou de compréhension d'un CST.

Ce guide adresse les principes comptables nationaux et du tourisme ainsi que les définitions pertinents au CSTC. Les différentes enquêtes ainsi que les sources et méthodes utilisées pour intégrer les données dans le CST, sont traitées dans ce cadre. Le guide du Compte satellite du tourisme a été financé par le biais d'un accord de partenariat entre la Commission canadienne du tourisme et Statistique Canada.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" - "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 1984. 

Ottawa
Décembre 2007

N° 13-604-MIF n° 52 au catalogue
ISSN: 1707-1844
ISBN: 0-662-71678-7

N° 13-604-MPB n° 52 au catalogue
ISSN: 1707-1720
ISBN: 0-662-49170-X

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie 2007

This publication is available in English (Catalogue no. 13-604-MIE no. 52)

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée de recherche de critique de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de » s'il y a lieu) : Statistique Canada nom du produit numéro au catalogue volume et numéro de l'issue période de référence et page(s). Autrement il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit reproduction électronique mécanique photographique pour quelque fin que ce soit sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences Statistique Canada Ottawa Ontario Canada K1A 0T6.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Table des matières

Liste des tableaux	iii
Liste des graphiques	iii
Liste des abréviations	iv
Signes conventionnels	iv
Remerciements	iv
1 Introduction	1
1.1 Rôle du Compte satellite du tourisme	1
1.2 But visé par le guide	1
1.3 Aperçu du guide	2
2 Cadre du Compte satellite du tourisme du Canada	3
2.1 Mise en contexte	3
2.2 Rapport avec le Système de comptabilité nationale	3
2.3 Concepts clés du SCN et du CST	4
Production	4
Résidence et voyageur	5
Biens et services, exportations, importations	5
Évaluation et établissement des prix	5
Comptes régionaux	6
2.4 Définitions clés du Compte satellite du tourisme	6
Tourisme, environnement habituel et visiteurs	6
Biens et services touristiques et demande touristique	7
Industries touristiques et offre intérieure touristique	8
Ratios du tourisme	9
PIB du tourisme et emploi lié au tourisme	9
Services de soutien au tourisme	10
2.5 Comparaison du CST du Canada et de la norme internationale	11
Différences de terminologie	11
Différences de classification	11
Différences de couverture	12
Autres différences	12
3 Sources de données d'enquêtes pour le CST du Canada	13
3.1 Enquêtes sur la demande associées au tourisme	14
Enquête sur les voyages des Canadiens	15
Enquête sur les voyages internationaux	17
Enquête sur les dépenses des ménages	18
3.2 Enquêtes sur l'offre associées au tourisme	18
Transport aérien	19
Transport ferroviaire	21
Transport par eau	21
Transport par autobus	21
Transport par taxi	22
Location de véhicules de passagers et de véhicules de plaisance	22
Hébergement	22
Restauration	22
Présentation de films et de vidéos	23
Loisirs et divertissements	23
Services de voyages	23

Table des matières - fin

4	Données du Système des comptes économiques nationaux pour le Compte satellite du tourisme du Canada	24
4.1	Tableaux d'entrées-sorties	25
4.2	Équilibrage des comptes des industries et des biens et services dans les tableaux d'E-S	25
4.3	Commerce international et interprovincial de biens et de services	26
4.4	Valeur ajoutée et emploi	26
5	Méthodes utilisées dans le CST du Canada	28
5.1	Sélection des biens et services touristiques et des industries touristiques	28
5.2	Calcul de l'offre intérieure du tourisme	28
5.3	Calcul de la demande touristique	31
	Dépenses touristiques selon l'Enquête sur les voyages des Canadiens	32
	Dépenses touristiques selon l'Enquête sur les voyages internationaux	35
	Partie intérieure des voyages internationaux	37
	Billets achetés auprès de transporteurs canadiens pour des voyages internationaux	37
	Demande intérieure des territoires	38
	Dépenses précédant un voyage	38
	Pourboires	38
	Commissions des agences de voyages	38
5.4	Rapprochement de la demande et de l'offre dans le CSTC	39
	Calcul du ratio de biens et services touristiques	40
	Rapprochement de l'offre et de la demande pour le transport aérien de voyageurs – exemple ..	40
	Rapprochement des estimations de l'offre et de la demande pour l'hébergement – exemple ..	41
	Sommaire du rapprochement de la demande et de l'offre dans le CSTC	43
5.5	PIB et emploi liés au tourisme	43
	Affectation des dépenses en biens et services aux industries	43
	PIB généré par le tourisme	46
	Emploi lié au tourisme	49
5.6	Méthodologie du CST pour les provinces et les territoires	50
5.7	Qualité et fiabilité – aux niveaux national et provincial	50
5.8	Confidentialité des données détaillées du CSTC	51
6	Tableaux et résultats du CST du Canada pour 2002	52
6.1	Dépenses touristiques selon le bien ou le service	52
6.2	Produit intérieur brut et emploi	53
6.3	Comparaison des tableaux du CSTC et du CST : RCC	59
7	Conclusion	61
Annexe A	Questionnaires de sources clés pour le Compte satellite du tourisme du Canada, année de référence 2002.	63
Annexe B	Industries touristiques du Compte satellite du tourisme du Canada	64
Annexe C	Biens et services touristiques du Compte satellite du tourisme du Canada.	66
Annexe D	Industries des entrées-sorties utilisées pour le Compte satellite du tourisme du Canada selon les industries auxiliaires touristiques et non touristiques	69
Annexe E	Dépenses touristiques par bien ou service, Canada, 2002	73
Annexe F	Produit intérieur brut et emploi des industries touristiques et non touristiques, Canada, 2002	74
Annexe G	Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel - Tableaux pour le Canada, 2002.	75
Glossaire	81
Documents de référence	88
Série technique	90

Liste des tableaux

Tableau 1	Certains renseignements relatifs aux enquêtes portant sur la demande utilisées dans le Compte satellite du tourisme, 2002	15
Tableau 2	Certains renseignements sur les enquêtes des entreprises clés utilisées dans le Compte satellite du tourisme du Canada, 2002	20
Tableau 3	Production de l'industrie des services de restauration et débits de boissons, par bien et service . .	29
Tableau 4	Production de l'industrie des services de restauration, par industrie auxiliaire et par bien et service	30
Tableau 5	Production des biens et services liés au tourisme selon les industries auxiliaires touristiques des services de restauration	31
Tableau 6	Calcul de la demande touristique du Compte satellite du tourisme du Canada, 2002	32
Tableau 7	Dépenses touristiques par des Canadiens au Canada, 2002	32
Tableau 8	Répartition des dépenses tirées de l'Enquête sur les voyages des Canadiens selon les biens ou services compris dans le Compte satellite du tourisme du Canada	33
Tableau 9	Dépenses touristiques des non-résidents au Canada, 2002	35
Tableau 10	Répartition des dépenses tirées de l'Enquête sur les voyages internationaux selon les biens et les services compris dans le Compte satellite du tourisme du Canada	36
Tableau 11	Ratio de biens et services touristiques pour les « repas (à l'extérieur de la maison) »	40
Tableau 12	Rapprochement de la demande et de l'offre pour le transport aérien de passagers, 2002	41
Tableau 13	Rapprochement de la demande et de l'offre pour les services d'hébergement, 2002	42
Tableau 14	Rajustements suite au rapprochement de la demande et de l'offre selon les principaux groupes de biens et services, Compte satellite du tourisme du Canada, 2002	43
Tableau 15	Calcul des parts de l'industrie par rapport à l'offre intérieure touristique, par bien et service	44
Tableau 16	Répartition de la demande touristique selon les industries auxiliaires touristiques, par bien et service	45
Tableau 17	Calcul du PIB généré par le tourisme aux prix de base: exemple fondé sur les services de restauration et débits de boissons	46
Tableau 18	Liste des biens et services inclus dans « Autres biens et services », par catégorie de demande finale	48
Tableau 19	Calcul du ratio d'industrie touristique (services de restauration et débits de boissons)	49
Tableau 20	Calcul de l'emploi lié au tourisme	49
Tableau 21	Cote de qualité des estimations des entrées-sorties, certaines industries, 2002	50

Liste des graphiques

Graphique 1	Sources de données du Compte satellite du tourisme du Canada	14
Graphique 2	Données du Système des comptes économiques nationaux utilisées dans le Compte satellite du tourisme du Canada	24
Graphique 3	Ratio de biens et services touristiques selon les principaux biens et services, 2000 et 2002	53
Graphique 4	Produit intérieur brut aux prix de base, certaines industries, Canada 2002	54
Graphique 5	Produit intérieur brut du tourisme aux prix de base selon l'industrie, 2000 et 2002	55
Graphique 6	Proportion du transport aérien par rapport au total du transport, 2000 et 2002	56
Graphique 7	Ratio du produit intérieur brut généré par le tourisme selon les principales industries touristiques, 2000 et 2002	57
Graphique 8	Emploi attribuable au tourisme selon les principales industries, 2000 et 2002	58

Liste des abréviations

BDP	Balance des paiements
CAF	Coût, assurance, fret
CCT	Commission canadienne du tourisme
CITI	Classification internationale type des industries
CPC	Classification centrale de produits
CSPTT	Compte satellite provincial et territorial du tourisme
CST	Compte satellite du tourisme
CST : RCC	Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel
CSTC	Compte satellite du tourisme du Canada
DP	Dépenses personnelles en biens et services de consommation
EDA	Enquête sur les départs aériens des visiteurs d'outre-mer
EDM	Enquête sur les dépenses des ménages
EPA	Enquête sur la population active
E-S	Entrée-sortie
EVC	Enquête sur les voyages des Canadiens
EVI	Enquête sur les voyages internationaux
EVRC	Enquête sur les voyages des résidents du Canada
INT	Indicateurs nationaux du tourisme
MRH	Module sur les ressources humaines
OMT	Organisation mondiale du tourisme
PIB	Produit intérieur brut
RST	Revenu supplémentaire du travail
SCENC	Système des comptes économiques nationaux du Canada
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SCN	Système des comptes nationaux
TPS	Taxe sur les produits et services
TVP	Taxe de vente provinciale

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0** zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0s** valeur arrondie à 0 (zéro) où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P** provisoire
- r** rectifié
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E** à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

Remerciements

Le guide du Compte satellite du tourisme a été financé par le biais d'un accord de partenariat entre la Commission canadienne du tourisme et Statistique Canada. Ce guide a été préparé par le personnel de la Section de l'analyse et des projets de recherche et développement de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada. Nous tenons à remercier le personnel de la Division des comptes des revenus et dépenses, de la Division de la culture, du tourisme et du Centre des statistiques sur l'éducation ainsi que de la Division des comptes des industries qui ont passé en revue les premières versions du présent document et pour leur apport tout au long de l'exercice d'élaboration de ce dernier. Nous sommes particulièrement reconnaissants envers Katharine Kemp, Shaila Nijhowne et Scott Meis consultants des NU-OMT, qui ont examiné l'ébauche du document et ont apporté de précieux commentaires.

1 Introduction

Le Compte satellite du tourisme (CST) est devenu le cadre accepté au niveau international pour mesurer l'activité touristique d'une économie. Ce guide a pour but d'aider le lecteur à mieux comprendre de quelle manière les données sont compilées dans ce cadre. Il est produit dans le contexte du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), qui fournit les mesures officielles de Statistique Canada quant à la contribution du tourisme envers l'ensemble de l'économie et des emplois au Canada.

1.1 Rôle du Compte satellite du tourisme

Le CSTC est utilisé à diverses fins. D'abord et avant tout, il fournit un cadre cohérent pour l'intégration, le rapprochement, l'organisation et l'analyse de toute la gamme de statistiques économiques pertinentes au tourisme, tant pour l'aspect de l'offre (c.-à-d. l'industrie) que pour celui de la demande (c.-à-d. le touriste). Son importance vient du fait que le tourisme n'est pas une industrie définie de façon explicite dans le système statistique mais recoupe plutôt plusieurs industries différentes. Le CSTC sert donc à extraire les différentes composantes du tourisme afin de formuler explicitement l'industrie du tourisme dans le système des comptes nationaux.

En deuxième lieu, le CSTC, qui fait partie intégrante du Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC), procure une mesure économique de l'importance du tourisme du point de vue des dépenses, du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi qui est comparable aux mesures similaires pour l'ensemble de l'économie. De ce fait, il permet une comparaison avec d'autres industries en ce qui a trait à la production, à l'emploi, etc.

Le CSTC sert aussi de base à une gamme variée de produits statistiques connexes, y compris : i) les indicateurs nationaux du tourisme, qui fournissent des données macroéconomiques trimestrielles à jour sur la situation du tourisme au Canada; ii) le module des ressources humaines du tourisme, qui comprend des données annuelles détaillées sur l'emploi dans les industries touristiques; iii) des études sur les recettes des administrations publiques qui peuvent être attribuées au tourisme, notamment.

Enfin et plus particulièrement, le CSTC a servi à définir ce que l'on considère comme des biens et services touristiques ainsi que des industries touristiques, et a par conséquent aidé et continue d'aider à modéliser l'élaboration de statistiques sur le tourisme au Canada. En outre, il a joué un rôle de premier plan en ce qui a trait à l'élaboration de la norme internationale du CST, l'exemple canadien ayant été l'un des premiers du genre au monde.

1.2 But visé par le guide

Le présent guide vise à démontrer comment le CSTC est produit. L'objectif est d'expliquer le compte dans la plus large mesure possible au moyen d'une description des concepts et définitions, et plus particulièrement des sources et des méthodes. Parallèlement, le guide sert de supplément au CSTC pour l'année 2002, la description des sources et des méthodes se rapporte à la compilation du compte pour cette année-là.

Au départ, il est important de noter qu'une enquête remaniée sur les voyages au Canada a vu le jour en 2005, soit l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC), qui comprend une définition opérationnelle plus précise du tourisme. Toutefois, cela n'entraînera aucun changement fondamental de la méthodologie du CSTC décrite dans le présent document. Par conséquent, le guide demeurera pertinent, même après l'intégration des résultats de la nouvelle EVRC dans le CSTC.

Le présent guide, qui paraît un peu plus d'une décennie après la diffusion du premier CST du Canada, est l'un des premiers guides de compilation d'un CST au monde. Il est à souhaiter que l'expérience pratique du Canada dans ce domaine profite à d'autres pays et aux experts intéressés à élaborer et à comprendre les CST.

1.3 Aperçu du guide

Le chapitre 2 porte sur les définitions et les concepts pertinents en matière de tourisme et de comptabilité nationale en rapport avec le CSTC en vue d'énoncer le reste du guide. Le chapitre 3 donne un aperçu des diverses sources de données d'enquêtes. Suit le chapitre 4, qui comprend des explications sur la façon dont ces données sont réunies dans les tableaux d'entrées-sorties (E-S), la principale source de données sur la production de biens et de services touristiques. La méthodologie du CSTC est examinée au chapitre 5. Celui-ci décrit la façon dont les composantes du tourisme des tableaux d'E-S sont déterminées, mises à part et définies de façon plus approfondie, en se servant du CSTC de 2002¹ comme exemple. Les aspects provinciaux et territoriaux du CSTC, ainsi que les questions de qualité et de fiabilité des données, sont aussi abordés. Le chapitre 6 explique les tableaux du CSTC et les compare à la norme internationale. Le chapitre de conclusion fait état des domaines à améliorer dans le compte.

1. Voir Compte satellite du tourisme du Canada, 2002, n° 13-604 au catalogue, n° 58, Statistique Canada, octobre 2007.

2 Cadre du Compte satellite du tourisme du Canada

Ce chapitre permet de démontrer les liens qui existent entre le CST et le Système de comptabilité nationale et d'aborder plusieurs concepts importants communs aux deux cadres. Suivent des définitions clés liées au tourisme, de même que des différences existant entre le CST du Canada et la norme internationale. En premier lieu, toutefois, une mise en contexte se rapportant à l'élaboration du CST est fournie.

2.1 Mise en contexte

En 1994, Statistique Canada publiait pour la première fois les résultats du CST pour l'ensemble de l'économie canadienne. Ces travaux avaient été entrepris sous l'impulsion d'un Groupe d'étude national des données sur le tourisme, qui avait recommandé l'élaboration d'un CST. Ce groupe était constitué de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que d'établissements et de groupes d'industries intéressés par le tourisme. Le Groupe d'étude avait notamment dressé une liste des biens et services ainsi que des industries importants pour le tourisme². Depuis, Statistique Canada par le biais du financement de la Commission canadienne du tourisme, a effectué quatre mises à jour du CST, dont deux comportent une dimension élargie au niveau provincial/territorial.

Une conférence internationale tenue à Ottawa en 1991 a constitué une étape importante de la création des CST. Il s'agissait de la première conférence internationale portant sur la façon de mesurer le CST. En mars 2000, après plusieurs années de travaux faisant intervenir un certain nombre d'organismes statistiques nationaux et d'organismes internationaux, la Commission de statistique des Nations Unies adoptait un ensemble de lignes directrices internationales sur les comptes satellites du tourisme. En 2001, le document *Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel (CST : RCC)* était publié³. Ces lignes directrices comprennent des concepts et des définitions acceptés au niveau international pour les statistiques sur le tourisme qui respectent le cadre du Système de comptabilité nationale pour les statistiques économiques. Étant donné que le CSTC a été élaboré avant le CST : RCC, il a servi d'exemple concret qui a influé sur la préparation des lignes directrices internationales.

2.2 Rapport avec le Système de comptabilité nationale

Le **Système de comptabilité nationale (SCN)** est un système de comptabilité économique reconnu au niveau international⁴. Il comprend un ensemble de comptes interreliés, ainsi qu'un ensemble de concepts, définitions, classifications et règles comptables pour la compilation et l'intégration des données économiques, en vue de fournir un aperçu exhaustif de l'économie et de son fonctionnement. Il peut servir à analyser la production et l'utilisation des biens et services selon l'industrie, le revenu tiré de la production et la demande de biens et de services des ménages et des administrations publiques, par exemple, à un moment donné dans le temps, ou encore à analyser les mouvements ou les tendances de ces variables macroéconomiques au fil du temps, notamment.

Le **Compte satellite du tourisme**, par ailleurs, constitue un prolongement du SCN. À ce titre, il permet d'extraire et de mettre en lumière les opérations économiques qui sont enregistrées (explicitement ou implicitement) dans le SCN, et qui comportent un lien particulier avec le tourisme. De façon plus particulière, le CST permet de déterminer et de faire ressortir les opérations entre les touristes (ou visiteurs) dans une économie et les entreprises ou les industries qui les desservent (en leur vendant des services d'hébergement ou des services de transport, etc.).

2. Ces listes sont disponibles dans le Rapport définitif du Groupe d'étude national des données sur le tourisme, Statistique Canada, mars 1989.

3. Voir « *Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel* ». Organisation de coopération et de développement économiques, Bureau de statistique des Communautés européennes, Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, mai 2001.

4. Système de comptabilité nationale de 1993, Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale, 1993.

Les **Comptes satellites**, comme le CST, adoptent la structure et les principes des comptes nationaux, mais sont développés en tant que prolongement du cadre du Système de comptabilité nationale, de là leur nom de « satellite ». Le domaine visé par les comptes satellites ne se retrouve généralement pas de façon explicite dans les comptes de base, ce qui fait qu'un calcul spécial est nécessaire. Les comptes satellites ont tendance à mettre l'accent sur des aspects particuliers, sociaux ou économiques, comme le tourisme, le transport ou l'environnement.

Leur présentation et leur conformité aux principes du système de comptabilité national permettent aux analystes de comparer les comptes satellites (ou le domaine qu'ils visent) avec l'ensemble de l'économie. Le CST permet donc de jauger l'importance du tourisme au Canada. La capacité de mesurer le tourisme par rapport au reste de l'économie constitue une raison très importante de poursuivre les travaux à l'intérieur de la structure du SCN.

Il existe deux catégories générales de comptes satellites : 1) ceux qui se situent essentiellement dans le prolongement des comptes de base et/ou qui en réorganisent les détails; et 2) ceux qui se situent complètement à l'extérieur des comptes de base, dans le prolongement de la définition du domaine de la production. Le CST est un exemple de la première catégorie. Les comptes portant sur la valeur du travail non rémunéré ou du travail bénévole sont un exemple de la deuxième catégorie.

2.3 Concepts clés du SCN et du CST

Dans cette section, plusieurs concepts clés sous-jacents au SCN et au CST seront examinés. Ils comprennent les notions de production, de la production intérieure, de l'endroit ou du pays de résidence, des biens contre les services, des exportations contre les importations ainsi que des prix du marché contre les prix de base.

2.3.1 Production

Le SCN fait état de la structure industrielle de l'économie, ainsi que la contribution de chaque industrie à l'ensemble de la production économique. De ce fait, la production est un concept fondamental des comptes. En général, la **production** est un mécanisme qui combine les entrées comme le travail, le capital, l'énergie, les matières et les services pour produire des biens et services qui sont vendus sur le marché. Dans le SCENC, plusieurs ajustements sont effectués, ce qui élargit la définition de la production au-delà des opérations qui comprennent l'échange d'argent. Il s'agit notamment du loyer implicite du propriétaire vivant dans son propre logement, des produits agricoles consommés par les exploitants agricoles, des aliments et de l'hébergement fournis aux employés et tenant lieu de salaire et des frais implicites demandés par les institutions financières.

Le CSTC suit les concepts de la production utilisés dans le SCENC; toutefois, il porte uniquement sur la production de biens et de services qui sont vendus. La production pour compte propre de biens ou de services touristiques (p. ex. le loyer implicite lié au fait de posséder un chalet), les services fournis sans frais par les administrations publiques (comme les kiosques d'information touristique), par exemple, dépassent la portée du CSTC.

Le concept de la production intérieure est important pour le SCN, de même que pour les comptes du tourisme. La **production intérieure** demeure à l'intérieur des limites du territoire économique d'un pays. Cela est important dans le cas du tourisme, étant donné le caractère international de cette activité. Dans le CSTC, si un touriste canadien achète un billet au Canada pour un voyage par avion vers une destination à l'extérieur du Canada sur une ligne aérienne canadienne, cet échange est inclus, étant donné que la production a eu lieu au Canada. Cette même transaction effectuée par un Canadien qui voyagerait sur une ligne aérienne étrangère serait considérée comme une importation et, par conséquent, à l'extérieur de la portée de la production intérieure canadienne. En outre, si un non-résident achète un billet d'une ligne aérienne canadienne pour un voyage au Canada, cet échange est inclus dans la production intérieure. Par contre, la même transaction avec une ligne aérienne étrangère serait hors de la portée.

2.3.2 Résidence et voyageur

Le concept de résidence est important dans le SCN et dans les comptes de la balance des paiements (BDP). Le **pays de résidence** d'une personne est désigné selon le ménage auquel elle appartient, qui à son tour est désigné selon le lieu où se situe la résidence principale du ménage. D'une façon générale, le fait d'être au pays ou d'avoir l'intention d'y résider pour une période d'un an suffit à établir le pays de résidence. La province ou le lieu de résidence sont eux aussi désignés selon l'endroit où se situe la résidence principale.

Dans le SCN tout comme dans la BDP, la notion de résidence sert, dans le contexte international, à définir un voyageur comme toute personne voyageant hors de son pays de résidence. Ceci s'apparente au CST, où l'on se base sur la notion d'« environnement habituel » pour déterminer si une personne est un « visiteur » dans un endroit donné ou non. À vrai dire, à des fins statistiques sur le tourisme, les visiteurs sont désignés comme formant un groupe sous-jacent aux personnes qui voyagent (voir la section 2.4.1).

2.3.3 Biens et services, exportations, importations

La distinction entre un bien et un service est aussi importante. Un **bien** est un produit corporel qui peut être stocké ou répertorié. Parmi les exemples de biens figure le carburant pour véhicules automobiles. Un **service**, par contre, est généralement consommé à l'endroit et au moment où il est acheté. Un repas dans un restaurant est un exemple de service. Dans le CST l'emphase est plutôt mise sur les services, étant donné que la majeure partie des dépenses réalisées par les touristes va à ces derniers. Néanmoins, les dépenses pour des biens sont aussi mesurées.

Les forfaits sont des services particuliers qui représentent une combinaison d'un ou de plusieurs services touristiques, comme le transport, l'hébergement, la restauration, les divertissements, etc., vendus comme une seule unité. Une personne peut acheter un forfait auprès d'un agent de voyages ou d'un voyageur, ou elle peut acheter les composantes individuellement. Dans le CSTC (et dans le SCENC), les dépenses au chapitre des forfaits sont dissociées et réaffectées en fonction de leurs diverses composantes de services afin d'obtenir l'offre et la demande sur la base des biens et services.

Les **exportations** ont généralement trait aux biens et services qui sont produits dans un pays (ou une région), puis acheminés dans un autre pays ou une autre région, où ils sont consommés ou utilisés dans d'autres transactions économiques. Dans le cas du CSTC, les exportations ont trait aux biens ou aux services qui sont achetés par des visiteurs non résidant au Canada. Dans ce cas, ces achats sont effectués dans les faits au Canada. Par exemple, les achats d'un visiteur américain au Canada sont considérés comme des exportations touristiques. Dans le CST, une plus grande importance est accordée aux exportations touristiques puisqu'elles favorisent la production intérieure et les emplois.

Les **importations** touristiques au Canada correspondent aux dépenses des touristes canadiens à l'étranger, ce qui contribue à la production et aux emplois à l'étranger. Il est à noter que la composante la plus importante des dépenses de voyages des Canadiens à l'étranger ne sont pas prises en compte comme des importations mais plutôt comme de la production intérieure, lorsqu'il s'agit de transport fait à bord de lignes aériennes canadiennes.

2.3.4 Évaluation et établissement des prix

Le prix utilisé pour l'évaluation d'un bien ou d'un service dépend si l'on se place dans la perspective du producteur (prix de base) ou dans celle de l'acheteur (prix du marché). Dans le CSTC, l'évaluation des biens et services vendus sont aux prix de base, tandis que les dépenses touristiques sont évaluées aux prix d'acquisition ou aux prix du marché.

Dans le SCENC, le **prix de base** d'un bien ou d'un service est le prix de vente à la sortie de l'usine (c.-à-d. son prix avant les marges de gros, de détail et de transport et avant les taxes sur les produits comme la TPS). Ce prix rend mieux compte des revenus provenant de la vente des biens et services reçus par les producteurs⁵. Par ailleurs, le **prix du marché** d'un bien ou d'un service est le prix réellement payé par l'acheteur, c'est-à-dire après toutes les marges de gros, de détail et de transport, ainsi que tous les impôts et subventions pertinents.

Lorsque l'on compare les estimations de l'offre et de la demande de biens et/ou de services, il est important de s'assurer que la base d'évaluation est la même des deux côtés (cela est démontré plus tard dans le chapitre 5). Étant donné que la majorité des biens et services touristiques sont des services, auxquels ne s'appliquent pas de marges de détail, de gros ou de transport, les taxes sur les produits (p. ex., les taxes de vente comme la TPS ou la TVP) représentent la seule différence entre le prix de base et le prix du marché.

L'évaluation adoptée dans le CSTC est toujours en **prix courants**, ce qui signifie, les prix ayant cours pendant la période à l'étude (c.-à-d., l'année pour laquelle la mesure ou l'estimation est effectuée). Ceci se distingue de l'évaluation à **prix constant** où les valeurs d'une certaine période de base sont exprimées en prix fixes. Le but d'une telle réévaluation est de rendre l'analyse des mouvements plus facile des variables exprimées en termes monétaires (p.ex. les dépenses pour les billets d'avion), en éliminant l'effet des variations de prix (ou inflation). Les indicateurs nationaux du tourisme, par exemple, fournissent des estimations présentées en prix courants et en prix constants.

2.3.5 Comptes régionaux

Le CSTC et le CST régional du Canada appelé Compte satellite provincial et territorial du tourisme (CSPTT) suivent les mêmes principes comptables que le SCENC. Le CSPTT équivaut essentiellement à des petits CST qui, lorsqu'ils sont additionnés, représentent le CST national. Les classifications d'industries, les données détaillées sur les biens et services et les définitions sont les mêmes dans chaque cas. Les deux comptes appliquent en outre dans une large mesure les lignes directrices internationales sur la comptabilité satellite du tourisme figurant dans le CST : RCC. Ils subsistent néanmoins quelques différences (voir la section 2.5).

2.4 Définitions clés du Compte satellite du tourisme

Cette section présente quelques concepts clés et définitions pertinents au CST et comprend aussi les notions de base du tourisme, de l'environnement habituel et des visiteurs. Les définitions de la demande et de l'offre touristiques, des biens et des services touristiques, des industries touristiques ainsi que le PIB et l'emploi générés par le tourisme sont aussi abordés.

2.4.1 Tourisme, environnement habituel et visiteurs

La définition du **tourisme** telle qu'énoncée au niveau international est au centre du CST et s'exprime par : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité »⁶. Le concept du tourisme dans ce cas dépasse la notion de « voyage d'agrément ». Il comprend les voyages d'affaires, les voyages d'agrément et les voyages pour des motifs personnels, comme pour visiter des amis et des parents, des motifs religieux ou un traitement médical.

Le concept **d'environnement habituel** fait référence à l'endroit où la personne réside et travail ou étudie et comprend les endroits habituellement fréquentés. La norme internationale ne précise pas cette notion, ce qui permet aux divers pays d'adapter le concept du tourisme à leur propre situation⁷. Au Canada, on a défini le concept « hors de l'environnement habituel » à des fins opérationnelles comme le territoire s'étendant à plus

5. Dans le SCENC, un « prix de base modifié », qui représente uniquement le prix de base (tel que défini ci-dessus) non corrigé pour tenir compte des subventions, a été adopté (voir Lal, 2003) pour évaluer la production brute des biens et services. Ce prix est aussi utilisé dans le CSTC pour mesurer la production des biens et services. Il est à noter que dans les premières versions du CSTC, l'évaluation du PIB généré par le tourisme se faisait au coût des facteurs (c.-à-d. le coût de la main-d'œuvre et des entrées de capital). Toutefois, depuis la version de 1998 du CSPTT, l'évaluation du PIB se fait aux prix de base. Ce changement a été apporté après que les responsables du SCENC aient adopté l'évaluation aux prix de base, afin de suivre les lignes directrices internationales du SCN. La différence entre les deux est que le « prix de base » représente une évaluation de la production du point de vue des coûts des facteurs, plus les impôts, moins les subventions à la production.

6. Voir CST : RCC, para. 2.1, p. 14. Dans la mise à jour de 2008 du CST : RCC, l'exclusion du tourisme des voyages relié à « à l'exercice d'une activité rémunérée » dans le lieu visité se limitera à l'activité du travail en tant qu'employé de l'entité résidente du lieu visité. Dans les faits pour le Canada, ceci n'aura aucune répercussion étant donné que cette exclusion n'est pas faite dans l'Enquête sur les voyages des Canadiens. Les travailleurs à la frontière continueront d'être exclus dans l'Enquête sur les voyages internationaux.

de 80 kilomètres du domicile⁸. Lorsque l'on franchit une frontière internationale, néanmoins, cela est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue. Il convient de souligner que cette convention n'est pas appliquée dans le CSPTT en ce qui a trait aux frontières provinciales/territoriales. Par exemple, si un résident de l'Ontario visite une ville au Québec se situant à moins de 80 kilomètres de son lieu de résidence, cela sera considéré comme un déplacement dans son environnement habituel et non comme une activité touristique.

Par définition, ce ne sont pas tous les voyages qui sont du tourisme. Étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme des voyages hors de l'« environnement habituel », le navetage pour se rendre au travail ou à l'école, les voyages pour fins d'études ou pour occuper un nouvel emploi, les voyages qui impliquent un changement de résidence, les voyages des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que ceux des membres d'équipages en service commandé (lignes aériennes, autobus, navires etc.) sont exclus du tourisme. Les travailleurs à la frontière (par exemple, un résident de Détroit travaillant à Windsor et l'inverse) ainsi que les travailleurs saisonniers (par exemple, un Mexicain qui fait les vendanges dans le Sud de l'Ontario) ne devraient pas être inclus dans le tourisme, conformément au critère « non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité ». Bien que les travailleurs à la frontière sont exclus dans le CSTC, les travailleurs saisonniers et les personnes voyageant en un lieu pour y travailler temporairement sont compris, les enquêtes sur les voyageurs ne permettant pas d'identifier ces types de personnes pour le moment.

Dans le CST : RCC, les personnes qui s'adonnent au tourisme sont appelées **visiteurs**. Ceux qui passent une ou plusieurs nuits dans le lieu visité sont appelés touristes, tandis que ceux qui ne passent pas de nuit dans le lieu visité sont appelés visiteurs d'un jour. Dans le CSTC et dans le présent guide, tous les visiteurs sont considérés comme des **touristes**, peu importe s'il s'agit de visiteurs d'un jour ou de personnes qui passent une ou plusieurs nuits dans le lieu visité (voir la section 2.5.1).

2.4.2 Biens et services touristiques et demande touristique

Un **bien ou service touristique** en est un pour lequel une partie importante⁹ de la demande totale au Canada provient de visiteurs. Ainsi, le transport aérien de voyageurs serait un service touristique, tandis que les produits d'épicerie, même s'ils sont achetés à l'occasion par des touristes, ne sont pas considérés comme des biens touristiques. Un autre exemple est les repas au restaurant qui sont considérés comme des biens et services touristiques parce qu'ils sont habituellement achetés par des touristes, même si les principaux clients des restaurants sont des résidents locaux. Au Canada, les biens et services touristiques comprennent aussi les biens achetés aux seules fins d'un voyage (p. ex., autocaravanes, tentes-roulottes et valises). Ces dépenses « précédant un voyage » sont comprises étant donné que la plupart des items qui les composent sont achetés dans le but de faire un voyage touristique. Bien entendu, ces items peuvent aussi servir à des fins non touristiques, mais de façon beaucoup plus restreinte.

En principe, étant donné la définition utilisée pour le tourisme, les biens et services touristiques pourraient changer d'une région à l'autre si, par exemple, il existait des différences marquées dans les modèles de dépenses touristiques. Toutefois, en pratique, ils sont les mêmes dans le CSPTT, afin que des comparaisons puissent être faites entre les provinces et les territoires et avec le CST national. Par ailleurs, afin de faciliter les comparaisons au fil du temps, les modifications apportées à la liste des biens et services touristiques sont minimales¹⁰. La liste doit toutefois être tenue à jour en fonction des changements dans la classification des biens et services et dans la définition de ce qui constitue le tourisme. Voir l'annexe C pour la liste des biens et services touristiques du CSTC.

7. Certains pays définissent les voyages à l'extérieur de l'environnement habituel sur la base du temps qu'il faut pour arriver à destination. Des distinctions sont aussi faites selon qu'un voyage est effectué à l'extérieur d'une région donnée à l'intérieur d'un pays (p. ex., une municipalité, un comté).

8. La définition opérationnelle du tourisme a changé depuis l'année de référence 2002 qui sert de base au présent rapport. Voir la section 3.1.1.

9. Ce qui caractérise une « partie importante » n'est pas précisé dans le CSTC, néanmoins, la fourchette est d'environ 15 %.

10. Dans le premier CSTC (1988), le transport en commun et les services de stationnement étaient pris en compte comme des services touristiques. Dans le CSTC de 1992, ces deux services ont été supprimés de la liste des biens et services touristiques parce que les dépenses à ces postes étaient faibles et que les estimations n'étaient pas très fiables. Les dépenses relatives à ces services continuent évidemment d'être incluses dans les dépenses touristiques, étant donné que ces dernières englobent à la fois des dépenses pour des services touristiques et non touristiques.

La **demande touristique** est définie sur la base des dépenses totales des touristes en biens et services de production intérieure. Cela comprend toutes les dépenses effectuées par les visiteurs d'un jour et les personnes qui passent une ou plusieurs nuits dans le lieu visité qu'il s'agisse de Canadiens ou de non-résidents. La consommation qui en découle doit être faite directement par le touriste. Par exemple, si un navire de ligne s'arrête dans un port canadien pour se ravitailler en carburant, cette dépense ne sera pas incluse dans le CSTC, parce que le carburant n'est pas consommé directement par un touriste au Canada. Parmi les exemples figurent aussi les forfaits achetés par des touristes auprès d'agents de voyages, ces dépenses, qu'il s'agisse des commissions des agents de voyages ou des autres services inclus dans le forfait (p. ex., transport, hébergement, restauration) sont comprises dans la demande touristique, étant donné que le touriste consomme directement les services de l'agent de voyages et les composantes du forfait.

La demande touristique peut être répartie en plusieurs composantes, y compris la demande intérieure, la demande internationale et la demande interprovinciale. La **demande intérieure touristique** englobe les dépenses liées à l'activité touristique au Canada par les Canadiens. La demande internationale, qui est aussi décrite comme les **exportations touristiques**, correspond aux dépenses effectuées par des non-résidents au Canada au titre du tourisme. Dans le CSPTT, la demande interprovinciale est aussi calculée. Elle comprend les dépenses liées à l'activité touristique dans une région donnée par des résidents d'une autre province ou d'un autre territoire au Canada.

Le CSTC et le CSPTT servent aussi à calculer les dépenses au titre des importations touristiques, tant au niveau international que dans d'autres provinces et territoires. Même si le CSTC comporte les importations internationales touristiques (dépenses des touristes canadiens à l'étranger), les données disponibles sont beaucoup moins détaillées que dans le cas des exportations. Dans le CSPTT, les dépenses des visiteurs à l'extérieur de leur province de résidence sont définies comme des importations dans la province de résidence (ou de provenance) et comme des exportations de la province visitée (ou province de destination). Il est intéressant de constater que dans le CSPTT, la balance du commerce touristique interprovincial (exportations interprovinciales moins importations) dans une province ou un territoire donné peut être positive ou négative, mais que la somme de ces balances doit être de zéro. Autrement dit, les exportations touristiques interprovinciales d'une province ou d'un territoire représentent les importations d'un autre. Il s'agit d'une particularité (contrainte) importante qui est appliquée dans le CSPTT.

2.4.3 Industries touristiques et offre intérieure touristique

Dans le SCENC, les industries sont définies selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002. Une **industrie** est un groupe d'établissements qui se livrent à des activités économiques identiques ou similaires¹¹. Toutefois, le tourisme n'est pas une industrie selon cette définition. Il recoupe plutôt des industries comprises dans le SCIAN, parce qu'il dépend des achats des consommateurs, en tant que touristes ou que visiteurs. En outre, étant donné que les touristes achètent des biens et services auprès de nombreuses industries différentes, les composantes touristiques en biens et services de chaque industrie doivent être définies de façon distincte dans le CSTC.

Dans le CSTC, la définition d'une **industrie touristique** est une industrie pour laquelle la conséquence directe de l'absence du tourisme, serait qu'elle cesserait d'exister ou continuerait d'exister mais à un niveau d'activité qui s'en trouverait sensiblement réduit. Voir l'annexe B pour une liste des industries touristiques. Certaines industries sont considérées comme touristiques, même si une portion relativement importante de leur production peut être attribuée à des non touristes. Les services de restauration et les loisirs et divertissements en sont des exemples. Ces industries sont incluses puisque leur niveau d'activité se trouverait sensiblement réduit en l'absence du tourisme.

11. Il convient de souligner que le SCIAN est un système de classification destiné principalement aux établissements (c.-à-d. la plus petite unité de production pour laquelle une entreprise conserve des dossiers). Il peut toutefois servir à classer une compagnie ou une entreprise qui a des activités économiques dans plusieurs industries, c'est-à-dire l'affecter à l'industrie à laquelle appartient l'établissement ou le groupe d'établissements à l'origine de la proportion la plus forte de sa valeur ajoutée.

Il existe une autre définition importante, à savoir la définition de l'**offre intérieure touristique**. Il s'agit de la production totale de biens et de services touristiques achetés par des touristes et des non touristes au Canada. Les Canadiens achètent aussi des biens et services à l'extérieur du Canada, mais ces derniers ne sont pas inclus dans l'offre touristique. Contrairement au SCN, dans lequel l'offre d'un bien ou d'un service est toujours égale à la demande, l'offre de biens et de services touristiques dépasse généralement la demande touristique, conformément à la définition du CSTC. Cela vient de ce que l'offre touristique comprend la production totale de biens et de services touristiques, peu importe si ceux-ci sont achetés par un touriste ou non.

2.4.4 Ratios du tourisme

Trois ratios importants sont calculés dans le CSTC : le ratio de biens et services touristiques, le ratio d'industrie touristique et le ratio du PIB touristique. Ils sont tous décrits ci-dessous. Des précisions expliquant le calcul et l'utilité de ces ratios dans le CSTC sont fournies au chapitre 5.

Le **ratio de biens et services touristiques** est le ratio de la demande par rapport à l'offre pour un bien ou un service touristique donné. Ce ratio mesure la proportion d'un bien ou d'un service touristique qui est réellement achetée par des touristes (p. ex., dans le CSTC de 2002, 95 % des dépenses au chapitre du transport aérien de voyageurs sont le fait des achats de touristes). Il fournit en outre les outils pour la conversion des données classées selon les biens et services en données classées selon les industries. Il sert aussi au processus de validation des données et plus particulièrement, au rapprochement de la demande et de l'offre touristiques.

Le **ratio d'industrie touristique** est le ratio de la demande touristique totale pour tous les biens et services touristiques produits par une industrie donnée par rapport à la production de ces biens et services. Ce ratio est utilisé pour les calculs internes servant à la compilation du CSTC au niveau détaillé (non publié). Il sert plus particulièrement au calcul du PIB et de l'emploi attribuables au tourisme, selon l'industrie.

Enfin, le **ratio du PIB touristique** sert à déterminer dans quelle mesure la production d'une industrie particulière (au niveau publié) est attribuable au tourisme. Il est calculé à partir du PIB généré par le tourisme, qui est comparé au PIB total de l'industrie (c.-à-d. le PIB touristique plus le PIB non touristique). Dans le CSTC de 2002, 79 % de l'industrie du transport aérien est attribuable au tourisme. Cette part est plus faible que celle des services de transport aérien de voyageurs, parce que l'industrie du transport aérien produit aussi des services de transport de marchandises, qui n'ont pas de contenu touristique.

2.4.5 PIB du tourisme et emploi lié au tourisme

L'une des mesures clés de l'importance économique du tourisme dans le CST est le **produit intérieur brut du tourisme**. Il peut être défini comme la valeur de la production sans double compte, à l'intérieur des limites d'une région (p. ex., une province, un territoire ou un pays), de biens et de services (y compris les biens et services touristiques et non touristiques) achetés par des touristes. Dans le CSTC, le PIB du tourisme est calculé aux prix de base, selon la même méthode d'évaluation que dans les tableaux d'E-S du SCENC.

Il convient de souligner que le montant du PIB généré par la production d'un bien ou service donné, dépend du coût et des caractéristiques techniques plutôt que des caractéristiques de l'acheteur comme tel (p.ex., qu'il s'agisse d'un visiteur ou d'un non visiteur, d'une entreprise qui achète ou d'un autre acheteur). Autrement dit, s'il en coûte 30 \$ pour un repas au restaurant, et que cette vente génère 18 \$ au PIB, il importe peu si ce repas est vendu à un visiteur ou à un non visiteur, à un résident ou à un non-résident, il générera 18 \$ au PIB de toute façon.

Le PIB généré par le tourisme est mesuré au moyen de la somme des revenus, (c.-à-d. le rendement de la main-d'œuvre et du capital dans la production) attribuables au tourisme. Dans le CSTC, le PIB est calculé seulement aux prix courants (Voir la section 5.5.2 pour des explications et un exemple de ce calcul)¹². On mesure uniquement le PIB direct, par opposition au PIB indirect. Le PIB indirect se rapporte aux effets en amont de l'activité économique (p. ex. la fabrication de linge de lit et de toilette destiné aux hôtels). Même si ces effets

12. Dans les Indicateurs nationaux du tourisme, le PIB est calculé en prix courants et en prix constants (c'est-à-dire corrigés pour tenir compte de l'inflation).

indirects sont importants, ils dépassent la portée du CSTC, celui-ci étant axé sur le PIB découlant de la production de biens et de services consommés directement par les touristes. Les effets indirects peuvent toutefois être calculés à partir de modèles d'impact économique fondés sur le CST.

L'emploi lié au tourisme est une mesure du nombre d'emplois détenus par les travailleurs autonomes, les employés et les travailleurs familiaux non rémunérés dans les industries touristiques et non touristiques. L'emploi généré par le tourisme comprend uniquement les emplois directement attribuables au tourisme. Ainsi, pour l'industrie des services de restauration seuls les emplois directement reliés au tourisme (17,3 %) sont dénombrés dans le CSTC comme des emplois générés par le tourisme ou attribuables au tourisme. Par contre, les emplois générés par l'industrie de l'agriculture pour la production destinée aux services de restauration (emplois indirects) ne sont pas inclus.

Il convient de souligner, que dans le CSTC le volet des ressources humaines est restreint, l'emphase est mise surtout sur les agrégats monétaires de l'offre et de la demande liées au tourisme et sur la mesure du PIB généré par le tourisme. De ce fait, le CSTC présente uniquement le nombre d'emplois et le revenu du travail directement attribuables au tourisme. La dimension des ressources humaines est toutefois abordée dans le Module des ressources humaines (MRH). Le MRH fournit des détails comme le nombre d'emplois, d'emplois équivalent temps plein et des heures travaillées, le revenu selon le sexe, le groupe d'âge, le statut d'immigrant et la profession¹³. Ces renseignements couvrent tous les emplois, ainsi que ceux directement attribuables au tourisme. Voir la section 4.4 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les sources de données de l'emploi et la section 5.5.3 pour le calcul de l'emploi généré par le tourisme dans le CSTC.

2.4.6 Services de soutien au tourisme

Dans le CST : RCC, il est suggéré que les services de soutien au tourisme soient pris en compte dans les dépenses touristiques (et par voie de conséquence dans le PIB lié au tourisme) seulement s'ils sont achetés directement par les touristes. Ces lignes directrices sont appliquées dans le CSTC. Ainsi, les services de soutien, comme la manutention des bagages, qui ne sont pas achetés directement par des touristes, ne sont pas inclus. Cette approche semble appropriée en ce qui a trait à la demande intérieure, du fait que le billet d'avion comprend ou inclus le coût des services de soutien. Par conséquent, la production de services de manutention des bagages a été prise en compte et la compter explicitement correspondrait à la dénombrer deux fois.

En ce qui a trait aux exportations, les services de soutien comme la manutention des bagages dans le cas qui nous occupe, sont achetés en tant qu'entrées intermédiaires de l'industrie du transport aérien d'un autre pays. Bien que les services de soutien exportés contribuent au PIB et à l'emploi au Canada, ils ne contribuent pas au PIB du tourisme ni à l'emploi lié au tourisme dans le CSTC, parce qu'ils ne sont pas achetés directement par des touristes. Les dépenses engagées directement par les touristes pour, par exemple, l'achat de services de soutien comme les services de soutien pour les avions privés, sont comprises dans le CSTC, mais ne sont pas spécifiquement identifiées.

Étant donné qu'en règle générale, les services de soutien au tourisme ne sont pas achetés directement par les touristes et que les dépenses touristiques pour ces services ne constituent pas une part importante de la demande, ils ne sont donc pas pris en compte comme des services touristiques dans le CSTC. Dans le même ordre d'idées, les industries qui produisent surtout des services de soutien comme les opérations aéroportuaires, le pilotage de navire et les entrepreneurs en restauration ne sont pas prises en compte comme des industries touristiques dans le CSTC. Ces industries ne répondent pas directement au besoin des touristes et de ce fait ne seraient pas touchées directement en l'absence de ces derniers. Elles le seraient indirectement toutefois, du fait de la réduction de l'utilisation intermédiaire de leurs services par les avions, les navires de croisière, etc.

13. Pour obtenir plus de détails, voir le « Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005 » série technique n° 55, n° 13-604 au catalogue, mars 2007.

2.5 Comparaison du CST du Canada et de la norme internationale

Une étude récente de Kemp et Nijhowne (2004) a fait ressortir que le CSTC suit de très près les normes internationales établies dans le CST : RCC. La définition du tourisme est la même dans les deux cas, et les deux reposent sur les principes comptables du SCN. Il existe néanmoins plusieurs différences de terminologie, de classification, de couverture et d'évaluation.

2.5.1 Différences de terminologie

Le CST : RCC utilise le terme « touristes » pour décrire les personnes qui voyagent dans des endroits à l'extérieur de leur environnement habituel et qui passent une nuit ou plus aux endroits visités. Les visiteurs d'un jour, par ailleurs, sont définis comme ceux qui ne passent aucune nuitée à l'endroit visité. Par contre, dans le CSTC, le terme touristes fait référence autant aux visiteurs d'un jour qu'à ceux qui passent une ou plusieurs nuits dans le lieu visité. Il s'agit principalement d'une différence sémantique, qui n'a pas de répercussion sur les estimations produites.

En outre, le CST : RCC utilise le terme : **produits spécifiques au tourisme**, puis le répartit en deux catégories touristiques : « caractéristiques » ou « connexes ». Les **produits caractéristiques du tourisme** sont ceux « pour lesquels on considère que, dans la plupart des pays, ils seraient susceptibles de cesser d'exister en quantité significative ou dont la consommation diminuerait de façon importante en cas d'absence de visiteurs »¹⁴. Il est recommandé de traiter ces biens et services comme des « biens et services touristiques » dans tous les pays, afin de permettre des comparaisons internationales. Les produits caractéristiques du tourisme sont similaires aux « biens et services touristiques » définis dans le CSTC.

Le CST : RCC mentionne aussi les produits **connexes au tourisme**, il s'agit de produits qui peuvent être importants dans certains pays, mais qui ne figurent pas dans la liste de biens et services servant aux comparaisons internationales. Le Canada n'applique pas cette notion dans le CST. Les produits connexes au tourisme ne sont pas inclus dans ce dernier, seuls les produits caractéristiques du tourisme sont compris dans le CSTC.

2.5.2 Différences de classification

La liste canadienne des biens et services touristiques ne correspond pas exactement aux produits caractéristiques du tourisme du CST : RCC. Cela vient des systèmes de classification différents utilisés et du fait que le CSTC a été élaboré avant l'entrée en vigueur de la norme internationale. Le CSTC utilise une liste des biens et services propres aux tableaux canadiens d'E-S tandis que le CST : RCC est fondé sur la Classification centrale des produits des Nations Unies. Il existe des différences dans la comparaison des industries pour les mêmes raisons. Le CSTC utilise le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), alors que le CST : RCC est fondé sur la Classification internationale type des industries.

Il existe certaines différences dans la répartition des biens et services. Par exemple, dans le CST : RCC, il est suggéré que l'hébergement fourni lors d'un voyage (p. ex. par train ou sur un navire) soit classé dans l'hébergement. Dans le CSTC, ce type d'hébergement est inclus dans le transport, parce que les données de source ne rendent compte que des dépenses des touristes au chapitre du transport (y compris l'hébergement) et des revenus des transporteurs découlant de la vente de billets (incluant l'hébergement). Cette différence a des répercussions sur la répartition des biens et des services dans l'offre et la demande entre le CSTC et le CST : RCC, mais n'a aucune incidence sur les totaux.

14. CST : RCC, page 43.

2.5.3 Différences de couverture

Le CST : RCC inclut certaines dépenses précédant le voyage dans la consommation touristique. Par exemple, les polices d'assurance-voyage et les autres services financiers achetés avant un voyage sont inclus. Dans le CSTC, cinq biens de consommation durables à usage unique qui sont utilisés principalement pour voyager (autocaravanes, tentes-roulottes, bagages, tentes et équipement de camping, et sacs de couchage) sont inclus dans les dépenses précédant un voyage, peu importe quand ils ont été achetés.

Le CST : RCC propose que les biens de consommation durables à usages multiples, comme les appareils photos, les véhicules automobiles et les bateaux achetés au cours d'un voyage, soient inclus dans les dépenses touristiques¹⁵. Dans le CSTC, les véhicules automobiles telles que les autocaravanes et les tentes-roulottes sont inclus dans la demande touristique à titre de « dépenses précédant le voyage », peu importe à quel moment ils ont été achetés, selon le principe qu'il s'agit de véhicules à usage unique utilisés exclusivement à des fins touristiques. Tous les autres types de véhicules achetés pour usage personnel au cours d'un voyage comme les voitures, les motocyclettes et les camions ordinaires sont exclus. L'introduction de ces valeurs extrêmes qui ne se présentent qu'à l'occasion dans le contexte de l'enquête sur échantillon aurait un effet de distorsion des statistiques sur la demande touristique.

De façon plus générale, le CST : RCC recommande aussi d'inclure les dépenses liées aux résidences secondaires ou aux chalets, à la formation de capital (p. ex. les investissements dans un nouvel hôtel) et à la consommation collective, qui correspond aux dépenses d'un groupe collectif, comme une administration publique au chapitre du tourisme (p. ex. un kiosque touristique). À l'heure actuelle, le CSTC n'inclut aucun de ces types de dépenses touristiques, en raison du manque de données.

2.5.4 Autres différences

Une des recommandations du CST : RCC, qui a trait à l'évaluation nette, n'est appliquée que partiellement au Canada. **L'évaluation nette** a été proposée comme façon de faire ressortir l'importance des agences de voyages dans le tourisme. Selon cette méthode d'évaluation, les commissions des agents de voyages (et des voyageurs) devraient être soustraites des revenus de l'industrie générés par la vente de biens et services vendus aux touristes (comme le transport aérien) et être plutôt prises en compte comme des commissions ou des marges qui seraient vendues directement aux visiteurs. À cette fin, les composantes des forfaits (p. ex., transport aérien et hébergement) doivent être réparties et comptabilisées comme des achats effectués directement par des visiteurs, dont sont soustraites les commissions. En outre, les commissions doivent être soustraites des ventes des biens et services qui ne sont pas des forfaits et être enregistrées comme si elles étaient vendues aux voyageurs.

Les tableaux canadiens d'E-S ont partiellement adopté cette approche, tout comme le CSTC, par voie de conséquence. Dans le système canadien, on comptabilise les services des agences de voyages et des voyageurs comme des commissions ou des marges réalisées. Les forfaits sont répartis selon leurs composantes et les revenus provenant de chaque bien et service sont enregistrés. Toutefois, les revenus générés par la vente des biens et des services des industries qui les produisent ne sont pas toujours comptabilisés après soustraction des commissions.

15. Certains travaux ont été effectués (aux États-Unis), en vue d'inclure une partie de ces biens de consommation durables, voir Okubo, Sumiye, Fraumeni, Barabara et Fahim-Nader, Mahnaz, « Expanded U.S. Travel and Tourism Satellite Accounts: Extension to Include Imputed Services of Motor Vehicles and Vacation Homes », article présenté à la conférence internationale sur les comptes satellites du tourisme, Vancouver C.-B., Canada, du 8 au 10 mai 2001.

3 Sources de données d'enquêtes pour le CST du Canada¹⁶

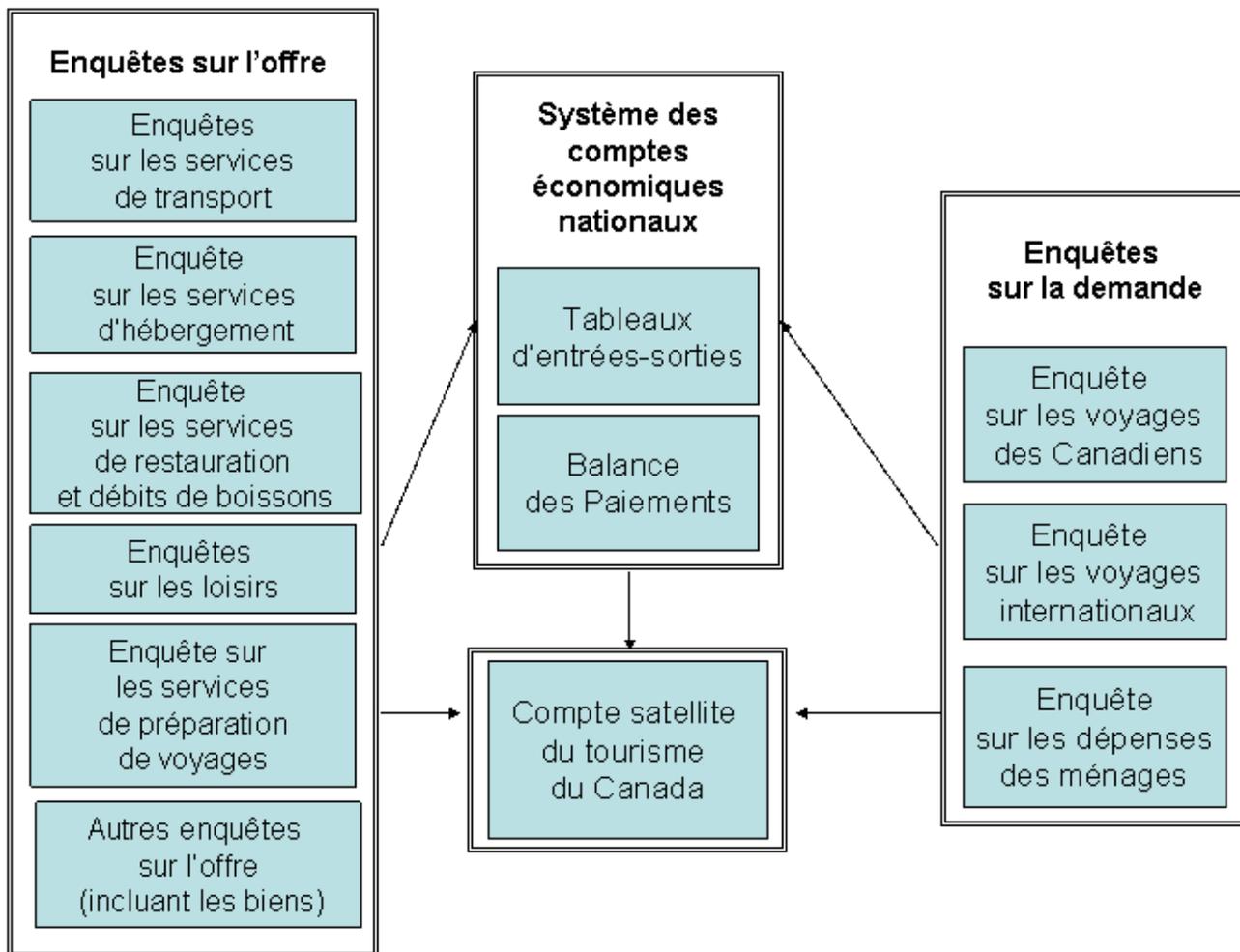
En plus de produire un cadre qui permet de mesurer l'activité économique du tourisme, le CST fournit en outre un outil qui permet d'intégrer et de rapprocher une gamme de renseignements statistiques portant sur la demande et sur l'offre touristiques. De ce fait, le CST du Canada est fondé principalement sur deux ensembles de données, l'un porte sur la demande touristique et l'autre sur l'offre touristique.

Le diagramme ci-après, décrit le cheminement des données liées au CSTC. Sur la droite, figurent les enquêtes mesurant les dépenses des touristes qui servent à estimer la demande touristique, dont l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) et l'Enquête sur les voyageurs internationaux (EVI). L'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) est utilisée pour calculer la demande intérieure touristique des territoires.

Sur la gauche, figurent les différentes enquêtes sur l'offre associées au tourisme, dont les enquêtes sur le transport, l'hébergement et les industries des services de restauration, etc. Les tableaux des E-S du SCENC sont construits à partir de toutes ces enquêtes et d'un nombre important d'autres enquêtes portant sur d'autres industries et sur les ménages, ainsi qu'à partir de données fiscales, des douanes, et de données administratives, ils produisent les estimations détaillées de l'offre pour l'ensemble de l'économie. À son tour, le CSTC puise les données sur l'offre des industries touristiques des tableaux d'E-S ainsi que directement des enquêtes lorsqu'un plus grand niveau de détail est requis.

16. Ce chapitre repose sur l'information obtenue à partir des descriptions d'enquêtes, des questionnaires et des guides de déclaration disponibles dans le site de Statistique Canada à l'adresse: www.statcan.ca. Consultez l'annexe A pour pouvoir accéder à cette information.

Graphique 1 Sources de données du Compte satellite du tourisme du Canada



Les prochaines sections passent en revue les enquêtes relatives au CSTC pour l'année de référence 2002. En premier lieu, les enquêtes couvrant diverses composantes de la demande touristique sont présentées. Vient ensuite un aperçu des diverses enquêtes d'industries clés du tourisme. L'objectif ici, est tout simplement de présenter un sommaire des enquêtes, puisque des renseignements plus complets figurent déjà dans les site web de Statistique Canada (voir l'annexe A). Les données tirées du SCENC sont par la suite expliquées au chapitre 4.

3.1 Enquêtes sur la demande associées au tourisme

Deux enquêtes principales visent à recueillir les estimations des dépenses touristiques. L'Enquête sur les voyages des Canadiens sert à recueillir des données sur les dépenses touristiques des Canadiens qui voyagent au Canada et couvre à la fois les voyages intra-provinciaux et interprovinciaux. L'Enquête sur les voyages internationaux, par ailleurs, sert à recueillir des données sur les dépenses touristiques des visiteurs étrangers au Canada, ainsi que sur les dépenses de voyages effectuées à l'étranger par des résidents canadiens. Une troisième enquête, soit l'Enquête sur les dépenses des ménages est utilisée afin d'obtenir l'estimation des dépenses touristiques effectuées par les résidents du Nord qui sont exclus du champ de l'Enquête sur les voyages des Canadiens. Une brève description de ces enquêtes figure plus bas.

Tableau 1 Certains renseignements relatifs aux enquêtes portant sur la demande utilisées dans le Compte satellite du tourisme, 2002

Titre de l'enquête	Population cible	Variabes clés	Taille de l'échantillon	Taux de réponse
Enquête sur les voyages des Canadiens	Population civile, non institutionnalisée, âgée de 15 ans et plus des dix provinces canadiennes. Sont exclus: les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les personnes vivant en institutions.	Dépenses de voyage à plus de 80 km du domicile pour une durée de moins de un an et qui a pris fin dans le mois de référence, pour le transport, l'hébergement, la restauration, etc. Caractéristiques des voyages, dont la raison, l'origine, la destination, la durée, le mode de transport et le type d'hébergement.	15 000 ménages par mois	90 %
Enquête sur les voyages internationaux	Tous les résidents canadiens qui reviennent au pays et tous les visiteurs entrant au Canada à l'exception des membres d'équipage, des diplomates et leurs personnes à charge, des réfugiés, des immigrants admis, des militaires et des anciens résidents canadiens (Citoyens canadiens revenant au Canada pour y résider de façon permanente après un séjour de plus d'un an à l'extérieur du pays).	Dépenses de voyage des Canadiens à l'étranger et visites des non-résidents au Canada d'une durée de moins de un an, pour le transport, l'hébergement, la restauration, etc. Caractéristiques de voyage, dont: la raison, l'origine et la destination, la durée et le mode de transport pour entrer et sortir du Canada.	47 000 Canadiens de retour au pays 53 000 non-résidents	s/o ¹
Enquête sur les dépenses des ménages	Les ménages privés du Canada. Sont exclus: les personnes vivant sur les réserves indiennes, en communauté, dans des résidences pour personnes âgées, les diplomates étrangers, les personnes vivant dans des bases militaires et en institutions.	Dépenses à l'intérieur et à l'extérieur de la province ou du territoire de résidence, pour le transport, l'hébergement, la restauration, etc.	21 000 ménages	71 %

1. L'EVI est composée de plusieurs éléments dont le taux de réponse se situe dans la fourchette de 5% (questionnaires à retourner par la poste) à 98% (Enquête sur les départs aériens).

3.1.1 Enquête sur les voyages des Canadiens

L'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) est une enquête mensuelle qui est menée de concert avec la Commission canadienne du tourisme (CCT), les dix administrations provinciales et deux autres ministères de l'administration fédérale, à titre de supplément de l'Enquête sur la population active (EPA), une des plus importantes enquêtes de Statistique Canada auprès des ménages.

L'EVC est une enquête administrée à un sous-échantillon de l'EPA. Il s'agit d'une enquête à participation volontaire, dont les données sont recueillies directement auprès d'environ 15 000 ménages par mois. L'EVC porte sur tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus, le taux de réponse à cette enquête est de 90 %. L'EPA exclut les résidents des territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), les membres des Forces armées canadiennes, ainsi que les personnes qui vivent en établissement et dans des réserves indiennes. Ces personnes sont par ce fait aussi exclues de l'EVC, cependant, des calculs sont effectués pour tenir compte des résidents des territoires dans le CSTC (voir la section 5.3.5).

Trois critères sont établis dans l'EVC pour définir les « voyages » et ainsi faire en sorte que les données recueillies soient fondées sur la définition du tourisme. Ces critères sont les suivants : i) la durée du séjour doit être inférieure à 365 jours, ii) la distance du voyage, de la résidence à la destination doit être égale ou supérieure à 80 kilomètres pour tous les résidents du Canada¹⁷ et iii) le voyage doit avoir été complété pendant le mois de référence. Cela permet la saisie de données sur les voyages d'une durée inférieure à un an, à l'extérieur de l'environnement habituel, pour le mois de référence visé.

La définition de « voyages » dans l'EVC exclut le navettage pour se rendre au travail ou à l'école, l'installation dans une nouvelle résidence, les voyages des équipages d'autobus, d'avions, de trains, etc., les trajets en ambulance vers un hôpital ou une clinique, les voyages ayant commencé à l'extérieur du Canada et les voyages de 365 jours et plus. Le navettage pour se rendre au travail ou à l'école, les voyages des équipages et les trajets en ambulance ne constituent pas des voyages à l'extérieur de l'« environnement habituel » et par conséquent ne font pas partie du tourisme. Les voyages ayant commencé à l'extérieur du Canada ne font pas partie de l'EVC et sont en fait compris dans l'Enquête sur les voyages internationaux. Les voyages de plus de 365 jours sont laissés de côté parce qu'ils ne sont pas définis comme du tourisme¹⁸.

L'EVC comporte un aspect national et régional. Les données sur les dépenses de voyages sont recueillies pour le Canada dans son ensemble ainsi que selon la province visitée. L'enquête sert à recueillir des données sur diverses caractéristiques des voyages et, à partir de l'EPA, des liens peuvent être faits avec d'autres variables, comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le niveau de scolarité et les principaux groupes de profession. D'autres détails peuvent aussi être obtenus, par exemple, si le voyage a eu lieu le même jour ou a comporté une nuitée ou plus, l'origine et la destination du voyage, les endroits visités, le nombre de nuits passées à l'extérieur, le type d'hébergement utilisé et le nombre de nuits passées dans chaque type d'hébergement (p. ex., les nuits passées à l'hôtel, dans un camping ou à la résidence d'amis ou de parents).

De même, des détails sur les dépenses sont disponibles : dépenses totales; montant consacré à la location d'une voiture; au transport commercial comme le transport aérien, le transport par autobus, le transport par train ou le transport par bateau; à l'hébergement ainsi qu'aux services de restauration; etc.¹⁹ Les dépenses relatives aux forfaits de voyage et le détail de leurs composantes sont couvertes par l'EVC. Lors du processus de traitement de l'enquête, les dépenses sont réaffectées selon leurs diverses composantes. La section 5.3.1 fournit les détails expliquant la façon dont les données relatives aux dépenses de l'EVC sont utilisées dans le CSTC.

17. L'enquête permet aussi de calculer des estimations sur le tourisme en Ontario selon un critère de distance de 40 kilomètres, ces données ne sont toutefois pas utilisées dans le CSTC.

18. Depuis 2005, l'EVC a été remplacé par l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC). Cette nouvelle enquête comporte un changement important au niveau de la définition opérationnelle du tourisme. Dans l'EVRC le tourisme est défini comme étant tous les voyages d'une journée à quarante kilomètres ou plus du domicile et tous les voyages d'une nuit ou plus « à l'extérieur de la ville ». Les exceptions à l'égard des voyages pour se rendre au travail, aux études, à des fins militaires et de la migration subsistent. Les voyages effectués sur une base régulière (par ex. les voyages effectués au moins une fois par mois) sont désormais exclus du tourisme pour mieux rendre compte de la notion « hors de l'environnement habituel ». Une explication plus détaillée exprimant les différences entre l'EVC et l'EVRC est disponible dans le site web de Statistique Canada sous la rubrique de l'EVRC. Voir l'annexe A.

19. À l'étape du traitement des données, les dépenses aux valeurs extrêmes (comme l'achat de bien de consommation durable important tels les yachts) sont exclus dans le but d'éviter un effet de distorsion avec le temps des statistiques sur les dépenses de voyages.

3.1.2 Enquête sur les voyages internationaux

Dans le cadre de l'enquête sur les voyages internationaux (EVI), on estime les dépenses engagées par les non-résidents voyageant au Canada et par les Canadiens voyageant à l'étranger. La population cible est constituée de tous les voyageurs internationaux qui arrivent au Canada par air, par terre et par mer. Elle comprend :

- a) les Canadiens qui reviennent des États-Unis;
- b) les Canadiens qui reviennent d'outre-mer;
- c) les résidents des États-Unis qui arrivent au Canada;
- d) les résidents d'outre-mer qui arrivent au Canada.

Sont exclus de cette enquête, les membres d'équipages, les diplomates, le personnel militaire, les migrants et les anciens résidents (citoyens canadiens revenant au Canada pour y résider de façon permanente après un séjour de plus d'un an à l'extérieur du pays), ils sont jugés hors de la portée du CSTC. L'EVI comporte trois composantes distinctes, il s'agit des suivantes : (1) dénombrement à la frontière des voyageurs selon le pays d'origine, (2) questionnaires à retourner par la poste, (3) Enquête sur les départs aériens des visiteurs d'outre-mer (EDA).

Le dénombrement à la frontière, consiste à recueillir des données à partir des formulaires remplis à la frontière et distribués ou remplis par l'Agence des services frontaliers du Canada et les responsables de Citoyenneté et Immigration Canada. Les données recueillies comprennent le nombre de voyageurs, le point d'entrée, le nombre de véhicules et le mode de transport. Selon le mode d'entrée au Canada, les dénombrements à la frontière peuvent correspondre à un recensement complet ou à un échantillon (p. ex., la sélection des cartes de déclaration douanière recueillies à la frontière auprès des passagers aériens correspond à un échantillon).

Le dénombrement provient du formulaire Pointage des entrées E-62 (il sert à enregistrer le nombre de voyageurs et de véhicules qui arrivent par terre et par traversier, à des points d'entrées situés sur la frontière entre les États-Unis et le Canada), le formulaire E-63, Arrivées d'aéronefs et de navires commerciaux et privés et de leurs passagers et équipages (est utilisé pour enregistrer les voyageurs qui arrivent au Canada par aéronef ou navire privé) et la carte de déclaration douanière E-311 (est utilisée pour enregistrer tous les voyageurs qui arrivent au Canada par vols commerciaux).

Au total, cinq questionnaires différents à retourner par la poste sont distribués chaque trimestre aux voyageurs qui arrivent au Canada. Les questionnaires reçus dépendent du type de voyageurs (p. ex., résidents des États-Unis, résidents d'autres pays ou résidents canadiens de retour de voyage à l'étranger). Il s'agit d'une enquête sur échantillon volontaire, dans le cadre de laquelle les données sont recueillies directement auprès des répondants. On vise les voyageurs internationaux qui utilisent des modes de transport populaires pour entrer au Canada. Parmi ces modes de transport figurent l'automobile, les vols commerciaux, les autobus commerciaux et les navires commerciaux (port de Vancouver seulement). Les réponses sont pondérées à partir des dénombrements à la frontière, afin de représenter l'ensemble de la population qui voyage. Les questionnaires fournissent des données trimestrielles sur les dépenses au chapitre des voyages et sur les caractéristiques des voyageurs internationaux.

La dernière composante de l'EVI, c'est-à-dire l'Enquête sur les départs aériens des visiteurs d'outre-mer (EDA), a été lancée en 2000, en vue d'améliorer la qualité des estimations relatives aux voyageurs d'outre-mer au Canada (c.-à-d. les résidents de pays étrangers autres que les États-Unis). L'enquête est axée sur les pays dont les visiteurs sont les plus attirés par le Canada. Pendant une période de trois à cinq jours par mois, des interviews sont effectuées dans les salles de départ de cinq grands aéroports internationaux (Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax). Tous les efforts sont déployés pour que les interviews se déroulent dans la langue maternelle

des voyageurs, et les questionnaires sont disponibles en dix langues. Les pays visés par l'enquête englobent 80 % de l'ensemble des voyageurs d'outre-mer ayant un vol direct vers le Canada²⁰. Depuis 2000, l'EDA a obtenu un taux de réponse de plus de 90 %.

Les données recueillies à partir de l'EVI se situent à la fois au niveau du Canada et au niveau régional. Parmi les données obtenues figurent les dépenses totales et cinq catégories de dépenses qui les constituent : hébergement, transport au Canada, services de restauration, loisirs et divertissements et autres (souvenirs, magasinage, etc.). D'autres renseignements, comme le mode de transport utilisé pour entrer au Canada et en sortir, le type d'entrée, la durée du voyage ou de la visite, l'origine ou le lieu de résidence du voyageur, la destination et l'objectif du voyage sont aussi disponibles. Tout comme dans l'EVC, l'EVI recueille l'information pertinente aux forfaits de voyage. Lors du processus de traitement de l'enquête, les dépenses sont réaffectées selon les diverses composantes du forfait. Voir la section 5.3.2 pour en savoir davantage sur la façon dont les estimations des dépenses selon l'EVI sont utilisées dans le CSTC.

3.1.3 Enquête sur les dépenses des ménages

Les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de Nunavut sont exclus du champ de l'EVC. Par conséquent, nous utilisons une autre source de données soit les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) pour estimer la demande intérieure touristique pour ces régions dans le CSTC. Cette enquête est effectuée dans les dix provinces et comprend des renseignements sur les territoires pour 1997, 1998, 1999, puis tous les deux ans, à partir de 2001²¹. La population cible de l'enquête est constituée de tous les ménages privés au Canada. L'EDM est une enquête à participation volontaire, dont les données sont recueillies au moyen d'interviews sur place et de questionnaires. Elle a un taux de réponse d'environ 70 %.

L'EDM comprend les achats totaux à l'intérieur et à l'extérieur de la province ou du territoire de résidence, pour les catégories de dépenses comme la location d'un logement, les repas achetés au restaurant, les boissons alcoolisées achetées au restaurant, les aliments achetés pendant des voyages comportant une nuit ou plus dans le lieu visité, les frais d'hébergement payés dans le cadre de voyages comportant une nuit ou plus dans le lieu visité, les hôtels et les motels, les frais de location d'auto, les dépenses d'essence pour les autos louées, le transport en commun par autobus et le transport interurbain, les divers modes de transport et les activités de loisirs et de divertissements. La section 5.3.5 explique comment les estimations des dépenses tirées de l'EDM sont utilisées dans le CSTC.

3.2 Enquêtes sur l'offre associées au tourisme

Les enquêtes auprès d'industries clés du tourisme sont présentées dans cette section. Une fois de plus, la discussion est basée sur les enquêtes reposant sur l'année de référence 2002 à partir de laquelle le plus récent CSTC a été compilé. Comme mentionné plus haut, l'objectif est de donner un bref aperçu des enquêtes clés associées au tourisme. Des renseignements plus détaillés sur la collecte et la période de référence de l'enquête, la population cible, les stratégies d'échantillonnage, le contrôle et l'imputation, l'évaluation de la précision et de la qualité des données sont accessibles dans le site web de Statistique Canada (voir l'annexe A).

En règle générale, la participation à toutes les enquêtes de Statistique Canada auprès des entreprises est obligatoire. Elles sont fondées soit sur un **recensement** de tous les établissements d'une industrie donnée, ou sur un **échantillon**, c.-à-d. sur une fraction du nombre d'établissements d'une industrie donnée. Par exemple, toutes les enquêtes portant sur les industries du transport figurant au tableau plus bas sont des recensements.

Par contre, toutes les enquêtes non reliées au transport figurant au tableau 2, sont basées sur des échantillons des établissements. Les enquêtes sur échantillon couvrent tous les établissements les plus grands, les moyennes entreprises sont enquêtées à partir d'un échantillon, alors que les plus petits établissements ne sont pas couverts. Les seuils des tailles sont établis selon le revenu et varient selon l'industrie. En général, les établissements exclus

20. Ceci ne signifie pas que chaque personne qui participe à l'enquête est un résident d'un des pays visés, les résidents d'autres pays peuvent avoir pris l'avion dans ces pays dans le but d'avoir un vol direct vers le Canada.

21. L'échantillon de l'EDM est choisi à partir de la base de sondage de l'EPA qui couvre les territoires.

représentent une importante proportion des établissements d'une industrie donnée. Par exemple, de dix établissements de l'industrie de l'hébergement des voyageurs, six sont exclus étant donné qu'ils se situent sous le seuil de la taille de revenu établi.

L'exclusion de ces petits établissements n'a toutefois que peu d'impact sur les estimations de l'industrie pour deux principales raisons. La première veut que même s'ils sont nombreux, leurs apports au revenu de l'industrie sont considérablement moins élevés que leur nombre laisse croire. Ainsi, l'enquête sur l'hébergement des voyageurs indique que ces derniers ne contribuent qu'à un dixième du revenu de l'industrie. Deuxièmement, les données d'enquêtes sont complétées par des estimations pour les établissements qui ne sont pas couverts, au moyen de données administratives, dont les déclarations de revenus, les remises de TPS, les retenues à la source etc. Ces sources fournissent des renseignements de qualité supérieure sur des items tels le revenu, les dépenses, la dépréciation, les traitements et les salaires et avantages sociaux.

3.2.1 Transport aérien

Le Centre des statistiques de l'aviation de Statistique Canada, de concert avec l'Office des transports du Canada procèdent à diverses enquêtes relatives à l'industrie du transport aérien (comme définie sous le code 481 du SCIAN). Les données recueillies provenant des enquêtes, comprennent des statistiques financières et d'exploitation, ainsi que d'autres statistiques sur les activités des transporteurs aériens canadiens, les mouvements des aéronefs, le transport de voyageurs et de marchandises par air, ainsi que les tarifs et les types de tarifs de transport. Bien que le transport de marchandises fait partie de l'industrie, il est déduit pour répondre aux besoins du CSTC.

Pour le CSTC, les enquêtes d'intérêt sont principalement les enquêtes sur les finances et les opérations de l'aviation civile. Il s'agit notamment de l'Enquête mensuelle sur les principales statistiques financières et d'exploitation des grands transporteurs aériens, de l'Enquête trimestrielle sur les opérations des transporteurs aériens au Canada et de l'Enquête sur l'aviation civile canadienne - Rapport annuel.

L'univers de ces enquêtes est constitué de tous les transporteurs canadiens qui détiennent un permis pour le transport commercial et nolisé de voyageurs et de marchandises. Tous ces transporteurs doivent détenir un permis valide émis par l'Office des transports du Canada. L'univers est classé selon six niveaux (Niveaux I à VI) fondés sur le revenu des voyageurs et sur le tonnage des marchandises transportées. Ces niveaux rendent compte des exigences en matière de déclaration pour les transporteurs à l'intérieur de chaque groupe et sont revus chaque année. Une compagnie aérienne peut passer d'un niveau à un autre selon son rendement.

L'enquête constitue un recensement de tous les transporteurs. Il s'agit d'une enquête à participation obligatoire qui recueille des données financières et opérationnelles directement auprès des répondants, au moyen de questionnaires envoyés et retournés par la poste. Les données soumises dépendent du niveau où se situe le transporteur pour la déclaration. Les transporteurs plus petits doivent fournir moins de détails et remplir moins fréquemment le rapport.

Chaque transporteur autorisé doit compléter les formulaires. Les données de chacune des enquêtes sont comparées les unes avec les autres et font l'objet de diverses procédures de contrôle et d'imputation. Chaque incohérence est examinée. Si des questions subsistent, on communique avec l'entreprise. Dans les cas de non-réponse complète, des estimations sont effectuées sur la base du rendement antérieur du transporteur ou sur celle d'un transporteur ayant des opérations similaires.

Tableau 2 Certains renseignements sur les enquêtes des entreprises clés utilisées dans le Compte satellite du tourisme du Canada, 2002

Code et titre du SCIAN	Titre de l'enquête	Variabes clés	Taux de réponse
481 Transport aérien	Aviation civile canadienne (plusieurs enquêtes)	Données financières Part du marché Transporteurs affiliés Emploi Activité commerciale – Autres données financières États des résultats	
482 Transport ferroviaire	Enquête sur le transport ferroviaire	Statistique financières et opérationnelles du transport par voie ferroviaire, données sur l'achalandage, l'équipement, la consommation de carburant et l'emploi.	
483 Transport par eau	Enquête financière des transporteurs par eau canadiens	Emplois et salaires États financiers Consommation de carburant et coût	
485110 Les sociétés de transport urbain 485210 Transport interurbain et rural par autobus 485410 Transport scolaire et transport d'employés par autobus 485510 Services d'autobus nolisés 485990 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs 487110 Transport terrestre de tourisme et d'agrément	Les industries canadiennes du transport de passagers par autobus et du transport urbain.	Recettes Dépenses Statistiques d'exploitation Emploi Passagers transportés	
5321 Location et location à bail de matériel automobile	Enquête annuelle sur la location et la location à bail de matériel automobile	Statistiques financières et opérationnelles Détails sur les revenus selon la source, par exemple le revenu de la location et de la location à bail d'automobiles, de camions, de minibus, de véhicules de plaisance, etc.	56 %
5615 Services de préparation de voyages et de réservation	Enquête annuelle sur le secteur des services de préparation de voyages	Caractéristiques détaillées telles les catégories de clients (étrangers/résidents en pourcentage), les revenus par type de services, des items détaillés de dépenses et des données sur l'emploi pour les agences de voyages au détail, les voyagistes et les grossistes.	61 %
71 Arts, spectacles et loisirs	Enquête annuelle sur le secteur des arts, spectacles et loisirs	Caractéristiques financières telles sources de recettes, dépenses ; caractéristiques de l'emploi et distribution des revenus par type de clients.	66 %
721 Services d'hébergement	Enquête annuelle sur l'hébergement des voyageurs	Revenu selon la source (location de chambre, repas, service, location d'équipement, etc.), clientèle (étrangers/résidents en pourcentage), dépenses d'exploitation, installations disponibles (restaurant, bar, piscine, centre de conférence, installations de ski, etc.)	67 %
722 Services de restauration et débits de boissons	Enquête annuelle sur les industries de services : restauration et débits de boissons	Revenus Dépenses Emploi	69 %

3.2.2 Transport ferroviaire

L'Enquête sur le transport ferroviaire est une enquête annuelle, qui recueille des données financières, opérationnelles et sur l'emploi, sur une base annuelle, auprès des transporteurs ferroviaires au Canada. Cette enquête englobe les établissements sous le code 482 du SCIAN qui fournissent des services de transport de voyageurs et de marchandises. Bien que le fret soit couvert dans cette industrie, il est déduit pour répondre aux besoins du CSTC.

Sont exclues de l'enquête, les entreprises qui fournissent des services de soutien au transport ferroviaire (ponts et terminaux, etc.), et des services d'excursions touristiques, ainsi que les entreprises ferroviaires privées qui transportent uniquement des marchandises pour des filiales et qui ne sont pas exploitées pour compte d'autrui. Les Services d'excursions touristiques par rail appartiennent à l'industrie du « Transport terrestre de tourisme et d'agrément » (code 4871 du SCIAN).

Cette enquête constitue un recensement avec un plan transversal. La participation est obligatoire et les données exigées par Transports Canada sont recueillies directement auprès des répondants au moyen de divers formulaires et annexes envoyés et retournés par la poste. Les entreprises de compétence fédérale relèvent directement de Transports Canada, auprès de qui Statistique Canada obtient les données. Tous les autres transporteurs envoient directement leurs données à Statistique Canada.

Toutes les données sont vérifiées du point de vue de la cohérence et de la fiabilité, en les comparant au moyen de vérifications informatisées à celles soumises antérieurement. Les enregistrements non valides sont corrigés et les valeurs manquantes ou incorrectes sont imputées.

3.2.3 Transport par eau

L'industrie du transport par eau (code 483 du SCIAN), est visée par l'Enquête financière des transporteurs par eau canadiens. Cette industrie comprend les transporteurs pour compte d'autrui, les transporteurs gouvernementaux et les transporteurs pour compte propre dont les navires peuvent être enregistrés au Canada ou à l'étranger et dont les activités peuvent se dérouler ou non dans des ports canadiens.

Sont exclues de cette enquête, les entreprises qui exploitent des embarcations de plaisance privées, des bateaux de pêche, des navires de défense, des bateaux d'excursions et des contrats d'affrètement coque nue (un bateau nolisé sans les services d'un capitaine). Les locations de bateaux d'excursions et de bateaux sans les services d'un capitaine sont couverts ailleurs dans « Transport par eau de tourisme et d'agrément » (code 487210 du SCIAN), tandis que la location de bateaux de plaisance est couverte sous le code 532290 du SCIAN, intitulé « Location d'autres biens de consommation ».

Cette enquête à participation obligatoire, sert à recueillir des données financières et opérationnelles directement auprès des répondants au moyen d'un questionnaire envoyé et retourné par la poste, elle représente un recensement des transporteurs par eau établis au Canada dont les revenus ou les dépenses d'exploitation sont de 500 000 \$ ou plus.

3.2.4 Transport par autobus

L'industrie du transport par autobus au Canada comprend le transport en commun (code 485110 du SCIAN), le transport interurbain et le transport rural par autocar (code 485210 du SCIAN), le transport scolaire par autobus (code 485410 du SCIAN), les services d'autobus nolisés (code 485510 du SCIAN), les services de navette (code 485990 du SCIAN) et le transport terrestre de tourisme et d'agrément par autobus (code 487110 du SCIAN). L'industrie est couverte par l'Enquête sur les Industries canadiennes du transport de passagers par autobus et du transport urbain, qui est menée par la Division des transports.

Il s'agit d'une enquête sur échantillon, à participation obligatoire, servant à recueillir des données financières, opérationnelles et sur l'emploi auprès des répondants.

3.2.5 Transport par taxi

L'Enquête de l'industrie des services de taxi et de limousine (code 4853 du SCIAN) englobe les établissements dont l'activité principale consiste à assurer le transport de passagers par taxi et par limousine, non exploités selon des horaires ou des itinéraires réguliers. Les propriétaires de parcs de taxis et les sociétés qui fournissent des services de répartition sont inclus, peu importe si les conducteurs sont des employés, s'ils louent leur taxi ou s'ils sont rémunérés autrement. Les taxis exploités par leurs propriétaires (conducteurs autonomes) sont aussi inclus.

Il s'agit d'une enquête sur échantillon à participation obligatoire. Les données financières sont à la fois recueillies auprès des répondants et tirées de dossiers administratifs. Les données administratives (fiscales) sont utilisées pour les unités qui se situent en dessous du seuil de revenus bruts annuels d'entreprises de 30 000 \$.

3.2.6 Location de véhicules de passagers et de véhicules de plaisance

L'Enquête annuelle sur la location et la location à bail de matériel automobile (code 5321 du SCIAN) englobe tous les établissements qui ont pour activité principale la location ou la location à bail de véhicules, comme des automobiles, des minibus, des camions, des tracteurs routiers, des autobus, des semi-remorques, des remorques utilitaires et des véhicules récréatifs sans les services d'un conducteur. Cette enquête sur échantillon à participation obligatoire sert à recueillir des données financières ou opérationnelles. Les données sont recueillies directement auprès des répondants, au moyen de questionnaires envoyés et retournés par la poste et à partir de dossiers administratifs.

Cette enquête est utilisée directement dans le CSTC pour calculer l'offre du service « Location de véhicules automobiles ». Le calcul se fait à partir des détails sur les revenus selon la source, (p.ex., les revenus de la location et de la location à bail d'automobiles, de camions, de camionnettes, de véhicules récréatifs, etc.). Ces revenus ne figurent pas explicitement dans les tableaux d'E-S dû à l'agrégation.

3.2.7 Hébergement

L'Enquête annuelle sur l'hébergement des voyageurs vise à recueillir des données financières et opérationnelles directement auprès des industries des services de l'hébergement (code 721 du SCIAN). L'enquête englobe les hôtels, les motels, les centres de villégiature, les hôtels-casinos, les gîtes touristiques, les pourvoiries, les terrains de camping et les autres établissements qui fournissent de l'hébergement aux touristes. Les résultats de l'enquête sont complétés par des données administratives (fiscales). Les données sont vérifiées, afin de déceler les erreurs, les incohérences et les données manquantes. Les données manquantes ou erronées peuvent être imputées ou complétées par des données administratives.

Des données détaillées tirées de cette enquête sont incorporées directement dans le CSTC et servent à identifier la part non touristique de l'industrie comme par exemple les « Maisons de chambres et pensions de famille » classées sous le code 7213 du SCIAN et servent aussi au calcul de l'offre dans le CSTC du service « hébergement » à un niveau plus détaillé que celui disponible dans les tableaux d'E-S tel que hôtel, motel, camping et autres types d'hébergement.

3.2.8 Restauration

L'Enquête annuelle sur les industries de services de restauration et de débits de boissons (code 722 du SCIAN) vise à recueillir des données financières et opérationnelles d'établissements comme les restaurants, les bars, les cafés-restaurants, les clubs de nuit etc. et comprend aussi les services d'alimentation d'installations d'hôtels et de centres commerciaux louées. Sont exclus toutefois, les services de restauration de l'hôtel même²², des associations communautaires, des parcs d'amusements, et des cinémas²³.

22. Le service à l'étage ou à la salle à manger de l'hôtel ne sont pas couverts, néanmoins, si la salle à manger de l'hôtel est un établissement à part (p. ex. louée) il serait compris.

23. Les cafés-théâtres sont classés dans l'industrie « Loisirs et divertissements ».

Il s'agit d'une enquête sur échantillon à participation obligatoire, elle sert à recueillir des données financières et opérationnelles directement auprès des répondants, au moyen d'un questionnaire envoyé et retourné par la poste. Les résultats de l'enquête sont complétés par des données administratives.

Les données obtenues à partir de cette enquête sont utilisées directement dans le CSTC et servent à déterminer la part non touristique de l'industrie « Services de restauration spéciaux » classée sous le code 7223 du SCIAN, et qui ne sont pas spécifiés dans les tableaux d'E-S. Ces détails servent aussi à déterminer l'offre dans le CSTC des « repas » et des « boissons alcooliques » provenant des services d'hébergement, des restaurants et des autres industries.

3.2.9 Présentation de films et de vidéos

L'Enquête sur les cinémas²⁴ porte sur les établissements qui appartiennent au code 512130 du SCIAN, et sert à recueillir des données financières et des données sur l'emploi pour les cinémas et les ciné-parcs. Sont inclus, les cinémas IMAX, les théâtres cinématographiques extérieurs et les festivals du film.

Cette enquête à participation obligatoire est un recensement et les données sont recueillies directement auprès des répondants au moyen d'un questionnaire envoyé et retourné par la poste.

3.2.10 Loisirs et divertissements

L'Enquête annuelle sur l'industrie des arts, spectacles et loisirs²⁵ couvre tous les établissements classés sous le code 71 du SCIAN. Sont inclus, les arts d'interprétation, comme les théâtres, les cafés-théâtres, les opéras; les jardins zoologiques et botaniques; les lieux historiques et d'intérêt patrimonial; les parcs d'attractions et jardins thématiques; les terrains de golf; les centres de ski; les services d'un guide touristique pour la chasse et la pêche, etc.

Sont exclus, les installations qui regroupent de l'hébergement et des loisirs comme les casinos, les centres de villégiature et les camps de chasse et pêche. Ces derniers sont couverts par l'enquête sur l'industrie des services d'hébergement.

Il s'agit d'une enquête sur échantillon à participation obligatoire, menée au moyen de questionnaires envoyés et retournés par la poste et sert à obtenir des données financières et opérationnelles. L'information est recueillie directement auprès des répondants et extraite de dossiers administratifs (fiscaux).

3.2.11 Services de voyages

L'Enquête annuelle de l'industrie des services de préparation de voyages vise tous les établissements classés sous le code 5615 du SCIAN. Elle comprend les agences de voyages; les voyagistes; les grossistes de voyages; les bureaux de congrès et visiteurs; les bureaux de réservation de voyages par avion, autobus, train, et navire; les agences de ventes de billets de théâtres ou d'activités sportives; les bureaux de réservation des lignes aériennes, des hôtels et des restaurants. Sont exclus de l'enquête, les services de guides touristiques pour la chasse et la pêche, ils se retrouvent plutôt dans les services de loisirs et divertissements.

Il s'agit d'une enquête sur échantillon à participation obligatoire qui recueille des données directement auprès des répondants au moyen d'un questionnaire envoyé et retourné par la poste. Cette enquête vise à recueillir des caractéristiques détaillées, comme les catégories de clients, les revenus selon le type de service, les postes de dépenses détaillés et des données sur l'emploi auprès des agences de voyages au détail, des voyagistes, des grossistes de voyages et d'autres industries de services divers au Canada. Les données d'enquête sont complémentées par des données administratives.

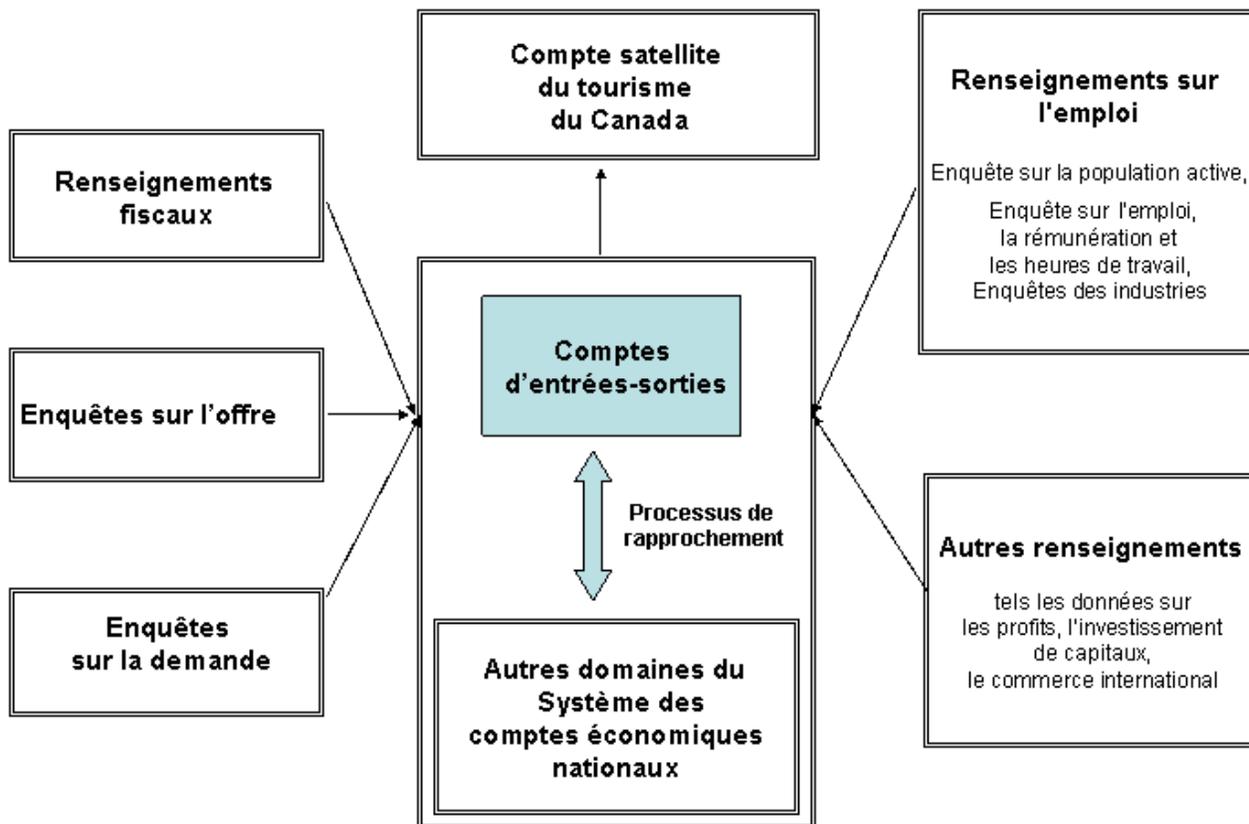
24. À partir de l'année de référence 2005, cette enquête a été remplacée par l'Enquête annuelle sur les industries de services : cinémas.

25. En 2006, cette enquête a été changée à l'Enquête sur les industries de services : divertissement et loisirs.

4 Données du Système des comptes économiques nationaux pour le Compte satellite du tourisme du Canada

Le CSTC dépend dans une large mesure des tableaux d'E-S du Système des comptes économiques nationaux du Canada. Ces tableaux fournissent les données économiques les plus exhaustives et les plus détaillées du SCENC, selon le bien et le service et selon l'industrie. La compilation des tableaux d'E-S comprend l'intégration et le rapprochement de sommes importantes de données économiques provenant d'une gamme variée d'enquêtes et de sources de données administratives. Le diagramme ci-après résume les différentes sources.

Graphique 2 Données du Système des comptes économiques nationaux utilisées dans le Compte satellite du tourisme du Canada



Les tableaux d'E-S sont particulièrement importants pour le CSTC pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les estimations de l'offre de biens et de services touristiques et non touristiques selon l'industrie touristique et non touristique sont tirées de ces tableaux. En deuxième lieu, le PIB du tourisme selon l'industrie est calculé à partir des estimations du PIB selon l'industrie dans les tableaux d'E-S. En troisième lieu, comme les données des E-S ont fait l'objet d'un processus rigoureux d'intégration et de rapprochement, leur qualité est jugée très bonne. Cela constitue une considération importante lorsque l'on rapproche l'offre et la demande de biens et de services touristiques. Enfin, les tableaux d'E-S fournissent les classifications qui servent à définir la structure du CSTC du point de vue des détails des industries et des biens et services. Les sections suivantes abordent brièvement cette source clé de données.

4.1 Tableaux d'entrées-sorties

Les tableaux d'E-S sont constitués de trois tableaux principaux, à savoir le tableau des sorties, le tableau des entrées et le tableau de la demande finale. Ensemble, ces tableaux montrent la production de biens et de services, les revenus générés par le processus de production et les flux de biens et de services dans le système économique entre les producteurs et les consommateurs.

Le **tableau des sorties**, appelé aussi matrice de la production, présente des données sur la production des biens et services produits par chaque industrie de l'économie. Dans la plupart des cas, la production intérieure ou les sorties d'une industrie correspondent simplement à ses ventes ou livraisons, mesurées aux prix de base (modifiés) ou aux prix reçus par les producteurs. Les estimations de l'offre de biens et de services touristiques dans le CSTC proviennent de ce tableau (voir la section 5.2).

Le **tableau des entrées**, appelé aussi matrice des utilisations intermédiaires, présente les achats des diverses entrées de biens et de services dans la production pour chaque industrie de l'économie. Ce tableau montre en outre les coûts des « entrées primaires » de la production, y compris le revenu du travail, le revenu des entreprises non constituées en société, les autres excédents d'exploitation et les impôts indirects nets. Les estimations du PIB attribuable au tourisme sont fondées sur les données rapportées dans ce tableau (voir la section 5.5.2).

Enfin, le **tableau de la demande finale** montre les dépenses en biens et services destinés à la consommation finale (c.-à-d. consommés, utilisés comme investissement en capital ou exportés). Bien que tous les achats par les ménages (personnes) fassent partie de la consommation finale dans le SCN, les entreprises et les gouvernements font des achats intermédiaires et finals. Ce tableau comprend des détails sur les dépenses des consommateurs qui sont utilisés, avec d'autres indicateurs, pour répartir les données plus agrégées obtenues à partir des enquêtes sur les dépenses de voyage (voir les sections 5.3.1 et 5.3.2).

Deux grandes classifications sont utilisées dans les tableaux d'E-S pour définir les biens et les services, et les industries. Au niveau le plus détaillé, plus de 700 biens et services sont précisés, y compris environ 23, qui sont définis comme des biens et services touristiques dans le CSTC. En outre, il existe plus de 300 industries, desquelles 18 sont définies comme des « industries touristiques » dans le CSTC.

4.2 Équilibrage des comptes des industries et des biens et services dans les tableaux d'E-S

L'une des plus importantes identités comptables (ou contraintes) des tableaux d'E-S est que l'offre doit être égale à la demande pour chaque bien et service. Autrement dit, la somme des dépenses pour un bien ou un service quelconque doit être égale aux revenus générés par les ventes (en tenant compte des exportations et des importations). De même, il existe une autre contrainte, à savoir que la production totale d'une industrie (revenus) doit être égale au total de ses entrées (coûts).

En pratique, ces identités ne sont pas comblées, en raison des limites du système statistique. Par exemple, les données obtenues à partir d'enquêtes ou de sources administratives fournissent différentes estimations du même phénomène, comportent différents niveaux de qualité, peuvent comprendre des erreurs de déclaration, et leur couverture peut ne pas être complète, etc. L'exercice qui consiste à faire concorder les données à ces identités comptables, grâce à un processus itératif appelé équilibrage des comptes des industries et des biens et services, fait partie intégrante de la compilation des tableaux d'E-S.

Certaines règles de cohérence doivent être respectées dans ce processus. Par exemple, au moment de l'équilibrage du compte d'industrie, les ratios du PIB, de l'excédent, du revenu mixte et du revenu du travail, des impôts indirects et des matériaux, de l'énergie et des services à la production brute sont tous vérifiés, afin d'assurer la cohérence pour chaque industrie. L'équilibrage du compte des biens et services comporte un ensemble similaire de vérifications de la cohérence. Ce processus d'équilibrage global permet de vérifier de façon rigoureuse la cohérence de toutes les données qui entrent dans les tableaux d'E-S. À chaque itération, les incohérences dans les données sont relevées, les raisons qui les causent sont déterminées, et des mesures correctives sont prises pour rapprocher les données.

4.3 Commerce international et interprovincial de biens et de services

Les données sur le commerce international de biens et de services sont intégrées et rapprochées avec d'autres données portant sur l'offre et sur la demande selon le bien et le service dans les tableaux d'E-S. Dans le cas des biens et services touristiques, les données de l'EVC servent à répartir la demande intérieure de biens et services touristiques entre les provinces et les territoires. De même, les données de l'EVI servent à estimer le commerce international de biens et de services touristiques. Ces enquêtes sont aussi utilisées dans le cadre du processus d'équilibrage, afin d'assurer la cohérence avec le reste de l'économie.

Les données de l'EVI, plus particulièrement, sont à la base du compte des voyages internationaux, où sont enregistrés les recettes des voyages au Canada et les paiements associés aux voyages des Canadiens à l'étranger, qui à leur tour, sont enregistrés dans la BDP. Il convient de souligner que les estimations des voyages de la BDP incluent les dépenses des membres d'équipages de compagnies aériennes, ainsi que les dépenses des voyages pour des fins médicales et pour fins d'études qui sont, par définition, exclues du tourisme dans le CSTC.

Les estimations du commerce interprovincial font aussi l'objet d'un processus de rapprochement dans les tableaux d'E-S. Les sources de données varient selon le bien et le service. Par exemple, les données portant sur la fabrication reposent sur les données relatives à la destination des livraisons tirées de l'Enquête sur les manufactures. Les données connexes aux dépenses de voyage reposent sur les données ayant trait à l'origine et la destination provenant de l'Enquête sur les voyages des Canadiens. Comme pour les autres données des tableaux d'E-S, celles sur le commerce interprovincial sont rapprochées selon la province ou le territoire et selon le bien et le service, de sorte que l'offre et la demande s'équivalent.

4.4 Valeur ajoutée et emploi

Dans les tableaux d'E-S, la valeur ajoutée ou PIB, est mesurée en prix courants (non corrigée pour tenir compte de l'inflation) et aux prix de base. Le calcul peut se faire de trois façons; toutefois, aux fins du CSTC, la méthode qui consiste à faire la somme des coûts des entrées primaires de chaque industrie est plus pertinente²⁶. Ces entrées correspondent au rendement du travail et du capital pour les services fournis dans le processus de production. Ils comprennent les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail (RST), le revenu mixte et d'autres coûts primaires.

Les salaires et traitements et le RST correspondent au rendement du travail dans le processus de production. Les **salaires et traitements** sont enregistrés sur une base brute, ils comprennent les impôts et les autres retenues salariales pour la contribution des employés à des régimes de pension et à l'assurance sociale. Le **revenu supplémentaire du travail** représente la contribution de l'employeur au compte des employés à des régimes de pension et à l'assurance sociale. Les données sur le revenu du travail selon l'industrie sont compilées à partir de plusieurs sources, y compris les données fiscales et les données sur les dépenses d'exploitation des entreprises tirées d'enquêtes sur l'industrie²⁷.

Le **revenu mixte** est le revenu net des entreprises non constituées en société. Étant donné que les propriétaires de ces entreprises fournissent généralement le travail et le capital à l'entreprise, leurs revenus sont une combinaison à la fois du rendement du travail (rémunération) et du rendement du capital (bénéfices et autres excédents d'exploitation).

26. Le PIB peut être calculé comme : i) la somme des revenus primaires, ou ii) la somme des dépenses finales, ou iii) la somme de la valeur ajoutée (production moins le coût des entrées intermédiaires).

27. Il convient de souligner que les rajustements pour tenir compte de certains pourboires non déclarés sont apportés aux données repères des salaires et traitements pour plusieurs industries touristiques, y compris les suivantes : Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (SCIAN 711), Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713), Services d'hébergement (SCIAN 721) et Services de restauration et débits de boissons (SCIAN 722). Les rajustements sont apportés sur la base des ventes, par l'industrie, de boissons alcoolisées, de repas dans les restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé dans les restaurants de restauration rapide) et de services d'hébergement. Pour mieux saisir l'ampleur de ces rajustements, en 2000, les imputations ont totalisé 2,2 milliards de dollars. On a procédé à des imputations additionnelles plus faibles pour les pourboires des Services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salons de beauté, etc.) et pour le Transport ferroviaire (pour les porteurs de bagages). Ce ne sont toutefois pas tous les pourboires non déclarés qui font l'objet d'imputations à l'heure actuelle (p. ex., chauffeurs de taxi, porteurs de bagages dans les aéroports). Des rajustements correspondants sont apportés aux ventes de l'industrie.

Les autres coûts primaires comprennent : i) les autres excédents d'exploitation, c'est-à-dire les bénéfices et la dépréciation ou les provisions pour consommation de capital, de même que l'intérêt net versé, ii) les autres impôts sur la production (p. ex., les charges sociales et les impôts fonciers); et iii) les autres subventions à la production (p. ex., les subventions à la formation de l'effectif).

Les données sur l'emploi du CSTC sont tirées des Comptes canadiens de productivité du SCENC. Ces comptes comprennent des renseignements sur l'emploi qui sont tous fondés sur les principes du SCN et qui utilisent les industries des E-S. Il est important de souligner qu'au niveau agrégé, le nombre d'emplois compris dans cette base de données est étalonné en fonction de l'Enquête sur la population active (EPA). La répartition de ces emplois dans les industries, toutefois, est fondée principalement sur les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, néanmoins, d'autres sources de données d'enquête sur les industries et de données administratives sont aussi utilisées.

La mesure de l'emploi ici, correspond au nombre d'emplois détenus par les travailleurs autonomes, les employés et les travailleurs familiaux non rémunérés. Cela comprend le deuxième emploi des travailleurs occupant plus d'un emploi (c.-à-d. que le deuxième emploi des personnes qui occupent deux emplois ou plus sont comptés)²⁸. Pour rendre compte du total de l'économie, les emplois qui ne sont pas couverts par l'EPA sont ajoutés (p.ex. les membres de la Force régulière, les personnes vivant dans les territoires ou sur les réserves indiennes et les fonctionnaires des ambassades à l'étranger). Les personnes en congé sans solde de leur travail pendant la semaine de référence sont soustraites. Les estimations du nombre d'emplois ne sont pas faites sur la base d'équivalent temps plein²⁹, c'est-à-dire qu'un emploi qui comporte dix heures de travail par semaine compte autant qu'un emploi qui compte 50 heures de travail par semaine. Enfin, les emplois sont comptés sur une « base annuelle ». De ce fait, un emploi dont la durée est de 9 mois sur un an équivaut à un trois-quarts d'emploi.

28. Même si le troisième et le quatrième emploi ne sont pas comptés, toutes les heures de travail dans ces emplois sont affectées au deuxième emploi et comptabilisées comme des heures travaillées dans cet emploi.

29. Bien qu'elles ne figurent pas dans le CSTC, les estimations du nombre d'emplois équivalent temps plein directement attribuables au tourisme sont disponibles dans le Module sur les ressources humaines du tourisme.

5 Méthodes utilisées dans le CST du Canada

Comme il est mentionné précédemment, le tourisme n'est pas une industrie définie de façon explicite dans le SCENC, parce qu'il recoupe plusieurs industries. La compilation du CSTC nécessite donc de déterminer les industries touristiques et de les répartir en composantes touristiques et non touristiques. Elle nécessite en outre le calcul de l'offre touristique, l'estimation de la demande, la comparaison et le rapprochement de l'offre et de la demande, ainsi que le calcul du PIB et de l'emploi liés au tourisme. Le présent chapitre énonce les diverses étapes de ce processus, à partir de l'exemple du CSTC de 2002.

5.1 Sélection des biens et services touristiques et des industries touristiques

Comme il est mentionné à la section 2.1, les travaux et les résultats provenant du groupe de travail sur le tourisme à partir du milieu jusqu'à la fin des années 80 ont été à la base de ce qui a permis de déterminer quels biens et services et quelles industries devaient être inclus dans le CSTC. Le groupe de travail a recommandé les définitions des biens et services touristiques et des industries touristiques qui sont toujours appliquées aujourd'hui. Le groupe a aussi proposé les listes des biens et services et des industries sur lesquelles le compte repose présentement.

La première étape consistait à identifier les biens et services touristiques pour lesquels une part importante de la demande était liée aux dépenses touristiques. Les biens et services recommandés par le groupe de travail sont présentement identifiés dans le CSTC, il existe quelques exceptions dont : les calèches, les services touristiques offerts par les administrations publiques, les communications téléphoniques et la marchandise des terminaux et boutiques hors taxes. Certains biens et services, notamment, les frais de conférence et les biens de consommation durables touristiques à usage unique ont été ajoutés. La liste en vigueur est présentée à l'annexe C, ainsi qu'une mise en correspondance des biens et services avec ceux des tableaux d'E-S. Quelques 23 biens et services touristiques et 4 biens et services non touristiques achetés par les touristes sont identifiés dans le CSTC.

L'étape suivante consistait à identifier les industries qui fournissent les biens et services touristiques, c.-à-d. celles où la conséquence directe de l'absence du tourisme serait qu'elles cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité qui s'en trouverait sensiblement réduit. Une fois de plus, hormis les services touristiques offerts par les administrations publiques et les communications téléphoniques, les industries proposées par le groupe de travail sont en majeure partie comprises dans le CSTC. Quelques 18 industries des tableaux d'E-S sont identifiées comme étant des industries touristiques ou comportant au moins un élément touristique. À leur tour, ces dernières sont le résultat de l'agrégation de 77 industries encore plus détaillées codées au niveau 6-chiffres du SCIAN. Une liste de ces industries figure à l'annexe D, et indique lesquelles de ces industries sont identifiées comme étant des industries touristiques ou non touristiques selon l'application de la définition (voir la section 2.4.3).

5.2 Calcul de l'offre intérieure du tourisme

L'offre intérieure du tourisme correspond à la production totale (production brute) des biens et services touristiques au Canada. Dans le CSTC, le calcul se fait à partir du tableau de la production des E-S, qui indique la production totale de biens et de services selon l'industrie. Les méthodes utilisées pour déterminer l'offre intérieure touristique dans le CSPTT sont les mêmes, sauf pour les données sources qui proviennent des tableaux provinciaux/territoriaux d'E-S.

Tableau 3 Production de l'industrie des services de restauration et débits de boissons, par bien et service

Code	Biens et services	millions de dollars
1162	Boissons alcoolisées distillées, consommées dans un débit de boissons	1 200
1192	Bière, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons	1 600
1202	Vin, incluant boissons rafraîchissantes, consommés dans un débit de boissons	900
5531	<i>Marges sur le commerce de détail</i>	440
5554	<i>Redevances et droits de licence</i>	380
5594	<i>Loyers non résidentiels</i>	40
5653	Autres services de loisirs et divertissements	40
56902	Autres services d'hébergement	30
57001	Repas (à l'extérieur de la maison)	13 200
5725	Autres services personnels	40
5792	<i>Location d'autres machines et matériel</i>	80
	Production brute aux prix de base	17 950

Notes : Estimations fictives figurant comme exemple seulement. Les biens et services non touristiques sont présentés en italique.

Dans certains tableaux les données ne sont pas suffisamment détaillées. Par exemple, ils fournissent des estimations uniquement pour l'ensemble des services de restauration et débits de boissons (code du SCIAN 722000 des E-S). Le tableau 3 montre la valeur aux prix de base de la production de tous les biens et services (touristiques et non touristiques), conformément au tableau sur la production de cette industrie. Comme on peut le constater, la majeure partie des 18 milliards de dollars générés par la production des biens et services touristiques est attribuable aux repas (13,2 milliards de dollars) et aux boissons (3,7 milliards de dollars), tandis qu'une part beaucoup plus faible est attribuable aux biens et services non touristiques, comme les redevances et les loyers.

Le tableau 4 comporte les mêmes données que le tableau 3 ci-dessus, mais l'industrie est répartie en détails aux fins du CSTC. On répartit cette industrie à partir de renseignements provenant des feuilles de travail détaillées des E-S. Une des industries, à savoir les Services de restauration spéciaux (SCIAN 7223), qui comprend les traiteurs et les entrepreneurs en restauration, n'est pas considérée comme une industrie touristique. En l'absence du tourisme, cette industrie ne serait pas touchée de façon notable, tout au moins, elle ne le serait pas directement³⁰. Elle est laissée de côté (tout comme les industries non touristiques), tandis que les trois autres, qui sont considérées comme des industries touristiques, sont conservées pour les autres calculs.

30. Étant donné que les traiteurs comprennent les établissements qui fournissent des repas aux compagnies aériennes et à d'autres industries de transport, ils seraient touchés indirectement par l'absence du tourisme.

Tableau 4 Production de l'industrie des services de restauration, par industrie auxiliaire et par bien et service

Code Biens et services	Services de restauration et débits de boissons	Restaurants à service complet	Établissements de restauration à service restreint	Services de restauration spéciaux	Débits de boissons (alcoolisées)
	millions de dollars				
1162 Boissons alcoolisées distillées, consommées dans un débit de boissons	1 200	800	0	0	400
1192 Bière, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons	1 600	1 000	0	0	600
1202 Vin, incluant boissons rafraîchissantes, consommés dans un débit de boissons	900	500	0	0	400
<i>5531 Marges sur le commerce de détail</i>	440	50	40	300	50
<i>5554 Redevances et droits de licence</i>	380	50	30	300	0
<i>5594 Loyers non résidentiels</i>	40	10	10	10	10
5653 Autres services de loisirs et de divertissements	40	10	12	10	8
56902 Autres services d'hébergement	30	10	10	0	10
57001 Repas (à l'extérieur de la maison)	13 200	6 000	4 000	3 000	200
5725 Autres services personnels	40	10	10	10	10
<i>5792 Location d'autres machines et matériel</i>	80	20	20	20	20
Production brute aux prix de base	17 950	8 460	4 132	3 650	1 708

Notes : Estimations fictives figurant comme exemple seulement. Les biens et services non touristiques sont présentés en italique.

Plusieurs produits (marges sur le commerce de détail, redevances et droits de licence, loyers non-résidentiels et location, autres machines et matériel) sont considérés comme des biens et services non touristiques, parce que le tourisme n'est pas à l'origine d'une part importante de leur demande. Ils sont aussi laissés de côté, afin que seuls les biens et services touristiques soient conservés pour le calcul de l'offre intérieure touristique. De façon plus générale, seuls les biens et services touristiques produits par les industries touristiques sont conservés pour les calculs relatifs à l'offre intérieure touristique.

Le tableau 5 fait uniquement état des détails sur les industries touristiques et sur les biens et services touristiques du tableau 4 qui feraient partie du CSTC. L'offre intérieure touristique dans le cas des Services de restauration s'établit à 13,99 milliards de dollars et représente 78 % de la production totale de l'industrie dans les tableaux d'E-S.

Tableau 5 Production des biens et services liés au tourisme selon les industries auxiliaires touristiques des services de restauration

Code	Biens et services	Services de restauration et débits de boissons	Restaurants à service complet	Établissements de restauration à service restreint	Débits de boissons (alcoolisées)
		millions de dollars			
1162	Boissons alcoolisées distillées, consommées dans un débit de boissons	1 200	800	0	400
1192	Bière, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons	1 600	1 000	0	600
1202	Vin, incluant boissons rafraîchissantes, consommés dans un débit de boissons	900	500	0	400
5653	Autres services de loisirs et de divertissements	30	10	12	8
56902	Autres services d'hébergement	30	10	10	10
57001	Repas (à l'extérieur de la maison)	10 200	6 000	4 000	200
5725	Autres services personnels	30	10	10	10
	Offre touristique intérieure	13 990	8 330	4 032	1 628

Note : Estimations fictives figurant comme exemple seulement.

Certains biens et services touristiques ne sont pas produits par des industries touristiques (le carburant pour véhicules, les réparations et pièces de véhicules et les biens de consommation durables touristiques à usage unique). En ce qui a trait au carburant pour véhicules et aux réparations et pièces de véhicules, la production brute de ces biens et services sert à établir l'offre intérieure touristique. Par exemple, si l'économie canadienne produit pour 20 milliards de dollars de carburant pour véhicules, comme l'indique le tableau de production des E-S, ceci sera considéré comme l'offre intérieure touristique de carburant pour véhicules. Ce bien est disponible pour les touristes et les non touristes indifféremment (de même que pour l'exportation).

Néanmoins, en ce qui a trait aux biens de consommation durables touristiques à usage unique, l'offre intérieure touristique est tout simplement établie comme étant équivalente aux dépenses touristiques. Ainsi, si les dépenses pour les tentes-roulottes s'élèvent à 300 millions de dollars, l'offre touristique pour ce bien sera de 300 millions de dollars. Les dépenses touristiques, à leur tour, sont estimées selon la méthode du bilan, les données n'étant pas disponibles dans les tableaux d'E-S (voir la section 5.3.6).

En outre, certains biens et services non touristiques produits par des industries non touristiques (produits d'épicerie, bière, vin et spiritueux achetés au détail, transport en commun et stationnement, ainsi que biens et services divers) sont à l'occasion achetés par des touristes et sont inclus dans le CSTC. Les estimations de l'offre intérieure de ces biens et services sont tout simplement fondées sur la production intérieure telle qu'établie dans les tableaux d'E-S. L'offre intérieure de biens et services divers est obtenue de manière résiduelle, en soustrayant l'offre intérieure touristique, de la production totale pour l'ensemble de l'économie.

Les estimations de l'offre intérieure touristique et de l'offre intérieure de biens et services non touristiques au prix du marché, sont présentées au tableau de l'annexe E (à la quatrième colonne). Pour l'année 2002, la production totale intérieure (l'offre) s'établissait à 2 222 milliards de dollars aux prix du marché, et était composée de 128 milliards de dollars en biens et services touristiques et de 2 094 milliards de dollars en biens et services non touristiques.

5.3 Calcul de la demande touristique

La demande touristique est composée de la demande intérieure et de la demande internationale. La demande intérieure comprend les dépenses liées aux activités touristiques au Canada par des résidents du Canada. La demande internationale comprend les dépenses touristiques des non-résidents au Canada.

Tableau 6 Calcul de la demande touristique du Compte satellite du tourisme du Canada, 2002

	millions de dollars
Données d'enquêtes	
Demande intérieure (EVC)	30 926
Demande internationale (EVI)	17 812
	48 738
Ajouts	
Partie intérieure des voyages internationaux	365
Billets achetés auprès de transporteurs canadiens pour des voyages internationaux	5 151
Demande intérieure (territoires)	124
Dépenses précédant un voyage (biens de consommation durables touristiques à usage unique)	2 015
Commissions des agents de voyages	974
Total des ajouts	8 628
Rapprochement de la demande et de l'offre	-806
Demande touristique	56 560

Le calcul de la demande touristique dans le cadre du CSTC commence avec les données provenant de l'EVC et de l'EVI. Les dépenses touristiques telles que publiées selon ces enquêtes, s'élèvent à 48,7 milliards de dollars en 2002. Dans le CSTC un montant supplémentaire de 8,6 milliards de dollars a été ajouté pour rendre compte de divers items qui peuvent avoir été couverts par l'enquête mais qui ne font pas partie des résultats finals ou encore pour des items qui n'ont pas été couverts du tout. Enfin, étant donné que les estimations de l'offre intérieure touristique étaient inférieures aux dépenses rapportées dans les enquêtes portant sur la demande, 800 millions de dollars ont été soustraits du côté des enquêtes portant sur la demande. Le tableau 6 résume les diverses étapes et les aborde séparément plus bas.

5.3.1 Dépenses touristiques selon l'Enquête sur les voyages des Canadiens

L'Enquête sur les voyages des Canadiens sert à recueillir des données sur les dépenses des Canadiens qui se déplacent au pays et sur les caractéristiques de leurs voyages. Le tableau 7 présente les estimations de l'EVC de 2002 selon les catégories de dépenses détaillées.

Tableau 7 Dépenses touristiques par des Canadiens au Canada, 2002

Catégories de dépenses selon l'Enquête sur les voyages des Canadiens	millions de dollars
Tarifs de transport	4 872
Transport local	267
Location d'un véhicule	769
Fonctionnement d'un véhicule	5 738
Hébergement	5 152
Aliments et boissons achetés dans des restaurants et des bars	5 556
Aliments et boissons achetés dans des magasins	1 875
Loisirs et divertissements	2 118
Vêtements	2 822
Autres coûts	1 758
Demande touristique intérieure	30 926

Le tableau 8 montre comment les dépenses touristiques de l'EVC sont appariées aux biens et services plus détaillés du CSTC, et comment les montants en dollars connexes sont répartis. Il est important de noter que ce processus ne modifie en rien le total des dépenses comprises dans l'EVC.

Tableau 8 Répartition des dépenses tirées de l'Enquête sur les voyages des Canadiens, selon les biens ou services compris dans le Compte satellite du tourisme du Canada

Catégories de dépenses de l'Enquête sur les voyages des Canadiens	Méthode de répartition	Biens ou services compris dans le Compte satellite du tourisme du Canada
Tarifs de transport	Le mode de transport de l'EVC (aérien, par rail, par eau et par autobus) est utilisé	Transport aérien de passagers Transport ferroviaire de passagers Transport de voyageurs par eau Transport interurbain et autres services de transport par autobus
Transport local	Part des dépenses des particuliers pour les taxis dans les transports locaux et répartition de la différence entre le transport en commun et le stationnement	Taxis Transport en commun Stationnement
Location d'un véhicule	Aucune réaffectation nécessaire	Location d'un véhicule
Fonctionnement d'un véhicule	Dépenses des particuliers et répartitions des composantes relatives à l'utilisation de véhicule des E-S	Réparations et pièces de véhicule Carburant pour véhicule
Hébergement	Nombre de nuitées et prix moyen pour chaque type d'hébergement, à partir de l'EVC	Hôtels Motels Campings Autres services d'hébergement
Aliments et boissons achetés dans les restaurants et les bars	Les dépenses des particuliers sont utilisées afin de répartir les dépenses entre les dépenses pour les repas et les dépenses pour l'alcool.	Repas provenant des services d'hébergement Repas provenant des services de restauration
	Ensuite, la production de l'industrie est utilisée pour répartir les dépenses entre: l'hébergement, les restaurants et les autres industries.	Alcool provenant des services d'hébergement Alcool provenant des services de restauration Repas et alcool provenant d'autres industries touristiques
Aliments et boissons achetés dans des magasins	Les proportions des dépenses des particuliers servent à déterminer la part des aliments et la part pour les boissons alcoolisées achetées en magasins	Produits d'épicerie Alcool acheté dans des magasins
Loisirs et divertissements	Aucune réaffectation nécessaire	Loisirs et divertissements
Vêtements et autres coûts	Aucune réaffectation nécessaire	Autres biens et services

Les tarifs de transport déclarés pour chaque voyage dans le fichier de microdonnées de l'EVC sont répartis entre quatre services touristiques dans le CSTC (transport aérien, ferroviaire, par eau et par autobus de voyageurs), selon le mode de transport déclaré. Il convient de souligner que dans ce cas, le « mode de transport » s'entend du moyen de transport utilisé pour parcourir la majeure partie de la distance du voyage. Il ne s'agit pas

nécessairement du mode de transport le plus souvent utilisé ou encore du mode de transport pour lequel les dépenses sont les plus élevées. Prenons par exemple un voyage où le transport aérien est le mode utilisé pour traverser le pays (la plus longue distance), mais où le retour à la maison se fait par train et par autobus. Selon la méthodologie du CSTC, les tarifs de transport seraient tous alloués au transport aérien. Par conséquent, dans certains cas, cette méthode engendre des divergences au niveau des microdonnées. Néanmoins, ces divergences sont corrigées lors du processus de rapprochement de la demande et de l'offre pour le transport aérien, au niveau des macrodonnées.

Les données d'E-S servent à répartir les dépenses pour le transport local, selon les composantes taxis, transport en commun et stationnement. Par exemple, si le tableau portant sur la demande finale des E-S indique que 53 % des dépenses de consommation pour le transport local sont affectés à la composante taxis, et que la différence est affectée au transport en commun et au stationnement, et que l'EVC indique que les touristes ont dépensé 267 millions de dollars pour le transport local, le montant sera réparti dans le CSTC comme suit : 53 % sera attribué aux taxis et 47 % ira au transport en commun et au stationnement. De la même façon, les dépenses liées au « fonctionnement d'un véhicule » sont réparties entre deux biens et services : les réparations de véhicules et le carburant pour véhicules. Dans ce cas, les dépenses des consommateurs et des entreprises des E-S servent à répartir les dépenses en détail.

Les dépenses en hébergement de l'EVC sont réparties entre quatre services (hôtels, motels, camping, autres types d'hébergement). On utilise les données sur le « nombre de nuits passées » dans chaque type d'hébergement disponibles à partir du fichier de microdonnées de l'EVC et un prix moyen³¹. Bien que cette répartition entraîne des divergences au niveau des microdonnées, elles sont éliminées lorsque les estimations de la demande sont comparées au niveau des macrodonnées et rapprochées avec les estimations de l'offre.

Les détails des dépenses de consommation des E-S servent à répartir la catégorie de dépenses « repas et boissons provenant de restaurants et de bars » selon, en un premier temps, la proportion des repas et la proportion de l'alcool. Ensuite, les données détaillées des E-S portant sur la production de l'industrie servent à répartir la production de repas selon l'industrie (c.-à-d. les repas provenant des services d'hébergement, les repas provenant des restaurants et ceux provenant d'ailleurs) et à répartir les dépenses en boissons alcoolisées selon l'industrie. Lorsque l'on utilise ainsi les dépenses de consommation et les données sur la production, deux hypothèses implicites sont émises. Tout d'abord, les modèles de dépenses des touristes et des non touristes sont considérés comme étant les mêmes ou, à tout le moins, comme n'étant pas tellement différents les uns des autres. En deuxième lieu, on présume que la demande comporte la même répartition entre les industries que l'offre. Autrement dit, si 10 % des repas sont produits par l'industrie de l'hébergement, 70 % par les restaurants et 20 % par d'autres industries, les dépenses touristiques en repas sont présumées être réparties selon les mêmes proportions. Des rajustements plus précis sont effectués au cours du rapprochement avec l'offre au niveau des macrodonnées.

Enfin, plusieurs catégories de dépenses comportent une correspondance biunivoque avec les biens et services du CSTC. Il s'agit des loisirs et divertissements, de la location de véhicules, des vêtements et des autres coûts.

31. Il est simple, au moyen des microdonnées de l'EVC d'allouer les dépenses au chapitre de l'hébergement au propre type d'hébergement lorsque le voyage n'en implique qu'un seul. Étant donné que l'EVC ne recueille que le total des dépenses au titre de l'hébergement, des difficultés se présentent pour les voyages en comportant plusieurs. Pour donner un exemple sur la façon de faire, d'abord, un prix moyen (par nuit) est estimé pour chaque type d'hébergement de l'échantillon des voyages ne comportant qu'un seul des types. Présumons que le prix pour une nuit à l'hôtel est estimé à 150 \$, alors que pour un motel le prix est de 100 \$. Maintenant examinons la déclaration d'un répondant qui indique avoir passé 2 nuits à l'hôtel et une nuit au motel. Au prix moyen estimé à la première étape, 2 nuits à l'hôtel auraient coûté 300 \$, alors qu'une nuit au motel en aurait coûté 100 \$, pour un total de 400 \$. Ceci donne les proportions suivantes, 75 % pour hôtel et 25 % pour motel qui permettent alors de calculer la répartition du total réel des dépenses. Si le répondant déclare avoir dépensé 500 \$ pour 2 nuits à l'hôtel et une nuit au motel, 75 % (ou 375 \$) sont alloués aux hôtels et le montant résiduel (25 % ou 125 \$) est alloué aux motels.

5.3.2 Dépenses touristiques selon l'Enquête sur les voyages internationaux

L'Enquête sur les voyages internationaux fournit les estimations des dépenses de voyage des non-résidents au Canada, ainsi que des dépenses de voyage des Canadiens à l'étranger. Le tableau 9 présente les onze catégories de dépenses des non-résidents et les montants de dépenses connexes tirés de cette enquête pour l'année de référence 2002³².

Tableau 9 Dépenses touristiques des non-résidents au Canada, 2002¹

Catégories de dépenses selon l'Enquête sur les voyages internationaux	millions de dollars
Tarifs de transport	2 947
Transport au Canada :	2 015
Dont :	
a. transport aérien	64
b. autre transport commercial	575
c. location de véhicule	612
d. transport privé	432
e. transport inconnu	332
Hébergement	4 629
Aliments et boissons	3 564
Loisirs et divertissements	2 048
Autre	2 609
Demande touristique internationale	17 812

1. Sont exclues, les dépenses de voyages effectuées pour le navettage, par les voyageurs en transit et les étudiants étrangers, ainsi donc, les montants des dépenses diffèrent de ceux provenant de l'enquête sur les voyages internationaux.

Comme pour l'EVC, les détails sur les biens et services que l'on obtient à partir de l'EVI ne correspondent pas à ceux du CSTC. Par conséquent, plusieurs procédés servent à ventiler les détails. Le tableau 10, montre la concordance entre les catégories de biens et services de l'EVI et du CSTC et explique la méthode utilisée pour effectuer la transposition en fonction de ce dernier.

32. Il convient de souligner que l'EVI ne fournit qu'un total des tarifs de transport. Les détails figurant dans le tableau 9 proviennent des « résultats de l'EVI harmonisés au niveau provincial », obtenus lors du traitement de l'enquête à partir de renseignements apparentés provenant du questionnaire. Par exemple, la déclaration des divers modes de transport utilisés au Canada.

Tableau 10 Répartition des dépenses tirées de l'Enquête sur les voyages internationaux selon les biens et les services compris dans le Compte satellite du tourisme du Canada

Catégories de dépenses selon l'Enquête sur les voyages internationaux	Méthode de répartition	Biens et services du Compte satellite du tourisme du Canada
Tarifs de transport international	Pourcentage de voyages dont le transport aérien, le train, le bateau et l'autobus est utilisé comme mode de transport pour entrer et quitter le Canada	Transport aérien de passagers Transport ferroviaire de passagers Transport de voyageurs par eau Transport interurbain et autres services de transport par autobus
Transport au Canada		
Transport aérien	Aucune réaffectation n'est nécessaire	Transport aérien de passagers
Autres transports commerciaux	Pourcentage de voyages fait par rail, par eau ou par autobus (provenant de l'EVI)	Transport ferroviaire de passagers Transport de voyageurs par eau Transport interurbain et autres services de transport par autobus
Location de véhicule	Aucune réaffectation n'est nécessaire	Location de véhicule
Transport privé	Répartition des réparations, des pièces de véhicule et du carburant pour véhicule des dépenses des particuliers et des données d'E-S	Réparations et pièces de véhicule Carburant pour véhicule
Transport inconnu	Répartition des données de production d'E-S pour le transport local Répartition des taxis, du transport en commun et du stationnement basée sur les dépenses des particuliers et sur les données d'E-S	Taxis Transport en commun Stationnement
Hébergement	Nombre de nuitées et prix moyen pour chaque type d'hébergement	Hôtels Motels Camping Autres services d'hébergement
Aliments et boissons	Répartition des dépenses basée sur les proportions de dépenses des particuliers selon : (a) Les aliments et les boissons alcoolisées achetées en magasin (b) Les aliments et les boissons alcoolisées provenant d'ailleurs Ensuite, les proportions des dépenses des particuliers servent une fois de plus à faire la répartition entre les aliments et l'alcool des composantes (a) et (b) La composante (a) ne nécessite aucune autre réaffectation La composante (b) tant pour la part aliments que pour la part boissons alcoolisées, la production de l'industrie est utilisée afin de répartir les dépenses selon les industries de l'hébergement, de la restauration et des autres industries.	Aliments boissons achetés dans des magasins (produits d'épicerie) Boissons alcoolisées provenant des magasins Repas provenant des services d'hébergement Repas provenant des restaurants Alcool provenant des services d'hébergement Alcool provenant des restaurants Repas et alcool provenant d'autres industries touristiques
Loisirs et divertissements	Aucune réaffectation n'est nécessaire	Loisirs et divertissements
Autre	Aucune réaffectation n'est nécessaire	Autres biens et services

Les tarifs de transport international sont répartis entre quatre services touristiques dans le CSTC (transport aérien, ferroviaire, par eau et par autobus de voyageurs), selon le mode de transport commercial utilisé pour entrer au Canada et en sortir qui figure dans le fichier de microdonnées de l'EVI.

Le «Transport au Canada », qui est constitué de cinq modes (transport aérien, autres transports commerciaux, véhicule automobile loué, transport privé, et autre moyen de transport/moyen de transport inconnu), correspond aux dépenses consacrées au transport dans le cadre de voyages au Canada. Le « transport aérien » et les « véhicules automobiles loués » sont intégrés aux biens et services du CSTC, sans aucune modification. Les « autres modes de transport commerciaux » sont affectés à trois services (transport ferroviaire, par eau et par autobus de voyageurs), à partir des proportions des dépenses effectuées par le tourisme intérieur pour chaque moyen de transport comme l'indique l'EVC³³. Le transport privé est réparti entre deux services (réparations et pièces de véhicules automobiles, et carburant pour véhicules automobiles) à partir des données sur les dépenses des consommateurs et des entreprises des E-S. Les autres modes de transport ou les « modes de transport inconnus » sont affectés aux services de taxis, au transport en commun et au stationnement, à partir des dépenses de consommation relatives à ces services.

Les dépenses en hébergement de l'EVI sont réparties entre quatre services (hôtels, motels, camping, autres types d'hébergement). Comme dans le cas de l'EVC, on utilise à cette fin le « nombre de nuits passées » dans chaque type d'hébergement et un prix moyen.

La catégorie de dépenses « repas et boissons » dans l'EVI est répartie entre plusieurs biens et services. Tout d'abord, les détails relatifs aux dépenses des consommateurs servent à répartir les dépenses dans des magasins par rapport aux dépenses dans des restaurants et des bars, et à répartir les dépenses en repas et les dépenses en alcool. Puis, on utilise les détails sur la production de l'industrie à partir des E-S pour répartir les repas et boissons des restaurants et des bars selon l'industrie (par ex., services d'hébergement, des restaurants et autres).

Les dépenses en « Loisirs et divertissements » et les « Autres dépenses » sont intégrées dans le CSTC sans autre transformation.

5.3.3 Partie intérieure des voyages internationaux

La partie intérieure d'un voyage international correspond aux dépenses autres que pour le transport effectuées par les Canadiens sur le tronçon canadien d'un voyage vers une destination à l'extérieur du pays. Par exemple, dans le cas d'un Canadien qui prend l'avion pour se rendre à New York à partir de Winnipeg en passant par Toronto, les dépenses autres que de transport (p. ex., repas ou autres achats dans des aéroports canadiens) liées à la portion du voyage entre Winnipeg et Toronto sont considérées comme la partie intérieure d'un voyage international. Ce rajustement s'établit à 365 millions de dollars, soit une proportion relativement peu importante de la demande touristique (1 %) en 2002. Néanmoins, elles sont comprises dans le CSTC, parce qu'elles sont liées à la production économique au Canada. Il convient de souligner que ces données proviennent de l'EVC, mais ne sont pas comprises dans les résultats publiés.

5.3.4 Billets achetés auprès de transporteurs canadiens pour des voyages internationaux

Un calcul additionnel s'impose pour ajouter dans le CSTC les billets achetés par des Canadiens auprès de transporteurs canadiens pour des voyages internationaux. Il s'agit, d'un ajout important qui s'établit à 5,2 milliards de dollars, soit 9 % de la demande touristique en 2002. Ces billets doivent être inclus, parce que les services font partie de la production intérieure, même s'il s'agit d'un voyage dont la destination est à l'extérieur du Canada. Les données pour ce rajustement proviennent de l'EVI. Néanmoins, l'EVI ne publie pas ces données puisqu'elles ne représentent pas une exportation de service, mais plutôt une transaction entre des résidents canadiens. Dans le CSPTT, ces dépenses sont affectées à la province de résidence du voyageur.

33. Lorsqu'il n'existe aucun autre renseignement pouvant servir à l'imputation des détails qui ne figurent pas dans les enquêtes, les modèles de dépenses des consommateurs et des entreprises sont utilisés dans le CSTC. Néanmoins, dans le cas présent, les proportions établies à partir des modèles de dépenses des touristes canadiens au titre du transport commercial sont accessibles à partir de l'EVC. Ces dernières sont habituellement mieux appropriées que les modèles de dépenses des consommateurs et des entreprises pour effectuer l'imputation des détails des achats des non-résidents. Ce procédé ne change pas le total des dépenses au titre du transport commercial rapporté dans l'EVI.

5.3.5 Demande intérieure des territoires

On procède à un autre calcul pour inclure les dépenses touristiques intérieures effectuées par les résidents des territoires, qui sont exclues de l'EVC. Des données sur l'offre (revenus) sont toutefois disponibles pour tous les biens et services touristiques, à partir des comptes d'E-S des territoires. La demande internationale est calculée à partir de l'EVI, et la demande interprovinciale (c.-à-d. les dépenses des résidents des dix provinces qui visitent les territoires) est calculée à partir de l'EVC.

La demande intérieure des territoires est calculée à partir des données de l'EDM, qui comprend des estimations des dépenses en biens et services touristiques, comme l'hébergement et les repas et boissons³⁴. Les résultats sont comparés et rapprochés avec la demande totale estimée à partir de la moyenne nationale pour chaque ratio de biens et services touristiques, multipliée par l'offre totale de chaque bien et service touristique dans les territoires. Il s'agit d'un léger rajustement, se chiffrant à seulement 124 millions de dollars ou 0,2 % de la demande touristique en 2002. Néanmoins il s'agit d'un rajustement important aux estimations des territoires dans le CSPTT.

5.3.6 Dépenses précédant un voyage

Les dépenses d'un voyageur aux seules fins d'un voyage constituent un autre ajout important au CSTC. Cinq éléments caractérisent ces dépenses « précédant un voyage » soit : les autocaravanes, les caravanes classiques et les tentes-roulottes, les valises et ensembles de voyage, les tentes et l'équipement de camping, ainsi que les sacs de couchage. Ces dépenses touristiques ne sont pas saisies dans les enquêtes de voyages étant donné qu'elles sont effectuées hors du voyage. Un montant additionnel de 2,0 milliards est inclus dans le CSTC pour rendre compte de l'estimation des dépenses touristiques des Canadiens à ce titre.

L'estimation est calculée au niveau national, suivant une méthode de bilan. Pour chaque bien et service, les exportations totales sont soustraites de l'offre totale (comprenant les importations et les produits manufacturés) afin d'obtenir l'utilisation totale pour le Canada³⁵. La valeur obtenue est par la suite multipliée par le prix de revient majoré lié à ces biens et services dans les E-S, afin d'obtenir les revenus totaux tirés des ventes, aux prix du marché.

Dans le CSPTT, le calcul de l'offre et de l'utilisation n'est pas fait, la qualité des données sur le commerce interprovincial de ces biens et services n'ayant pas été jugée assez fiable pour obtenir des résultats précis. Les totaux pour le Canada ont plutôt été répartis au niveau des provinces et des territoires, à partir des proportions correspondant à ces biens et services dans les dépenses personnelles des tableaux d'E-S.

5.3.7 Pourboires

Avant 2000, les pourboires ne figuraient pas de façon explicite dans les enquêtes sur les voyages. Ils avaient donc été ajoutés dans le CSTC aux données de la demande intérieure, particulièrement pour les services d'hébergement et de restauration. Cependant, depuis le CSTC de 2000, ce rajustement n'était plus nécessaire, les pourboires ayant été couverts par les enquêtes sur les voyages au Canada cette année-là. Toutefois, les pourboires continuent d'être ajoutés aux estimations de l'offre des tableaux d'E-S (voir la section 4.4).

5.3.8 Commissions des agences de voyages

Dans le CSTC, la demande de services de voyages est égale à l'offre, ces services étant utilisés presque exclusivement par des touristes. L'offre correspond uniquement aux commissions pour les services de préparation de voyages et les forfaits qui, dans les E-S, servent de mesures de la production de l'industrie des services de préparation de voyages.

34. Tel que mentionné à la section 3.1.3, l'EDM est menée tous les deux ans dans les territoires. Toutefois, les années d'enquêtes ne correspondent pas à celles de la compilation du CSTC. Par conséquent, les estimations provenant de l'EDM de l'année qui précède la compilation du CSTC (dans le cas présent 2001) sont projetées à partir d'indicateurs provenant des tableaux d'E-S.

35. Ceci ne comprend pas la variation des stocks de ces articles, qui est implicitement présumée être zéro.

Dans ce cas, un calcul spécial est nécessaire étant donné que les commissions des agences de voyages ne figurent pas spécifiquement dans les enquêtes sur les voyages. Ceci implique de soustraire une portion des diverses dépenses en biens et services touristiques (p. ex., les billets d'avion et l'hôtel) et de la réaffecter à la demande intérieure au titre des services de voyages.

Un montant additionnel est ajouté afin d'équilibrer la demande touristique intérieure et l'offre (nette des exportations). Cet ajout qui se chiffre à 974 millions de dollars en 2002, rend compte principalement des commissions reçues par les agents de voyages et les voyagistes qui s'occupent de la préparation des voyages des Canadiens à l'étranger (c.-à-d. les vols à bord de transporteurs étrangers et les hôtels à l'étranger).

5.4 Rapprochement de la demande et de l'offre dans le CSTC

Le rapprochement de la demande et de l'offre constitue une étape importante du calcul final des estimations. Il existe toutefois, une différence fondamentale entre le CSTC et les tableaux d'E-S à cet égard. À la différence des tableaux d'E-S où l'offre de chaque bien et service est égale à la demande, dans le CSTC, il n'y a pas d'identité entre l'offre intérieure de biens et services touristiques et la demande touristique pour ces biens et services. En fait, l'offre de biens et services touristiques dépasse toujours les dépenses des touristes, et parfois dans une large mesure. Cela vient de ce qu'une partie de la demande de biens et services touristiques est le fait de personnes qui ne sont pas des touristes (p. ex., les repas au restaurant, qui sont un service touristique, sont principalement achetés par des résidents locaux).

En l'absence de telles identités comptables, les ratios des biens et services touristiques sont devenus un indicateur important utilisé dans le processus de rapprochement de l'offre et de la demande. Par suite de la compilation de plusieurs CST et CSPTT, on a déterminé que ces ratios se retrouvent dans une certaine fourchette, selon le bien ou le service, et sont assez stables au fil du temps et d'une région à l'autre. Un ratio qui se retrouve à l'extérieur de la fourchette prévue au moment du rapprochement de la demande et de l'offre, révèle un problème qui nécessite d'être examiné et corrigé.

Enfin, lorsqu'il existe un écart et qu'un examen plus poussé ne révèle pas de raison évidente pour le justifier, les estimations de la demande sont généralement rajustées, afin d'être rapprochées avec l'offre et le ratio de biens et de services touristiques. Cela vient de ce que les données sur l'offre sont considérées comme plus fiables. Elles sont tirées d'enquêtes sur les entreprises/industries qui, souvent (comme dans le cas du transport aérien), nécessitent uniquement un petit échantillon pour couvrir une portion importante des revenus totaux d'une industrie. En outre, elles sont fondées sur les dossiers comptables des entreprises et comme il est indiqué dans le chapitre 4, elles font l'objet d'un contrôle rigoureux de la cohérence et de l'uniformité dans les E-S.

Les données sur la demande concernant les dépenses de voyage, par ailleurs, sont généralement fondées sur des échantillons relativement petits du nombre total de voyageurs et couvrent uniquement une petite portion des dépenses totales. En outre, elles sont aussi plus susceptibles d'être fondées sur un rappel des événements, par opposition à des faits réels et ne sont pas soumises au processus exigeant de comparaison et d'intégration des données. Le principal avantage des enquêtes sur la demande est qu'elles portent de façon particulière sur les dépenses de voyage et correspondent par conséquent de très près aux exigences conceptuelles du CST en ce qui a trait aux données sur les dépenses touristiques. Les données sur l'offre fondées sur les E-S, par contre, englobent les ventes de biens et services aux touristes et aux non touristes. Ainsi, même si les données des enquêtes sur les voyages ne sont pas d'aussi bonne qualité, elles constituent néanmoins une source inestimable d'information relative aux montants des dépenses effectuées par les touristes et leurs répartitions.

Deux exemples numériques figurent aux sections 5.4.2 et 5.4.3, afin d'illustrer les étapes du processus de rapprochement de l'offre et de la demande. Le premier exemple illustre le rapprochement de la demande et de l'offre pour le transport aérien de voyageurs, et le deuxième, pour l'hébergement. Un rapprochement similaire de la demande et de l'offre est fait pour tous les biens et services du CSTC ainsi que pour chaque province et chaque territoire du CSPTT. Le calcul du ratio des biens et services touristiques, qui est utilisé pour cet exercice, est d'abord expliqué brièvement.

5.4.1 Calcul du ratio de biens et services touristiques

Le tableau 11 illustre comment est calculé le ratio de biens et services touristiques. Dans cet exemple, le total des « repas (à l'extérieur de la maison) » pour l'ensemble des industries touristiques se chiffre à 10,2 milliards de dollars. Les taxes sont ajoutées, afin de transposer les données exprimées aux prix de base en données aux prix du marché, et de ce fait permettre l'appariement avec les valeurs des données utilisées pour la demande³⁶. Ainsi, aux prix de l'acheteur, l'offre intérieure touristique des « repas (à l'extérieur de la maison) » est de 11,2 milliards de dollars, alors que les dépenses touristiques au chapitre des repas s'élèvent à 3,3 milliards de dollars. Le ratio de biens et services touristiques ou le ratio de la demande par rapport à l'offre peut alors être calculé. Dans l'exemple présent, le ratio est de 29 %, ce qui signifie que près du tiers de toutes les dépenses en repas a été effectué par des touristes.

Tableau 11 Ratio de biens et services touristiques pour les « repas (à l'extérieur de la maison) »

Étapes dans le calcul

1.	Offre touristique intérieure aux prix de base (millions de dollars)	10 200
2.	Taux de taxe (%)	10 %
3. (= 1+ (1 x 2))	Offre touristique intérieure aux prix du marché (millions de dollars)	11 220
4.	Demande touristique aux prix du marché (millions de dollars)	3 300
5. (= 4 / 3)	Ratio de biens et services touristiques	29 %

Note : Estimations fictives figurant comme exemple seulement.

5.4.2 Rapprochement de l'offre et de la demande pour le transport aérien de voyageurs – exemple

Le tableau 12 présente les étapes du rapprochement des données sur l'offre et sur la demande pour le transport aérien de voyageurs. Dans le CSTC, le rapprochement de l'offre et de la demande se fait aux prix du marché. De ce fait, les taxes doivent être ajoutées aux estimations de l'offre intérieure touristique qui sont exprimées aux prix de base. Cette étape n'est pas présentée dans le tableau ci-après.

36. Comme c'est le cas pour la plupart des biens et services touristiques, la seule différence entre le prix de base et le prix du marché est la taxe sur les produits.

Tableau 12 Rapprochement de la demande et de l'offre pour le transport aérien de passagers, 2002

	millions de dollars
Demande intérieure tirée de l' EVC	4 078
Demande internationale tirée de l'EVI	2 797
Demande touristique tirée des données d'enquêtes	6 875
Rajustements	
Billets achetés auprès de transporteurs canadiens pour des voyages internationaux	5 043
Demande intérieure (territoires) et commissions des agents de voyages	-1 157
Demande touristique incluant les rajustements effectués plus haut	10 761
Avant le rapprochement	
Demande touristique	10 761
Offre intérieure touristique	11 290
Ratio de biens et services touristiques (demande / offre)	95,3 %
Rajustement de rapprochement	0
Après le rapprochement (tel que publié dans le CSTC 2002)	
Demande touristique	10 761
Offre intérieure touristique	11 290
Ratio de biens et services touristiques (demande / offre)	95,3 %

La demande pour le transport aérien de voyageurs obtenue à partir de l'enquête sur les voyages s'établit à 6,9 milliards de dollars. L'étape suivante consiste à faire les rajustements pour éliminer toutes les différences conceptuelles pouvant exister entre l'EVC, l'EVI et le CSTC. Dans le cas du transport aérien de voyageurs, l'ajustement le plus important, à savoir 5,0 milliards de dollars, est introduit afin d'inclure les billets pour des voyages payés aux transporteurs canadiens pour des voyages à l'étranger.

Deux rajustements de moindre importance sont effectués, le premier dans le but d'inclure la demande touristique des territoires, et l'autre, pour supprimer les commissions des agents de voyages. Les commissions ne sont pas indiquées de façon explicite dans les enquêtes sur les voyages, mais sont supposées être incluses dans les tarifs de transport. Afin de pouvoir faire le rapprochement de l'offre des services de voyages dans le CSTC avec la demande touristique, 2 % du total des dépenses intérieures des particuliers et 3 % du total des dépenses intérieures des entreprises ont été soustraits des dépenses au chapitre du transport aérien de voyageurs. Ce montant est considéré comme des commissions payées directement par les touristes aux agences de voyages.

Après ces rajustements, la demande touristique totale au chapitre du transport aérien de voyageurs s'établit à 10,8 milliards de dollars et représente 95,3 % de l'offre intérieure touristique (ou du revenu) du transport aérien de voyageurs de 11,3 milliards de dollars. Le ratio de biens et services touristiques, dans ce cas, se situe à l'intérieur de la fourchette escomptée, la comparaison de la demande et de l'offre dans ce cas n'a pas révélé d'écart majeur et aucun rajustement n'est apporté.

5.4.3 Rapprochement des estimations de l'offre et de la demande pour l'hébergement – exemple

Le tableau 13 illustre le processus de rapprochement pour les services d'hébergement. Encore une fois, le calcul repose sur les données de l'EVC et de l'EVI qui, ensemble, produisent une demande totale au chapitre de l'hébergement qui s'élève à 9,5 milliards de dollars.

Tableau 13 Rapprochement de la demande et de l'offre pour les services d'hébergement, 2002

	millions de dollars
Demande intérieure (tirée de l' EVC)	5 152
Demande internationale (tirée de l'EVI)	4 324
Demande touristique (tirée des données d'enquêtes)	9 476
Rajustements	
Partie intérieure des voyages internationaux	61
Demande intérieure (territoires), commissions des agents de voyages, et dépenses au chapitre de l'hébergement associées à des nuits passées au domicile d'amis ou de parents	-374
Demande touristique incluant les rajustements effectués plus haut	9 163
Avant le rapprochement	
Demande touristique	9 163
Offre intérieure touristique	9 802
Ratio de biens et services touristiques (demande / offre)	93,5 %
Rajustement de rapprochement	-165
Après le rapprochement (tel que publié dans le CSTC 2002)	
Demande touristique	8 998
Offre intérieure touristique	9 802
Ratio de biens et services touristiques (demande / offre)	91,8 %

L'étape suivante consiste à introduire les rajustements pour tenir compte des différences conceptuelles entre les enquêtes de voyages et le CSTC. Dans le cas présent, les estimations ont été rajustées de 61 millions de dollars, afin d'inclure les dépenses au Canada au chapitre de l'hébergement lors de voyages vers une destination à l'extérieur du Canada (p. ex., la partie intérieure d'un voyage à l'étranger). On procède à un autre petit rajustement pour tenir compte de la demande touristique des territoires.

Comme dans le cas des tarifs du transport aérien de voyageurs, les commissions des agences de voyages sont soustraites des dépenses au titre de l'hébergement. Une fois de plus, 2 % du total des dépenses intérieures des particuliers et 3 % du total des dépenses intérieures des entreprises ont été soustraits. Ce montant a été réaffecté à la demande touristique pour les services de voyages.

Dans le CSTC, les dépenses rapportées au chapitre de l'hébergement engagées lors de visites d'amis et de parents sont transférées des dépenses d'hébergement aux dépenses en produits d'épicerie, bière, vins et spiritueux achetés dans des magasins. On procède ainsi parce que l'on croit que ces répondants n'ont pas effectué de dépenses au chapitre de l'hébergement comme tel, mais plutôt pour le compte de leurs hôtes, en contribuant aux frais du ménage pendant leur séjour.

Après tous ces rajustements, l'estimation des dépenses d'hébergement s'établit à 9,2 milliards de dollars, comparativement à une offre intérieure touristique de 9,8 milliards de dollars (aux prix du marché), et représente un ratio de biens et services touristiques de 93,5 %. Sur la base de l'expérience acquise par le passé avec plusieurs CSTC, ce ratio a été jugé « trop élevé ». Autrement dit, la comparaison de la demande et de l'offre dans ce cas a fait ressortir un écart.

Par conséquent, et comme il est pratique courante dans le CSTC, les données sur la demande ont été rajustées. Les dépenses en hébergement ont été réduites de 165 millions de dollars, afin de ramener le ratio des biens et services touristiques à 91,8 %, ce qui est plus près de la fourchette normalement obtenue.

5.4.4 Sommaire du rapprochement de la demande et de l'offre dans le CSTC

Le tableau 14 résume les rajustements de rapprochement de la demande et de l'offre effectués dans le CSTC. La demande touristique a été réduite de 806 millions de dollars suite à ce rapprochement ce qui représente 1,4 % du total. Les déductions les plus importantes ont touché les autres modes de transport (c.-à-d. tous les modes de transport, sauf le transport aérien), et l'hébergement. La demande pour les autres modes de transport a été rajustée à la baisse dans une proportion de -4,9 % (ou -434 millions de dollars) et l'hébergement, dans une proportion de -1,8 % (ou -165 millions de dollars) de la demande.

Tableau 14 Rajustements suite au rapprochement de la demande et de l'offre selon les principaux groupes de biens et services, Compte satellite du tourisme du Canada, 2002

Biens et services	Rajustement de rapprochement	Demande touristique	Rajustement de rapprochement en pourcentage de la demande touristique
	millions de dollars	dollars	%
Transport aérien	0	10 761	0,0
Tous les autres modes de transport	-434	8 792	-4,9
Hébergement	-165	8 998	-1,8
Restauration	-112	8 550	-1,3
Loisirs et divertissements	0	4 275	0,0
Tous les autres biens et services touristiques et non touristiques achetés par des touristes	-95	15 184	-0,6
Total	-806	56 560	-1,4

5.5 PIB et emploi liés au tourisme

Une fois la demande et l'offre de biens et services touristiques rapprochées, le PIB et l'emploi liés au tourisme sont calculés. La présente section décrit brièvement les étapes suivies.

5.5.1 Affectation des dépenses en biens et services aux industries

Afin de calculer le PIB et l'emploi attribuables au tourisme, un calcul qui est effectué sur la base de l'industrie, il est nécessaire d'affecter les dépenses touristiques à chaque industrie. Ces données ne sont pas disponibles dans les enquêtes sur la demande, ni en fait, auprès d'aucune autre source. Par conséquent, on part de l'hypothèse que les dépenses touristiques pour un bien ou service donné sont proportionnelles à l'offre de ce bien ou de ce service dans les industries.

Ainsi, une fois que les industries touristiques et les biens et services touristiques ont été déterminés (comme dans le tableau 5 de la section 5.2), les parts de l'offre sont calculées. Ces proportions sont égales à la portion de la production totale d'un bien ou d'un service attribuable à une industrie pour l'ensemble des industries touristiques. Le tableau 15 montre comment ces parts sont calculées. Dans le cas des « repas (à l'extérieur de la maison) », l'offre intérieure touristique s'élève à 10,2 milliards de dollars. Les restaurants à service complet représentent 59 % de ce total (6,0 milliards de dollars), les établissements de restauration à service restreint, 39 % (4,0 milliards de dollars), et les débits de boissons, les 2 % restant.

Tableau 15 Calcul des parts de l'industrie par rapport à l'offre intérieure touristique, par bien et service

Code	Biens et services touristiques	Offre intérieure touristique			
		Restauration (CSTC)	Restaurants à service complet	Établissements de restauration à service restreint	Débts de boissons (alcoolisées)
		millions de dollars			
1162	Boissons alcoolisées distillées, consommées dans un débit de boissons	1 200	800	0	400
1192	Bière, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons	1 600	1 000	0	600
1202	Vin, incluant boissons rafraîchissantes, consommés dans un débit de boissons	900	500	0	400
5653	Autres services de loisirs et divertissements	30	10	12	8
56902	Autres services d'hébergement	30	10	10	10
57001	Repas (à l'extérieur de la maison)	10 200	6 000	4 000	200
5725	Autres services personnels	30	10	10	10
Offre intérieure touristique (du tableau 5)		13 990	8 330	4 032	1 628
		Part de l'offre intérieure touristique			
		pourcentage			
1162	Boissons alcoolisées distillées, consommées dans un débit de boissons	100	67	0	33
1192	Bière, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons	100	63	0	38
1202	Vin, incluant boissons rafraîchissantes, consommés dans un débit de boissons	100	56	0	44
5653	Autres services de loisirs et divertissements	100	33	40	27
56902	Autres services d'hébergement	100	33	33	33
57001	Repas (à l'extérieur de la maison)	100	59	39	2
5725	Autres services personnels	100	33	33	33

Note : Estimations fictives figurant comme exemple seulement.

Le tableau 16, explique comment la demande touristique (dépenses) est répartie entre les industries touristiques selon ces parts (ou la répartition de l'offre). Les taxes sont déduites des estimations des dépenses touristiques, afin de transposer les prix du marché en prix à la production et, par le fait même, de les apparier aux prix utilisés pour les données sur l'offre des tableaux d'E-S.

Tableau 16 Répartition de la demande touristique selon les industries auxiliaires touristiques, par bien et service

Code	Biens et services touristiques	Restauration (CSTC)	Restaurants à service complet	Établissements de restauration à service restreint	Débits de boissons (alcoolisées)
		millions de dollars			
1162	Boissons alcoolisées distillées, consommées dans un débit de boissons	200	133	0	67
1192	Bière, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons	300	188	0	113
1202	Vin, incluant boissons rafraîchissantes, consommés dans un débit de boissons	200	111	0	89
5653	Autres services de loisirs et divertissements	20	7	8	5
56902	Autres services d'hébergement	0	0	0	0
57001	Repas (à l'extérieur de la maison)	3 000	1 765	1 176	59
5725	Autres services personnels	0	0	0	0
	Demande touristique	3 720	2 203	1 184	332
	Offre intérieure touristique (du tableau 5)	13 990	8 330	4 032	1 628
	Ratio d'industrie touristique	27 %	26 %	29 %	20 %

Note : Estimations fictives figurant comme exemple seulement.

Dans le tableau 16, le total des dépenses touristiques pour les « repas (à l'extérieur de la maison) » s'élève à 3,0 milliards de dollars³⁷. En se servant de la répartition de l'offre calculée dans le tableau précédent, les dépenses touristiques sont ainsi attribuées : 59 % vont aux restaurants à service complet (1 765 millions de dollars), 39 % aux établissements de restauration à service restreint (1 176 millions de dollars), et 2 % (59 millions de dollars) aux débits de boissons.

On répète ce calcul pour tous les biens et services, et la demande touristique pour chacune des industries correspond à la somme des dépenses touristiques pour tous les biens et services touristiques produits par chacune. La demande touristique pour les services touristiques des restaurants à service complet est donc de l'ordre de 2 203 millions de dollars, celle des établissements de restauration à service restreint, de 1 184 millions de dollars, et celle des débits de boissons, de 332 millions de dollars.

Le ratio d'industrie touristique peut alors être calculé. Ce ratio représente le ratio de la demande touristique de biens et services touristiques produits par une industrie en particulier par rapport à l'offre touristique de cette industrie. Le ratio d'industrie des restaurants à service complet est de 26 %, celui des établissements de restauration à service restreint, de 29 %, et celui des débits de boissons, de 20 %. Ces ratios servent ensuite à générer le PIB et l'emploi liés au tourisme au niveau détaillé de l'industrie.

37. Dans le but de simplifier l'exemple, une étape supplémentaire au calcul a été laissée de côté. Il est nécessaire de prendre en compte les achats des touristes pour des services de restauration des autres industries, notamment, de l'industrie de l'hébergement et des services de loisirs et divertissements. Tout d'abord, un même calcul est effectué afin de répartir le total des dépenses touristiques pour les repas (à l'extérieur de la maison) pour l'ensemble des industries touristiques (restauration, hébergement, etc.), selon leur proportion par rapport au total de l'offre touristique intérieure au titre des repas. Ainsi, dans l'exemple présent, les 3,0 milliards de dollars correspondent à la proportion des dépenses touristiques pour les repas qui est allouée à l'industrie des services de restauration.

5.5.2 PIB généré par le tourisme

Le PIB généré par le tourisme et ses composantes sont calculés à partir du tableau des entrées des tableaux d'E-S et des ratios d'industrie touristique décrits précédemment. Le PIB généré par le tourisme est calculé pour chaque industrie touristique (voir le tableau 17) en plusieurs étapes. Premièrement, en poursuivant d'après l'exemple des Services de restauration et débits de boissons le PIB aux prix de base (14 753 millions de dollars) est obtenu des tableaux d'entrées des E-S. Deuxièmement, la production brute de l'industrie attribuable à la production de biens et services touristiques (comme en fait état le tableau 5) est déterminée. Ce ratio (78 %) est ensuite utilisé pour répartir le PIB généré par les services de restauration et débits de boissons selon la part attribuable à la production des biens et services touristiques (11 498 millions de dollars) et la part attribuable à la production de tous les autres biens et services (3 255 millions de dollars).

Tableau 17 Calcul du PIB généré par le tourisme aux prix de base: exemple fondé sur les services de restauration et débits de boissons

Étape 1 : Obtention du PIB pour les services de restauration et débits de boissons

PIB (coûts des entrées primaires en millions de dollars)	14 753
--	--------

Étape 2 : Calcul du PIB attribuable à la production de biens et services touristiques pour les services de restauration et débits de boissons

a. Offre intérieure touristique du tableau 5 (million de dollars)	13 990
b. Production brute des E-S du tableau 3 (millions de dollars)	17 950
c. Pourcentage de la production brute attribuable à la production de biens et services touristiques selon les industries touristiques auxiliaires	(a / b) = 78 %

Étape 3 : Répartition du PIB selon la production de biens et services touristiques et non touristiques

	Restauration	Production de biens et services touristiques	Production de biens et services non touristiques
		78 %	22 %
PIB (Coûts des entrées primaires en millions de dollars)	14 753	11 498	3 255

Étape 4 : Calcul du PIB attribuable à la production de biens et services touristiques selon les industries touristiques¹

	Restauration (CSTC)	Restaurants à service complet	Établissements de restauration à service restreint	Débits de boissons (alcoolisées)
PIB attribuable à la production de biens et services touristiques (millions de dollars)	11 498	6 922	3 536	1 041

Étape 5 : Calcul du PIB attribuable à la demande touristique selon l'industrie

	Restauration (CSTC)	Restaurants à service complet	Établissements de restauration à service restreint	Débits de boissons (alcoolisées)
Ratio d'industrie touristique du tableau 16		26 %	29 %	20 %
PIB généré par le tourisme (millions de dollars)	3 033	1 800	1 025	208

1. La répartition du PIB selon les industries auxiliaires est fondée sur la répartition de l'offre intérieure touristique dans le tableau 5.

Note : Estimations fictives figurant comme exemple seulement.

À la quatrième étape, le PIB attribuable à la production de biens et services touristiques de l'industrie des services de restauration et débits de boissons est réparti entre les industries auxiliaires en se basant sur les parts de l'offre de ces dernières par rapport au total de l'offre pour l'industrie (comme en fait état le tableau 5). À la cinquième étape, les ratios d'industrie touristique (comme calculés au tableau 16) sont appliqués au PIB attribuable à la production des biens et services touristiques afin d'obtenir le PIB touristique (c.-à-d., le PIB attribuable aux dépenses touristiques en biens et services touristiques produits par l'industrie).

Ainsi, le PIB généré par le tourisme des restaurants à service complet se chiffre à 1 800 millions de dollars (6 922 \$ x 26 %). Le PIB du tourisme des établissements de restauration à service restreint est de 1 025 millions de dollars, et celui des débits de boissons de 208 millions de dollars. Le PIB du tourisme des services de restauration et débits de boissons s'élève à 3 033 millions de dollars. Cette méthode permet en outre le calcul du revenu du travail, du revenu mixte et de l'excédent d'exploitation liés au tourisme.

À l'étape finale du calcul du PIB du tourisme, il faut tenir compte du PIB du tourisme émanant des industries non touristiques. Certains biens et services (voir le tableau 18), qui sont achetés par des touristes et inclus dans le CSTC, sont produits par des industries non touristiques. Dans ce cas, les données sur les dépenses des consommateurs des E-S servent à répartir le reste des dépenses touristiques entre ces biens et services.

Tableau 18 Liste des biens et services inclus dans « Autres biens et services », par catégorie de demande finale

Vêtements et chaussures pour hommes, femmes et enfants	Articles d'ameublement semi-durables	Médicaments et articles de pharmacie	Matériel de loisirs, de sport et de camping	Produits du tabac, Fournitures de lecture et de divertissement	Bijoux et montres
Chaussures, imperméables	Literie	Produits médicaux en matière textile	Produits multimédia enregistrés (incluant la musique et les films)	Cigarettes	Horlogerie sauf les bracelets
Chaussures, sauf chaussures imperméables	Autres produits textiles	Produits pharmaceutiques	Instruments de musique et fournitures pour artiste	Autres produits du tabac	Bijouterie, et articles d'orfèvrerie en métaux précieux
Gants en cuir	Objets d'art et de décoration, divers produits finis	Autres alcools et dérivés		Papeterie	
Sacs à main, portefeuilles, etc.	Bijouterie, et articles d'orfèvrerie en métaux précieux	Instruments et appareils médicaux et dentaires		Autres fournitures de bureau	
Bas, collants et chaussettes		Articles d'ophtalmologie		Journaux	
Vêtements en tricot pour hommes et garçons		Articles médicaux personnels		Revue et périodiques	
Chandails				Livres	
Vêtements en tricot pour dames				Cartes pour voeux, cartes postales, et ouvrages cartographiques etc.	
Vêtements en tricot pour enfants				Produits multimédia enregistrés (incluant la musique et les films)	
Vêtements pour hommes et garçons				Instruments de musique et fournitures pour artiste	
Lingerie et pyjamas pour dames					
Autres vêtements pour dames					
Vêtements pour enfants					
Autres vêtements et accessoires					
Vêtements en fourrure					

Puis, les dépenses sont converties au prix de base, en supprimant les marges sur les impôts, les marges sur le commerce de détail et les autres marges dans le cas des biens. Le résultat est par la suite converti de la base des biens et services à celle de l'industrie, à partir des proportions de production de ces biens et services par industrie (selon la même méthode que celle décrite dans la section 5.5.1). Le PIB attribuable aux dépenses touristiques pour chaque industrie non touristique peut alors être calculé. Il s'agit du PIB total multiplié par le ratio des dépenses touristiques pour les biens et services produits par l'industrie par rapport à sa production brute totale.

Tableau 19 Calcul du ratio d'industrie touristique (services de restauration et débits de boissons)

PIB généré par le tourisme (millions de dollars)	3 033
PIB total (millions de dollars)	14 753
Ratio d'industrie touristique (= PIB du tourisme / PIB total)	21 %

Note : Estimations fictives figurant comme exemple seulement.

Une fois le calcul du PIB du tourisme selon l'industrie terminé le ratio du PIB touristique peut être déterminé. Il s'agit du ratio du PIB attribuable au tourisme par rapport au PIB total pour l'industrie concernée. Dans le tableau 19, le PIB du tourisme des services de restauration et débits de boissons est de 3 033 millions de dollars. Le PIB total des services de restauration et débits de boissons est de 14 753 millions de dollars. Le PIB comprend celui attribuable à sa production de biens et services touristiques et non touristiques par ses industries auxiliaires touristiques et non touristiques (le cas échéant). Le ratio du PIB touristique des services de restauration et débits de boissons est de 21 %. Cela signifie que le tourisme a généré 21 % du PIB total de cette industrie.

5.5.3 Emploi lié au tourisme

Tout comme le PIB, l'emploi est calculé au niveau de l'industrie. On utilise exactement les mêmes ratios (calculés dans le tableau 16) et procédures pour le calcul du PIB attribuable au tourisme pour faire le calcul de l'emploi lié au tourisme. Toutefois, dans ce dernier cas, les données sur l'emploi par industrie sont agrégées à un niveau trop élevé pour le CSTC. Les données sur les traitements et salaires, qui sont plus détaillées, sont utilisées pour répartir l'emploi entre les industries auxiliaires, avant d'effectuer les calculs.

Tableau 20 Calcul de l'emploi lié au tourisme

	Restauration	Restaurants à service complet	Établissements de restauration à service restreint	Débits de boissons (alcoolisées)
Total des emplois (milliers)	685			
Proportion attribuable à la production de biens et services touristiques (tableau 17, étape 2)	78 %			
Nombre d'emplois attribuables à la production de biens et services touristiques	534			
Répartition des traitements et salaires		58 %	39 %	3 %
Nombre d'emplois attribuables à la production de biens et services touristiques		310	208	32
Ratio d'industrie touristique (tableau 16)		26 %	29 %	20 %
Emploi touristique (milliers)	144	81	60	3

Note : Estimations fictives figurant comme exemple seulement.

L'exemple des services de restauration et débits de boissons est repris au tableau 20. Des 685 000 emplois de l'industrie qui constituent le total des emplois de cette dernière, il faut d'abord déterminer la proportion qui est générée par la production de biens et services touristiques. À cette fin, on se sert du même ratio, soit celui de la production des biens et services touristiques par rapport à la production totale, tout comme pour le calcul du PIB (voir le tableau 17, étape 2). Le nombre d'emplois attribuables à la production de biens et services touristiques s'établit donc à 534 000 emplois.

Comme il est mentionné plus haut, des renseignements détaillés sur les traitements et salaires obtenus à partir des feuilles de travail des E-S sont utilisés pour répartir les emplois selon les industries auxiliaires. Dans le présent exemple, 58 % des traitements et salaires sont payés par les restaurants à service complet, de ce fait, 310 000 emplois (58 %) sont affectés à cette industrie auxiliaire. Les restaurants à service restreint comptent pour 39 % de ces emplois, donc 208 000 emplois (39 %) sont affectés à cette industrie auxiliaire. Ce qui reste est

attribué aux débits de boissons³⁸. Enfin, les ratios d'industrie touristique tels que calculés au tableau 16, servent à estimer la proportion des emplois qui peut être directement attribuée aux dépenses touristiques. En tout, 144 000 emplois sont attribués au tourisme et représentent 21 % du total de l'industrie.

5.6 Méthodologie du CST pour les provinces et les territoires

Les méthodes servant au calcul des CST provinciaux et nationaux au Canada sont essentiellement les mêmes. Du fait qu'il existe des tableaux complets d'E-S et des données de l'EVC et de l'EVI selon la province et le territoire, la même méthode peut être utilisée pour le CSPTT. On ajuste les CST des territoires à partir de l'Enquête sur les dépenses des ménages, afin de tenir compte de l'absence de données sur les voyages intérieurs pour les territoires.

Le CSPTT comporte une complexité de plus que le CST national, c'est-à-dire qu'il englobe le tourisme intérieur, le tourisme interprovincial et le tourisme international. Les tableaux d'E-S comportent des données sur les flux du commerce interprovincial, dont on se sert pour développer la dimension régionale du CSPTT.

Enfin, le CSPTT comporte beaucoup moins de détails sur les biens et services et les industries que le CST national. Cela est principalement dû aux préoccupations concernant la confidentialité (voir la section 5.8), et cela ne signifie pas que les calculs effectués dans le CSPTT le sont à un niveau moins détaillé. Au contraire, les calculs sont effectués au même niveau de détail.

5.7 Qualité et fiabilité – aux niveaux national et provincial

À la différence des enquêtes statistiques, où la fiabilité et la qualité des estimations peuvent être quantifiées avec une marge d'erreur ou des coefficients de variation, il n'existe aucune mesure directe de la qualité statistique pour les produits du SCENC, y compris le CSTC. Ceci découle du fait qu'ils tirent leurs données de centaines de sources différentes, qui sont par la suite rapprochées et intégrées à l'intérieur du cadre des comptes, et qu'il est impossible de calculer des mesures uniformes de la qualité des enquêtes. Néanmoins, une méthode subjective est utilisée et permet aux analystes, aux spécialistes du domaine et aux statisticiens de mesurer la qualité des estimations en se basant sur leurs connaissances des sources de données, sur les méthodes utilisées, sur la cohérence entre les concepts et les définitions, ainsi que sur leur jugement³⁹.

Tableau 21 Cote de qualité des estimations des entrées-sorties, certaines industries, 2002

Industries	Code du SCIAN des E-S	Production	PIB
Transport aérien	4810	B	B
Transport ferroviaire	4820	C	C
Transport par eau	4830	C	C
Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	4850	A	A
Transport de tourisme et d'agrément et activités de soutien au transport	48B0	C	C
Industries du film et de l'enregistrement sonore (incluant les cinémas)	5120	A	A
Services de location et de location à bail et bailleurs de biens incorporels non financiers (incluant la location d'automobile)	5A05	B	B
Services administratifs et services de soutien (incluant les services d'agences de voyages)	5610	B	B
Arts, spectacles et loisirs	7100	B	B
Hébergement et services de restauration	7200	B	B

Source : La structure entrées-sorties de l'économie canadienne, 2002 à 2003, Statistique Canada, n°15-201-XIF au catalogue.

38. Une hypothèse implicite doit être émise, à savoir, que la moyenne des traitements et salaires est la même pour les trois industries.

39. Pour des exemples d'évaluation subjective, voir la section 1.6 du « Guide des indicateurs nationaux du tourisme, sources et méthodes », Statistique Canada, n° 13-594 au catalogue, août 1996. En outre, pour la cote de qualité des estimations par industrie des entrées-sorties de 2002-2003, vous pouvez aussi consulter : Mesures de la qualité des données, dans la publication : La structure entrées-sorties de l'économie canadienne, 2002-2003, Statistique Canada, n° 15-201 au catalogue, avril 2007.

Le tableau 21 présente la cote de qualité subjective des données pour la production brute (l'offre) ainsi que pour les estimations du PIB des tableaux d'E-S qui sont liées aux industries touristiques dans le CSTC. Ces cotes indiquent la fiabilité relative des statistiques en ce qui a trait aux données nationales pour l'année de référence 2002. La cote "A" s'applique aux données les plus fiables, la cote "B" est attribuée aux données fiables et la cote "C" est attribuée aux données moins fiables mais acceptables. Règle générale, la cote la plus élevée est appliquée à l'estimation qui repose sur une enquête ou sur une source administrative dont l'échantillon est le plus grand et dont le sous-dénombrement est petit ce qui n'entraîne pas l'imputation de détails manquants. Une cote fiable "B" est attribuée aux estimations reposant sur des données sources mais qui n'ont pas toutes les qualités mentionnées plus haut. Finalement, la cote "C" est attribuée aux estimations qui exigent une utilisation significative de techniques d'imputation ou qui reposent sur de petits échantillons, ou qui font l'objet d'un sous-dénombrement ou les deux. Les cotes s'appliquent à l'ensemble de l'industrie et non à l'industrie selon le détail des biens et services. Par exemple, la cote "B" attribuée à l'industrie de l'hébergement et à l'industrie des services de restauration et débits de boissons s'applique au total de la production de l'industrie.

La plupart des estimations des principales industries touristiques sont fondées sur des données jugées fiables. Néanmoins, certaines données tirées des tableaux d'E-S introduites dans le CSTC sont estimées relativement faibles (transport par rail, par eau et d'agrément). Ces industries ne représentent toutefois qu'une faible proportion de l'ensemble du PIB du tourisme.

5.8 Confidentialité des données détaillées du CSTC

Dans le cas du CSTC, les données sont considérées comme confidentielles sur la base de ce qui a été publié dans les E-S. Si les données figurent dans les tableaux d'E-S, elles peuvent aussi figurer dans les tableaux du CSTC. Sinon elles ne peuvent pas être publiées dans le CSTC.

En général, on considère que les données ne doivent pas être publiées pour l'une des trois raisons suivantes. Premièrement, si une industrie ne comprend que quelques établissements, les données sont jugées confidentielles, étant donné qu'elles peuvent servir à déterminer de quels établissements il s'agit. Deuxièmement, si les données d'une industrie sont considérées comme confidentielles, celles d'une autre industrie devront aussi être traitées comme confidentielles, afin d'éviter la « divulgation par recoupement ». Enfin, les données peuvent aussi être supprimées, si leur qualité est jugée trop faible.

Afin de réduire le nombre de données supprimées (pour des raisons de confidentialité), un calcul est effectué dans les E-S, afin de publier le plus grand nombre de données possible. Il n'est pas surprenant que la suppression de données pose davantage de problèmes dans le CSPTT que dans le CST national, et plus encore dans le cas des provinces/territoires plus petits. C'est pourquoi le CSPTT comporte généralement moins de détails sur les biens et services et les industries que les résultats publiés dans le CSTC.

6 Tableaux et résultats du CSTC du Canada pour 2002

Le présent chapitre porte sur les résultats compris dans les deux principaux tableaux du CSTC, soit : i) les dépenses touristiques au Canada selon le bien et le service, et ii) le PIB et l'emploi pour les industries touristiques et non touristiques en 2002. Le chapitre comprend en outre une comparaison et une mise en contraste de la présentation des résultats du CST pour le Canada et celle recommandée dans le CST : RCC.

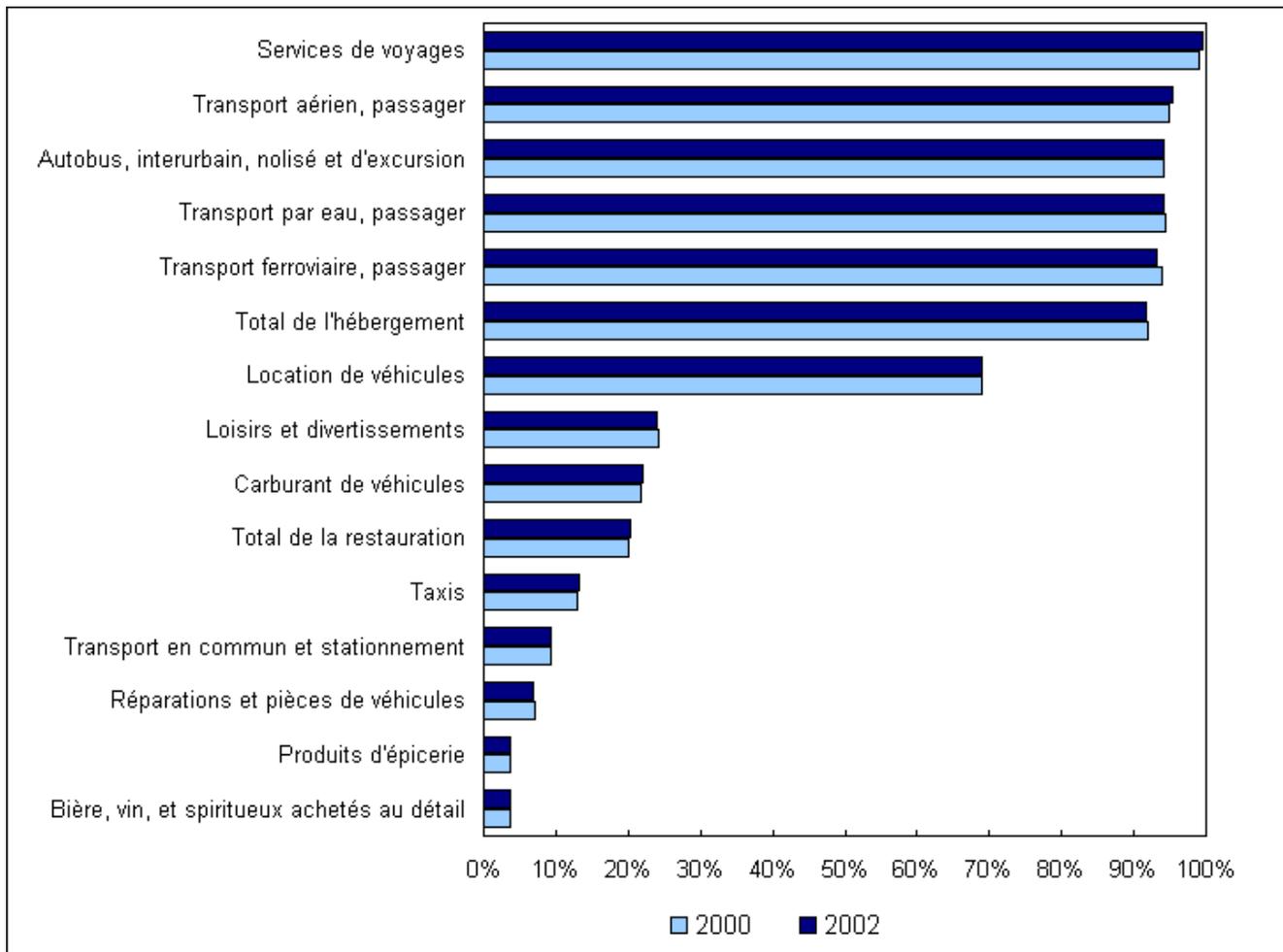
6.1 Dépenses touristiques selon le bien ou le service

Les dépenses touristiques selon le bien ou le service sont présentées dans le tableau E en annexe. Ce tableau fournit une estimation de la « demande totale » (demande touristique totale) désagrégée en deux composantes : la demande intérieure (dépenses touristiques des Canadiens au Canada) et la demande internationale (dépenses touristiques des non-résidents au Canada). L'offre intérieure totale (colonne 4) montre la part de chaque bien ou service touristique fournie par des producteurs canadiens. Le ratio de biens et services touristiques (ratio de la demande touristique par rapport à l'offre intérieure totale) indique la proportion de chaque bien ou service achetée par des touristes.

Afin de donner un exemple de la façon d'interpréter ce tableau, prenons la première ligne qui concerne le transport aérien de voyageurs. Selon le CSTC de 2002, les dépenses totales des touristes au chapitre du transport aérien atteignaient 10,8 milliards de dollars (demande totale), dont 8,0 milliards de dollars étaient attribuables à des Canadiens (demande intérieure) et 2,8 milliards de dollars à des non-résidents (demande internationale). L'offre intérieure totale se situait à 11,3 milliards de dollars. Le ratio des biens et services touristiques au chapitre du transport aérien est de 95 %. Cela signifie que 95 % des services de transport aérien ont été achetés par des touristes. L'offre qui reste a été achetée par des « non touristes », comme des diplomates, des migrants et des autres voyageurs. Ce ratio révèle que les dépenses touristiques au titre de ce service représentent une portion importante du total de la demande.

Prenons un autre exemple, soit les « repas provenant des restaurants ». Ils représentent 5,8 milliards de dollars des dépenses touristiques totales, avec un ratio de biens et services touristiques de 19 %. Autrement dit, pour chaque tranche de 5 \$ dépensée au restaurant, 1 \$ était le fait des touristes. Ce qui reste de l'offre (30,1 milliards de dollars moins 5,8 milliards de dollars) a été acheté par des résidents locaux et par des non touristes.

Le graphique 3 montre les ratios de biens et services touristiques des principaux biens et services du CSTC 2000 et 2002. Il divulgue en outre, la variabilité de ces ratios selon les différents biens et services. Certains ratios s'élèvent à plus de 90 %, ce qui indique une forte dépendance avec le tourisme. D'autres, comme les services de restauration, les loisirs et divertissements et les taxis comportent des ratios qui se situent dans une fourchette de 10 % à 30 %. L'incidence des niveaux de dépenses touristiques s'avère moins importante pour ces biens et services. Les biens et services non touristiques comme les produits d'épicerie, le stationnement ou le transport en commun qui sont achetés par des touristes comportent tous des ratios de l'ordre de 10 % et moins. Dans ces cas, seul une fraction de la demande provient des touristes. Il est intéressant de constater que ces ratios sont demeurés relativement stables au fil du temps. Par exemple, bien que les dépenses touristiques au titre du transport aérien de passagers étaient nettement plus faibles en 2002 comparativement à 2000, le ratio de biens et services touristiques est resté pour ainsi dire inchangé du fait que l'offre avait baissé d'un montant comparable.

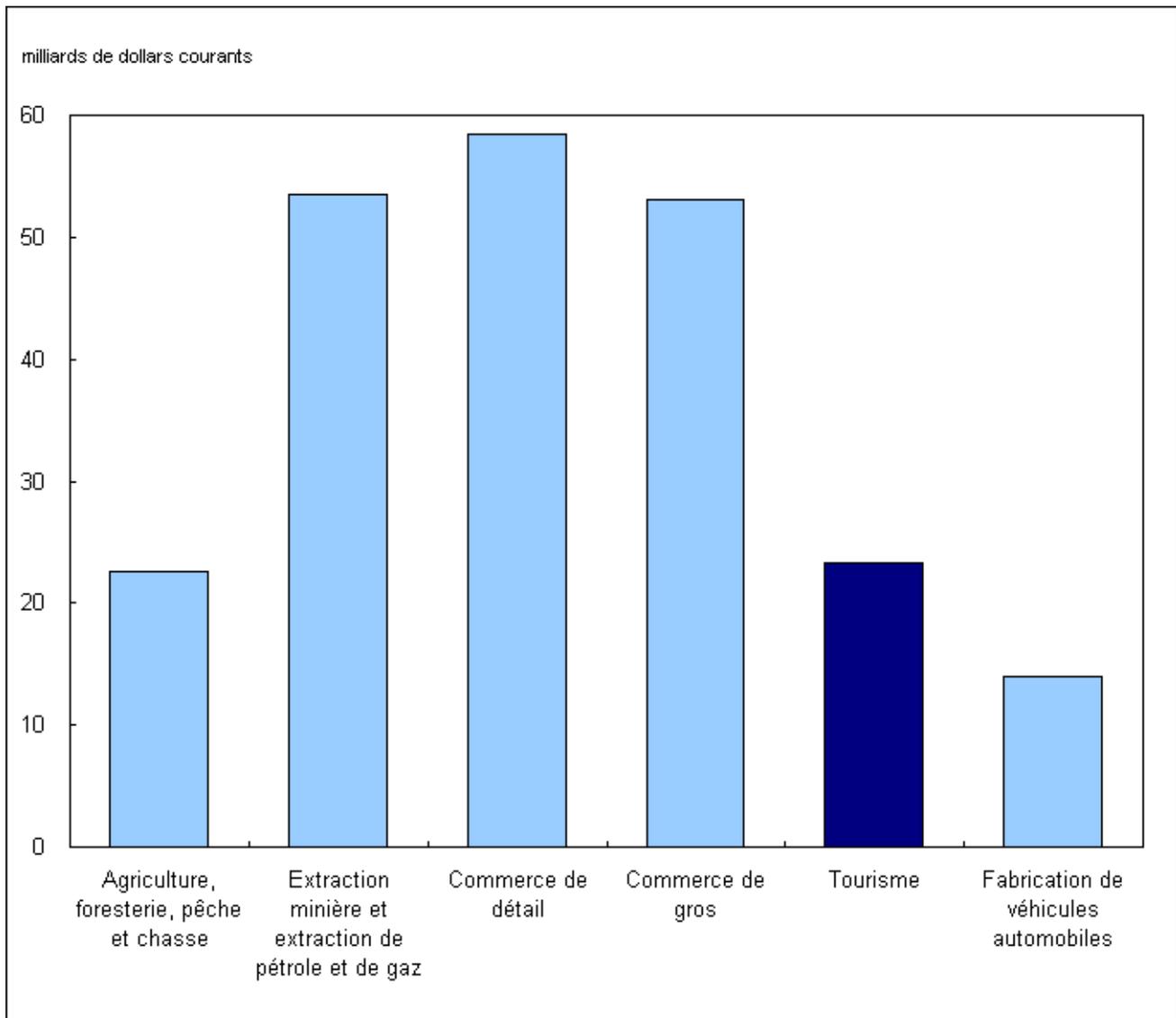
Graphique 3 Ratio de biens et services touristiques selon les principaux biens et services, 2000 et 2002

6.2 Produit intérieur brut et emploi

Les résultats concernant les activités touristiques dans l'économie canadienne du point de vue du PIB et de l'emploi pour les industries touristiques et non touristiques figurent dans le tableau F en annexe. Le PIB est mesuré aux prix de base et en dollars courants. Pour chaque industrie, les composantes du PIB, ainsi que le nombre d'emplois, la rémunération du travail par emploi et le PIB par emploi sont fournis. Une autre statistique y est présentée, à savoir le ratio du PIB du tourisme ou la part du tourisme dans le PIB total de l'industrie, c'est-à-dire la proportion de la valeur ajoutée de chaque industrie attribuable au tourisme.

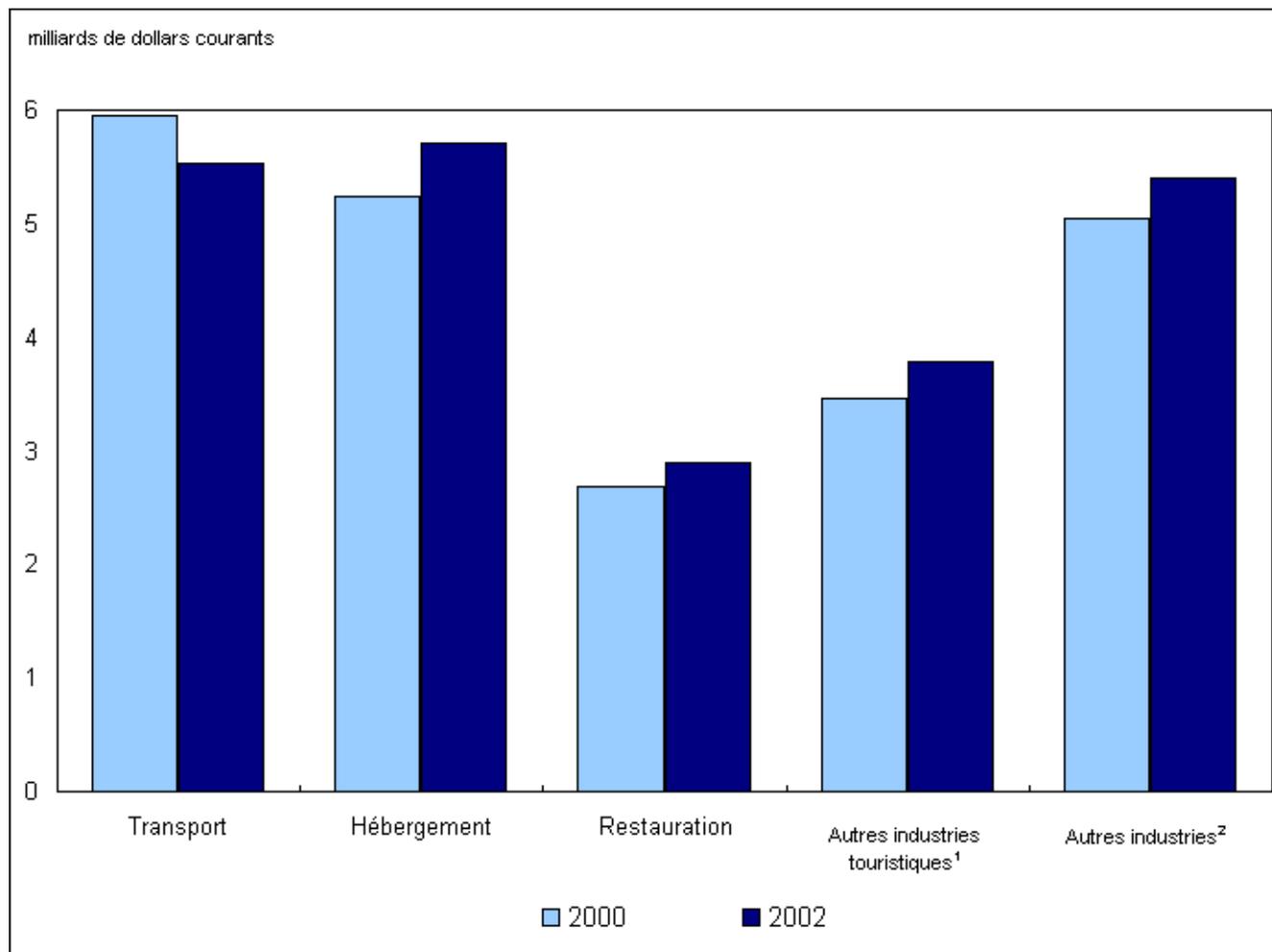
Un des objectifs du CSTC est de formuler l'ensemble de la contribution du tourisme dans l'économie. Dans le Graphique 4, le PIB de diverses industries est comparé au PIB attribuable au tourisme, fondé sur les résultats figurant au tableau F en annexe. Afin de permettre cette comparaison, dans le CSTC, l'apport du tourisme au PIB de chaque industrie est enlevé, ce qui évite un double compte.

Graphique 4 Produit intérieur brut aux prix de base, certaines industries, Canada 2002



Note : Le PIB des industries non touristiques est présenté net de la contribution du tourisme.

Selon le CSTC, le PIB du tourisme aux prix de base atteignait 23,3 milliards de dollars en 2002. La contribution du tourisme au PIB global (2,2 %) s'est apparentée à la contribution combinée de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière et de la chasse. En fait, le tourisme a contribué davantage à l'économie canadienne que l'industrie de fabrication de véhicules automobiles, qui a représenté 1,3 % du PIB.

Graphique 5 Produit intérieur brut du tourisme aux prix de base selon l'industrie, 2000 et 2002

1. Inclus les industries des services de loisirs et divertissements et des services de voyages.

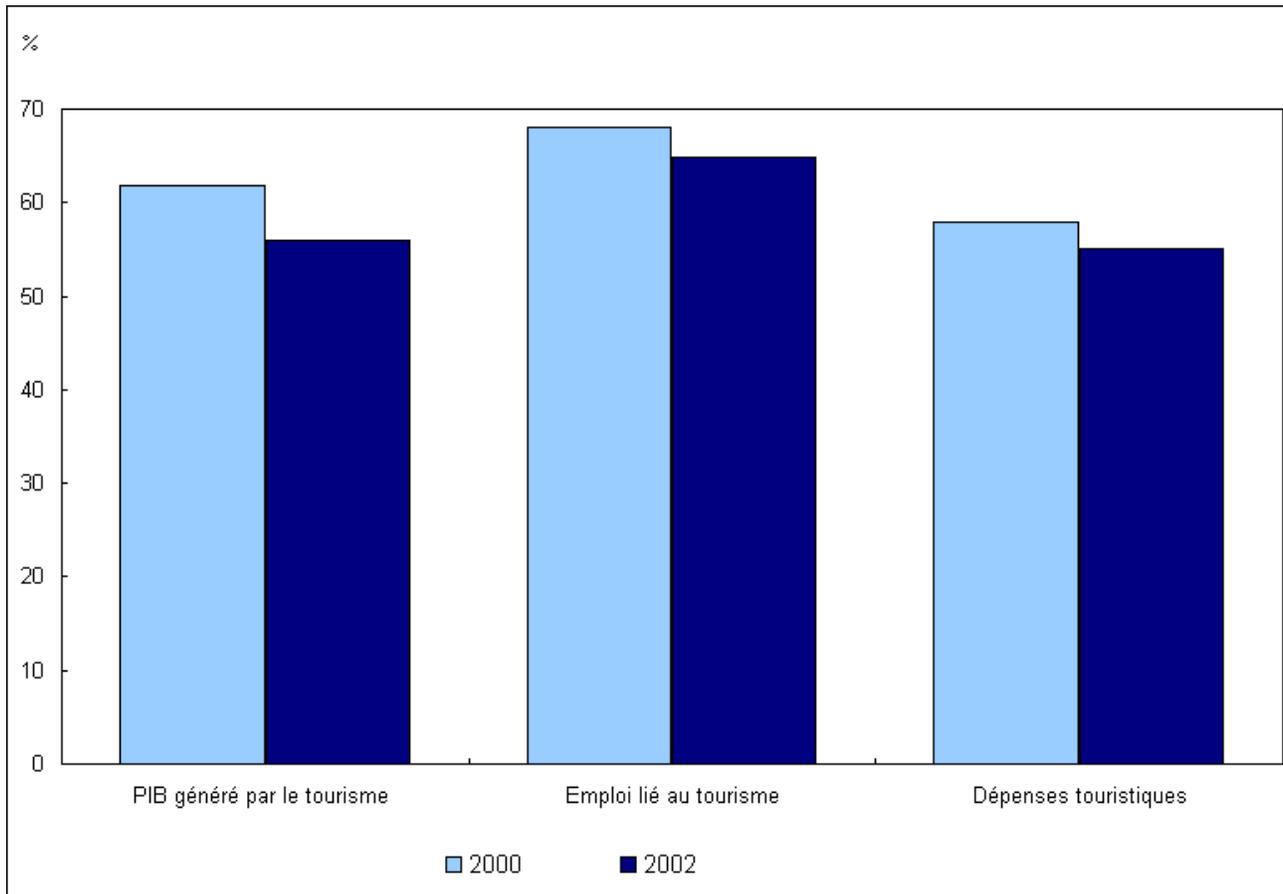
2. Inclus les industries non touristiques qui produisent certains biens et services achetés par les touristes, incluant les produits d'épicerie, les boissons alcoolisées achetées dans des magasins, les pièces, les réparations et le carburant de véhicules automobiles, les produits de toilettes, etc.

Le graphique 5, montre le PIB généré par le tourisme des principales industries du CSTC 2002. Les industries du transport et de l'hébergement ont été responsables de près de la moitié du PIB du tourisme et comptaient pour 5,5 milliards de dollars et 5,7 milliards de dollars respectivement en 2002. La troisième contribution en importance au PIB du tourisme, soit 5,4 milliards de dollars, a été le fait des industries non touristiques, et s'explique par le fait que diverses industries produisent des biens et des services qui sont achetés par les touristes.

L'industrie du transport aérien a été durement touchée entre les années 2000 et 2002. Déjà affectés par la demande accrue de billets à faible tarif et par la baisse de la demande de voyages en classe affaires, la demande de voyages aériens internationaux et le rendement de l'industrie ont été érodés davantage par les attaques terroristes du 11 septembre. L'adoption du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, en 2002, ainsi que les coûts accrus liés à la sécurité et aux assurances, après le 11 septembre, ont tous eu des répercussions sur les bénéfices nets de l'industrie. Le PIB du tourisme au chapitre du transport aérien, qui s'établit à 3,1 milliards de dollars, a chuté de 16 % par rapport à son niveau de 2000. Cela a eu pour résultat de faire diminuer de 7,2 % le PIB du tourisme pour l'ensemble de l'industrie du transport.

Le Graphique 6, montre comment le transport aérien s'est comporté par rapport à l'ensemble du secteur du transport du point de vue des dépenses touristiques, du PIB et des emplois, au cours de la période de 2000 à 2002. La part du PIB du tourisme attribuable au transport a diminué de près de six points de pourcentage, s'établissant à 56 %, tandis que la part des emplois liés au tourisme attribuable au transport a diminué de quatre points de pourcentage, s'établissant à 65 %. Parallèlement, la part des dépenses touristiques au chapitre du transport aérien de passagers a diminué de trois points de pourcentage, s'établissant à 55 % du total pour le transport.

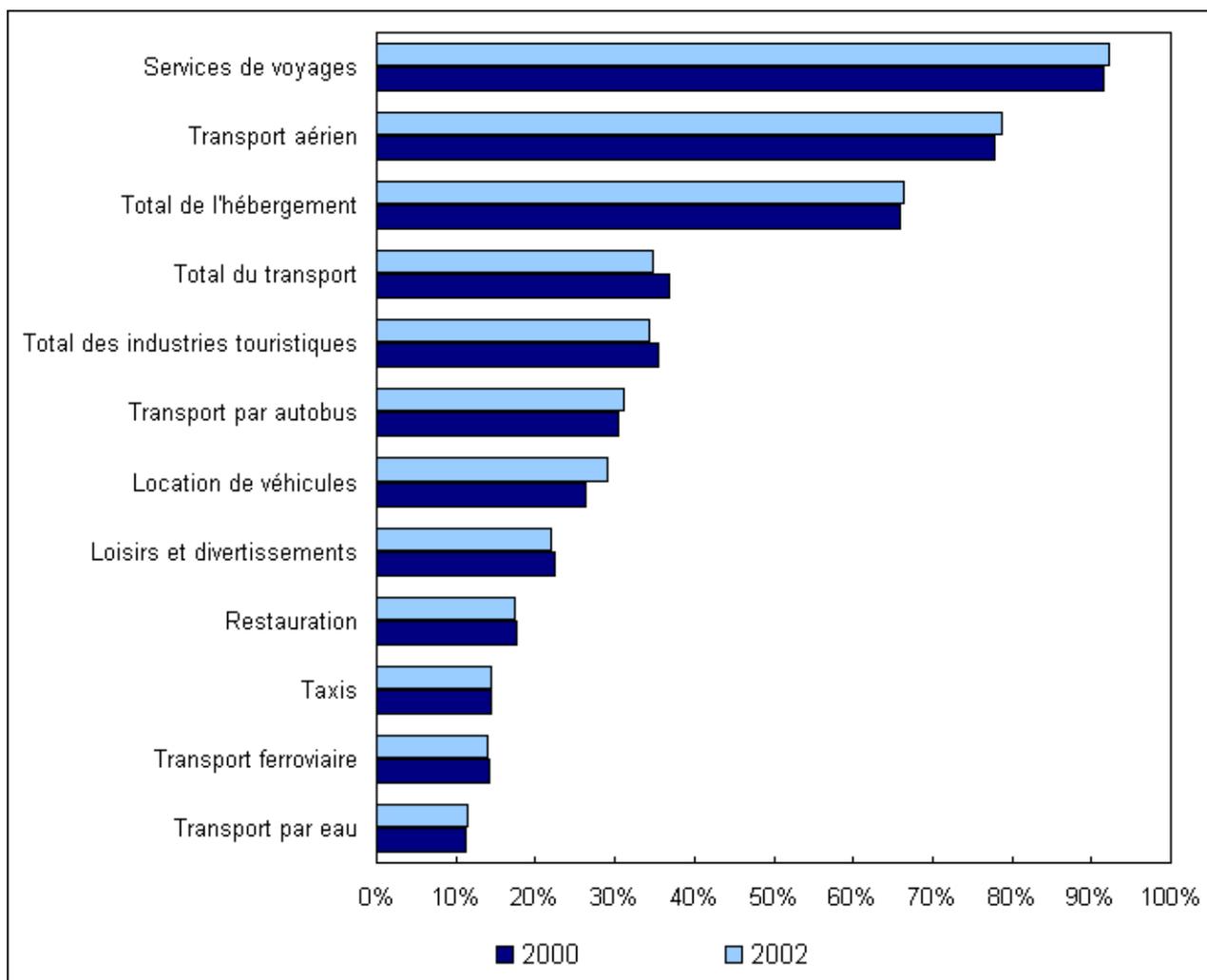
Graphique 6 Proportion du transport aérien par rapport au total du transport, 2000 et 2002



Le graphique 7, montre le ratio du PIB du tourisme de chacune des principales industries dans le CSTC. Ce ratio sert à déterminer dans quelle mesure la production d'une industrie (au niveau publié) est attribuable au tourisme. Il est calculé à partir du PIB généré par le tourisme, qui est comparé au PIB total de l'industrie. Il fournit une mesure de l'importance du tourisme dans une industrie.

Les services de voyages sont ceux qui dépendent le plus du tourisme, 92 % du PIB de cette industrie ayant été généré par le tourisme. En ce qui a trait au transport aérien, 79 % du PIB de cette industrie était attribuable au tourisme. Cette part est plus faible que celle des services de transport aérien de passagers, du fait que l'industrie du transport aérien produit aussi des services de transport de marchandises, qui n'ont pas de contenu touristique. Le tourisme a généré 66 % du PIB de l'industrie de l'hébergement. Cette dernière produit également des services de restauration et des services de loisirs qui comportent des ratios de biens et services touristiques plus faibles que celui de l'hébergement qui représente la majeure partie de sa production. Les ratios du PIB du tourisme des industries du transport ferroviaire et du transport par eau (14 % et 12 % respectivement) sont faibles en raison de l'importance du transport de marchandises.

Graphique 7 Ratio du produit intérieur brut généré par le tourisme selon les principales industries touristiques, 2000 et 2002

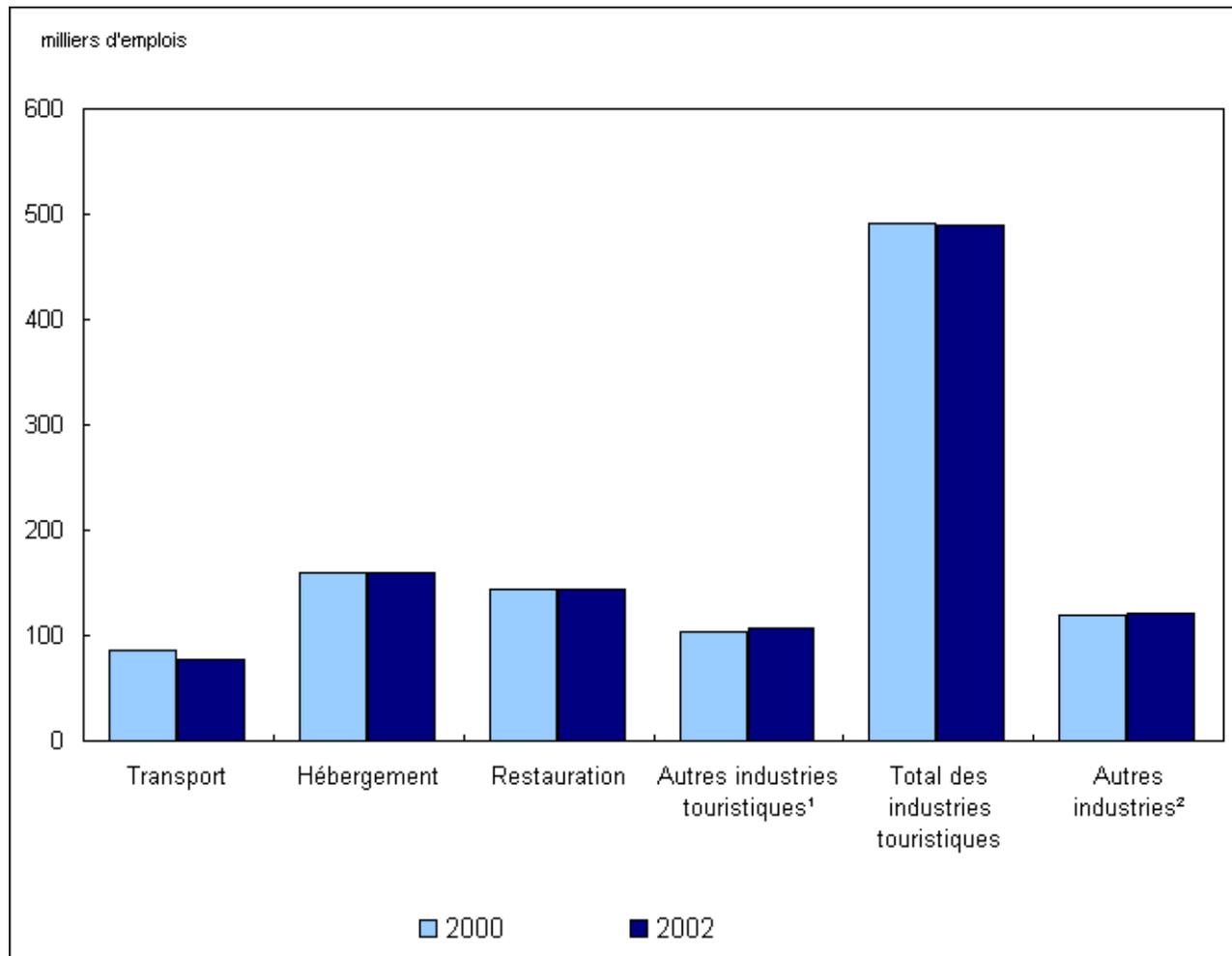


Plusieurs autres variables se trouvent aussi dans le tableau F en annexe⁴⁰. La rémunération par emploi correspond simplement au revenu total du travail d'une industrie divisé par le nombre d'emplois. Cette mesure fournit des renseignements sur les niveaux de revenu des travailleurs d'une industrie donnée. Le PIB par emploi sert à mesurer la productivité du travail⁴¹.

40. Dans le CSTC le volet des ressources humaines est restreint, l'emphase est mise surtout sur les agrégats monétaires de l'offre et de la demande liées au tourisme et sur la mesure du PIB généré par le tourisme. De ce fait, le CSTC présente uniquement le nombre d'emplois et le revenu du travail directement attribuables au tourisme. La dimension des ressources humaines du tourisme est toutefois abordée dans le Module des ressources humaines (MRH). Pour plus de détails, voir le Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005, Statistique Canada, série technique n° 55, n° 13-604 au catalogue, mars 2007.

41. Le Module sur les ressources humaines comprend une mesure du PIB par heure travaillée, qui constitue un indicateur plus précis de la productivité de travail que celui disponible dans le CSTC.

Graphique 8 Emploi attribuable au tourisme selon les principales industries, 2000 et 2002



1. Inclus les industries des services de loisirs et divertissements et des services de voyages.

2. Inclus les industries non touristiques qui produisent certains biens et services achetés par les touristes, incluant les produits d'épicerie, les boissons alcoolisées achetées dans des magasins, les pièces, les réparations et le carburant de véhicules automobiles, les produits de toilettes, etc.

Le tourisme a généré 611 100 emplois et a représenté 3,9 % de tous les emplois au Canada en 2002. Il s'agit d'une hausse légère (+0,1 %) par rapport à 2000. Le graphique 8 montre l'emploi lié au tourisme (c.-à-d. l'emploi directement attribuable aux dépenses touristiques) selon l'industrie. Les activités touristiques ont été à l'origine du plus grand nombre d'emplois dans l'industrie de l'hébergement (160 500), l'industrie des services de restauration suivant de près au deuxième rang avec 144 700 emplois. Environ 20 % des emplois générés par le tourisme sont allés aux industries non touristiques et principalement à celles de la fabrication, du commerce de gros et du transport en commun. Entre 2000 et 2002, l'emploi lié au tourisme dans l'industrie du transport a diminué de 8,9 % pour s'établir à 77 900 emplois, par suite des pertes enregistrées dans l'industrie du transport aérien.

Le tourisme a généré 490 300 emplois dans les industries touristiques et le salaire annuel moyen se chiffrait à 26 200 dollars. Le salaire annuel moyen le plus élevé revenait aux industries du transport. Les emplois de l'industrie du transport aérien ont été ceux les mieux rémunérés (55 900 \$), ceux dans le transport par eau suivaient de près (52 700 \$). Les salaires annuels les plus bas sont allés aux industries des autres types

d'hébergement (14 700 \$) ces dernières englobent divers types d'hébergement comme les camps de loisirs, de vacances, de chasse et de pêche. Le salaire annuel moyen de l'industrie des services de restauration s'est classé à l'avant dernier rang (17 000 \$).

Le tourisme ne profite pas uniquement aux « industries touristiques », comme celles du transport ou de l'hébergement, mais aussi à diverses industries produisant des biens et des services qui sont achetés par des touristes, comme des produits d'épicerie, des souvenirs et d'autres marchandises vendues au détail. En 2002, les touristes ont dépensé 10,0 milliards de dollars pour l'achat de ces types de biens et de services. Ils ont consacré davantage d'argent à ces biens et services qu'à l'hébergement. Les industries qui produisent ces biens et services sont appelées « autres industries ». Les « autres industries » ont été à l'origine de 23 % du PIB du tourisme. Le tourisme a généré 120 800 emplois dans ces industries et le salaire annuel moyen était de 30 200 dollars.

6.3 Comparaison des tableaux du CSTC et du CST : RCC

L'objectif de la présente section est d'illustrer le rapport entre les estimations que l'on retrouve dans les tableaux du CSTC et celles des tableaux du CST : RCC. À cette fin, les résultats du CSTC de 2002 sont présentés selon la norme internationale figurant à l'annexe G. Il convient de souligner que la norme internationale présente les résultats du CST dans dix tableaux distincts, qui comportent plus de détails que les tableaux du CSTC dont il est question précédemment. Cependant pour la comparaison, l'accent est mis sur les tableaux principaux. En outre, même si tous les détails recommandés par le CST : RCC ne sont pas normalement publiés dans le CSTC, ils sont disponibles pour la majeure partie.

Les tableaux 1 à 3 du CST : RCC fournissent des détails sur la demande touristique, c'est-à-dire les dépenses de consommation au comptant du tourisme récepteur, intérieur et émetteur. Dans le CSTC, il s'agit uniquement des dépenses touristiques d'exportations, intérieures et d'importations par des visiteurs commerciaux et non commerciaux. Dans le tableau 1 du CST : RCC, l'emphase est mise sur la consommation du tourisme récepteur des visiteurs au Canada. Le tableau indique que les dépenses des visiteurs internationaux au chapitre des services d'hébergement se chiffrent à 4,3 milliards de dollars (à la colonne 3). Dans le CSTC, ce même montant est inscrit dans le tableau E en annexe (à la colonne 2) et représente le total de l'hébergement de la demande internationale. La consommation du tourisme interne des Canadiens voyageant au Canada qui englobe les tarifs de transport payés aux transporteurs canadiens et la portion intérieure des dépenses autres que pour le transport engagées lors d'un voyage à l'étranger est indiquée au tableau 2 du CST : RCC. Par exemple, la consommation du tourisme interne au titre des services de transport de passagers de tous les visiteurs résidents s'établit à 14,7 milliards de dollars (à la colonne 9). Dans le CSTC ceci est inscrit au total du transport de la demande intérieure (tableau E en annexe, colonne 1). Les dépenses du tourisme émetteur des Canadiens (20,6 milliards de dollars au total) sont inscrites au tableau 3 du CST : RCC. Dans le CSTC celles-ci sont inscrites au titre des dépenses touristiques à l'étranger (tableau E en annexe, colonne 6).

Le tableau 4 du CST : RCC fournit un résumé des dépenses de consommation du tourisme intérieur, c.-à-d. la somme des dépenses de consommation du tourisme interne et récepteur (ou de la somme de la demande intérieure et de la demande internationale dans le CSTC). Le tableau englobe aussi toutes les dépenses de consommation « en nature » (par exemple, l'utilisation de son propre chalet, des kiosques d'information touristique, etc.). La colonne du total de ce tableau correspond aux dépenses touristiques totales dans le CSTC (dépenses intérieures et dépenses internationales, dépenses des visiteurs d'un jour et des visiteurs qui passent une nuit ou plus, dépenses des visiteurs commerciaux et des visiteurs non commerciaux), comme il est mentionné précédemment, la consommation en nature, n'est pas incluse dans le CSTC. Par exemple, la consommation du tourisme intérieur au comptant pour les services de restauration se chiffre à 8,5 milliards de dollars, et compte 3,0 milliards de dollars pour la consommation du tourisme récepteur et 5,5 milliards de dollars pour la consommation du tourisme interne. Dans le CSTC, ces montants indiqués à la ligne « restauration » représentent respectivement la demande totale, la demande intérieure et la demande internationale.

Le tableau 5 est le tableau de base de la production ou de l'offre du CST : RCC. Il comprend des détails sur l'offre de biens et services selon l'industrie et met l'accent sur les biens et services touristiques et les industries touristiques. Les colonnes 1 à 8 du tableau indiquent que la production totale par les producteurs internes au titre des services du transport aérien de passagers s'élève à 10,7 milliards de dollars (au prix de base). L'offre

intérieure totale du CSTC compte 11,3 milliards de dollars aux prix du marché pour le transport aérien de passagers. La différence entre les deux correspond aux taxes qui sont ajoutées afin de ramener les prix de base aux prix du marché.

Le tableau 6 du CST : RCC réunit l'offre du compte (tableau 5) et la demande du compte (tableau 4). Ce tableau comprend les ratios des biens et services touristiques et les ratios d'industrie touristique ainsi que le PIB du tourisme. Aux fins de présentation, seules les parts de l'offre et des intrants de l'industrie attribuables au tourisme apparaissent. Le calcul des ratios touristiques peut être effectué facilement à partir du tableau 5 et du tableau 6. Le ratio du tourisme de l'offre (à colonne 9 du tableau 6) équivaut à celui présenté à la colonne 5 du tableau E en annexe du CSTC. À l'occurrence, le ratio pour les services de transport de passagers dans les deux cas est de 37,4 %. À la dernière partie du tableau 6, la rémunération des employés correspond au revenu du travail présenté à la première colonne du tableau F en annexe du CSTC. Par exemple, le montant de 3,7 milliards de dollars au titre de la rémunération des employés du transport au tableau 6 est le même que le celui affiché pour le revenu du travail attribuable à la demande touristique pour le transport au tableau F en annexe. Parallèlement, les lignes au bas de la dernière section du tableau 6 où sont inscrits le revenu mixte brut et le revenu net d'exploitation correspondent aux colonnes du CSTC affichant le revenu net des entreprises individuelles et les autres revenus (à la deuxième et à la troisième colonne du tableau F en annexe). Enfin, l'agrégat clé du CST peut être obtenu à la dernière partie du tableau 6 à la ligne « Valeur ajoutée brute totale des activités aux prix de base ». Il s'agit uniquement du PIB du tourisme tel qu'exprimé à la quatrième colonne du tableau F en annexe du CSTC (p. ex., le PIB du tourisme pour le total du transport se chiffre à 5,5 milliards).

7 Conclusion

Le Compte satellite du tourisme du Canada sert à mesurer les répercussions du tourisme dans l'économie canadienne. Il démontre que le tourisme représente un aspect important de l'économie canadienne, tant du point de vue de la production (PIB) que de l'emploi. Sa contribution à l'économie en 2002 a dépassé celle d'autres industries importantes, comme la fabrication de véhicules automobiles. Le tourisme a aussi profité aux industries « non touristiques », comme le commerce de détail.

Le CSTC fournit aussi des repères détaillés selon l'industrie et le bien et service, qui sont maintenant intégrés sur une base biennale régulière dans les Indicateurs nationaux du tourisme (INT). Par ailleurs, il fournit les ratios détaillés de biens et services touristiques et d'industrie touristique qui sont appliqués au Module des ressources humaines (MRH), ainsi qu'au module des recettes des administrations publiques attribuables au tourisme.

Le CSTC n'est pas une construction analytique/statistique statique. Tout comme le tourisme, qui est un phénomène en constante évolution, les comptes satellites du tourisme changent constamment. Les concepts et définitions sous-jacents font l'objet d'un examen et d'un rajustement périodiques, les sources de données étant constamment élargies et améliorées, et les classifications étant adaptées aux industries émergentes et aux nouveaux biens et services.

Pour conclure, plusieurs domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées au CSTC sont présentés. Des efforts considérables ont été consacrés à la révision des statistiques courantes sur le tourisme au Canada⁴², ce qui a donné lieu à plusieurs recommandations en ce qui a trait au CST du Canada. Il s'agit notamment d'une mise à jour ou d'un réalignement des concepts et des définitions en fonction du CST : RCC et de l'élimination de certaines lacunes dans les données.

Dans leur étude, Kemp et Nijhowne (2005) recommandent que certains concepts soient précisés ou modifiés en conformité avec le CST : RCC, et particulièrement les dépenses touristiques de consommation « en nature », l'évaluation nette et les prix de base. Dans ces cas, les différences entre le CSTC et la norme internationale découlent dans les faits de différences entre le SCENC et les lignes directrices internationales du SCN.

Cela pose toutefois un dilemme : les liens entre le CSTC et le SCENC devraient-ils être rompus, afin de suivre les lignes directrices internationales du CST ou, par ailleurs, devrait-on les conserver? Il semble que la première option irait à l'encontre d'un des aspects fondamentaux des comptes satellites (qui font partie intégrante du SCN). Au Canada, la pratique en ce qui a trait au CSTC est de continuer de suivre le SCENC.

Il existe certaines différences dans les listes de biens et services touristiques et d'industries touristiques entre le CSTC et le CST : RCC. Comme il est mentionné précédemment, cela découle en partie des différences entre le système de classification canadien et le système de classification internationale, ainsi que du fait que les listes canadiennes d'industries et de biens et services touristiques sont antérieures de plus d'une décennie aux listes proposées dans le CST : RCC. En fait, les listes canadiennes sont demeurées essentiellement les mêmes depuis leur élaboration.

Enfin, tel qu'expliqué précédemment, il existe plusieurs lacunes dans les données du CSTC en ce qui a trait à l'utilisation des résidences secondaires (de vacances), à la consommation touristique collective et à la formation de capital touristique, dont l'inclusion est recommandée dans le CST : RCC. Au cours des prochaines années, le CSTC et ses produits dérivés comme les INT et le MRH seront adaptés à la nouvelle définition opérationnelle du tourisme au Canada. Ce qui donnera l'occasion de revisiter la définition des industries touristiques de même que la définition des biens et services touristiques, de passer en revue les modifications apportées aux listes ayant cours présentement et de régler certaines des lacunes dans les données.

Parallèlement, les lignes directrices internationales concernant le système de statistiques sur le tourisme et le Compte satellite du tourisme proprement dit sont en voie d'être révisées et mises à jour (révision prévue en mars 2008). De même, les recommandations internationales concernant la comptabilité nationale et la balance des paiements, deux éléments qui servent à guider le cadre et les principes du Système des comptes économiques nationaux du Canada sur lesquels le CSTC est fondé, sont en voie d'être révisées (aussi prévu en mars 2008).

42. Kemp et Nijhowne (2004) et Kemp et Nijhowne (2005).

Les travaux à venir relativement au CSTC suivront sans doute en partie l'évolution des cadres et des principes des comptes satellites du tourisme, ainsi que les sources de données nouvelles et/ou améliorées. La prise en compte des avantages et des coûts de l'amélioration de ce cadre analytique intégré pour les statistiques sur le tourisme, ainsi que les contraintes de ressources et de temps, joueront aussi un rôle clé.

Annexe A Questionnaires de sources clés pour le Compte satellite du tourisme du Canada, année de référence 2002

Toutes les enquêtes décrites dans ce guide, peuvent être retrouvées dans le site web de Statistique Canada en utilisant l'adresse URL ici plus bas. Ce lien vous amène à la liste des questionnaires de Statistique Canada. En cliquant sur l'enquête voulue, vous pouvez obtenir des renseignements à jour sur la description de l'enquête, les questionnaires et les guides s'y rapportant. Pour l'année 2002 ou autre période de référence, après le lien, cliquer « Autre période de référence » à gauche.

http://www.statcan.ca/francais/sdds/indexa_f.htm

Numéro d'enregistrement	Liste des enquêtes
2713	Aviation civile canadienne - Rapport annuel
2442	Enquête annuelle sur la location et location à bail de matériel automobile
2423	Enquête annuelle sur le secteur des services de préparation de voyages
2416	Enquête annuelle sur les industries de services : cinémas
4704	Enquête annuelle sur les industries de services - restauration et débits de boissons
2418	Enquête annuelle sur l'hébergement des voyageurs
2753	Enquête financière des transporteurs par eau canadiens
2708	Enquête sur la base tarifaire
3701	Enquête sur la population active
2701	Enquête sur l'activité aéroportuaire
2734	Enquête sur le transport ferroviaire - annuelle
2612	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail
3508	Enquête sur les dépenses des ménages
2425	Enquête sur les industries de services : divertissement et loisirs
3810	Enquête sur les voyages des résidents du Canada
5005	Enquête sur les voyages internationaux - dénombrement à la frontière
3152	Enquête sur les voyages internationaux - Questionnaires à retourner par la poste et Enquête sur les départs aériens des visiteurs d'outre-mer
4707	Enquête sur l'industrie des services de taxi et de limousine
2712	Enquête trimestrielle sur les opérations des transporteurs aériens au Canada
2798	Industries canadiennes du transport de passagers par autobus et du transport urbain
2702	Origine et destination des passagers aériens - Voyages intérieurs
2703	Origine et destination des passagers aériens, Canada - États-Unis
2704	Relevé de l'origine et de la destination des passagers d'après le coupon
2705	Statistiques des affrètements aériens
2715	Statistiques relatives aux mouvements des aéronefs

Annexe B Industries touristiques du Compte satellite du tourisme du Canada

Regroupement des industries du CSTC	Code du SCIAN 2002	Titre
Transport aérien	481110	Transport aérien régulier
	481214	Transport aérien d'affrètement non régulier
	481215	Services de vols spécialisés non réguliers
Transport ferroviaire	482114	Transport ferroviaire de voyageurs
Transport par eau	483115	Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs, sauf le transport par traversier
	483116	Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier
	483213	Transport sur les eaux intérieures, sauf le transport par traversier
	483214	Transport sur les eaux intérieures par traversier
Transport par autobus	485110	Services urbains de transport en commun
	485210	Transport interurbain et rural par autocar
	485410	Transport scolaire et transport d'employés par autobus
	485510	Services d'autobus nolisés
	485990	Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
Transport de tourisme et d'agrément	487110	Transport terrestre de tourisme et d'agrément
	487210	Transport par eau de tourisme et d'agrément
	487990	Autres services de transport de tourisme et d'agrément
Services de taxi et de limousine	485310	Services de taxi
	485320	Services de limousine
Services de location et de location à bail de matériel automobile	532111	Location de voitures particulières
	532120	Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance
Hôtels	721111	Hôtels
	721112	Auberges routières
	721113	Centres de villégiature
	721120	Hôtels-casinos
Motels	721114	Motels
Camping	721211	Parcs pour véhicules de plaisance et campings
	721213	Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche
Autres services d'hébergement	721191	Gîtes touristiques
	721192	Chalets et cabines sans services
	721198	Tous les autres services d'hébergement des voyageurs
	721212	Camps de chasse et de pêche
Restauration	722110	Restaurants à service complet
	722210	Établissements de restauration à service restreint
	722410	Débits de boissons (alcoolisées)

Annexe B Industries touristiques du Compte satellite du tourisme du Canada (fin)

Regroupement des industries du CSTC	Code du SCIAN 2002	Titre	
Loisirs et divertissements	512130	Présentation de films et de vidéos	
	711111	Compagnies de théâtre, sauf les compagnies de comédie musicale	
	711112	Compagnies de comédie musicale et d'opéra	
	711120	Compagnies de danse	
	711130	Formations musicales et musiciens	
	711190	Autres compagnies d'arts d'interprétation	
	711211	Équipes sportives	
	711213	Hippodromes	
	711218	Autres sports-spectacles	
	711510	Artistes, auteurs et interprètes indépendants	
	712111	Musées d'art publics	
	712119	Musées, sauf musées d'art	
	712120	Lieux historiques et d'intérêt patrimonial	
	712130	Jardins zoologiques et botaniques	
	712190	Autres établissements du patrimoine	
	713110	Parcs d'attractions et jardins thématiques	
	713120	Salles de jeux électroniques	
	713210	Casinos, sauf ceux dans les hôtels	
	713291	Loteries	
	713299	Tous les autres jeux de hasard et loteries	
	713910	Terrains de golf et country clubs	
	713920	Centres de ski	
	713930	Marinas	
	713950	Salles de quilles	
	713990	Tous les autres services de divertissement et de loisirs	
	Services de voyages	561510	Agences de voyage
		561520	Voyagistes
561590		Autres services de préparation de voyages et de réservation	

Annexe C Biens et services touristiques du Compte satellite du tourisme du Canada

Regroupement des biens et services du CSTC	Biens et services au niveau des feuilles de travail (W) d'E-S (d'où l'offre est tirée)	
Transports		
Transport aérien, passagers	5301	Transport aérien, passagers du SCIAN: 481000
Transport ferroviaire, passagers	5351	Transport ferroviaire, passagers du SCIAN: 482000
Transport par eau, passagers	5331	Transport par eau, passagers du SCIAN: 483000, 487000
Autobus interurbain, nolisé et d'excursion	53111	Transport terrestre de tourisme et d'agrément, par autobus du SCIAN: 485100, 485200, 485700
	53112	Transport scolaire et autres transports du SCIAN: 485A00, partie pour autobus nolisés
	5371	Transport par autobus, transport interurbain de passagers du SCIAN: 485100, 485200, 485A00, 485700
Transport par taxi	5390	Transport par taxi du SCIAN: 485300, 487000
Location de véhicules	5770	Location d'automobiles et de camions du SCIAN: 5A0510, partie pour la location d'automobiles
	5770	Location d'automobiles et de camions du SCIAN: 5A0510, partie pour la location de véhicules récréatifs
Réparations et pièces de véhicules		Divers biens et services des catégories de la demande finale PE029 Pièces et accessoires de véhicules automobiles, PE030 Réparations de véhicules automobiles, and PE031 Carburants et lubrifiants
Carburant de véhicules		Divers biens et services des catégories de la demande finale PE029 Pièces et accessoires de véhicules automobiles, PE030 Réparations de véhicules automobiles, and PE031 Carburants et lubrifiants
Hébergement		
Hôtels	56901	Services d'hébergement de hôtels et motels du SCIAN: 721100, partie pour les hôtels
	5680	Services de nettoyage à sec et pressage du SCIAN: 721100, partie pour les hôtels
	5725	Autres services personnels du SCIAN: 721100, partie pour les hôtels
Motels	56901	Services d'hébergement de hôtels et motels du SCIAN: 721100, partie pour les motels
	5680	Services de nettoyage à sec et pressage du SCIAN: 721100, partie pour les motels
	5725	Autres services personnels du SCIAN: 721100, partie pour les motels
Camping	56902	Autres services d'hébergement du SCIAN: 721A00, partie pour le camping
	5680	Services de nettoyage à sec et pressage du SCIAN: 721A00, partie pour le camping
	5725	Autres services personnels du SCIAN: 721A00, partie pour le camping
Pourvoyeurs	56902	Autres services d'hébergement du SCIAN: 721A00, partie pour les pourvoyeurs
	5680	Services de nettoyage à sec et pressage du SCIAN: 721A00, partie pour les pourvoyeurs
	5725	Autres services personnels du SCIAN: 721A00, partie pour les pourvoyeurs

Annexe C Biens et services touristiques du Compte satellite du tourisme du Canada (suite)

Regroupement des biens et services du CSTC	Biens et services au niveau des feuilles de travail (W) d'E-S (d'où l'offre est tirée)	
Autres types d'hébergement	56901	Services d'hébergement de hôtels et motels du SCIAN: 721100, partie pour autres types d'hébergement
	56902	Autres services d'hébergement du SCIAN: 711000, 713A00, 722000
	5680	Services de nettoyage à sec et pressage du SCIAN: 721100, partie pour autres types d'hébergement
	5725	Autres services personnels du SCIAN: 721100, 711000, 713A00, 722000
Restauration		
Repas provenant de:		
Services d'hébergement	57001	Repas (à l'extérieur de la maison) du SCIAN: 721100, 721A00
Services de restauration	57001	Repas (à l'extérieur de la maison) du SCIAN: 722000
Autres industries du tourisme	57001	Repas (à l'extérieur de la maison) du SCIAN: 482000, 483000, 485100, 487000, 512130, 711000, 713A00, 713200, 712000
Boissons alcooliques provenant de:		
Services d'hébergement	1162	Boissons alcoolisées distillées, consommées dans un débit de boissons licencié du SCIAN: 721100, 721A00
	1192	Bière, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons licencié du SCIAN: 721100, 721A00
	1202	Vins, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons licencié du SCIAN: 721100, 721A00
Services de restauration	1162	Boissons alcoolisées distillées, consommées dans un débit de boissons licencié du SCIAN: 722000
	1192	Bière, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons licencié du SCIAN: 722000
	1202	Vins, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons licencié du SCIAN: 722000
Autres industries du tourisme	1162	Boissons alcoolisées distillées, consommées dans un débit de boissons licencié du SCIAN: 482000, 483000, 485100, 487000, 512130, 711000, 713A00, 713200, 712000
	1192	Bière, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons licencié du SCIAN: 482000, 483000, 485100, 487000, 512130, 711000, 713A00, 713200, 712000
	1202	Vins, incluant boissons rafraîchissantes, consommées dans un débit de boissons licencié du SCIAN: 482000, 483000, 485100, 487000, 512130, 711000, 713A00, 713200, 712000
Autres biens et services touristiques		
Loisirs et divertissements	5642	Projections de films cinématographiques du SCIAN: 512130
	5651	Loteries et autres jeux de hasard du SCIAN: 713200
	5652	Champs de courses du SCIAN: 711000
	5653	Autres services de loisir du SCIAN: 487000, 721100, 721A00, 722000, 711000, 713A00, 712000, 561500
Services de voyages	5321	Services d'agences, grossistes et commerces en voyages du SCIAN: 561500

Annexe C Biens et services touristiques du Compte satellite du tourisme du Canada (fin)

Regroupement des biens et services du CSTC	Biens et services au niveau des feuilles de travail (W) d'E-S (d'où l'offre est tirée)	
Frais de conférence	5594	Loyers non résidentiels du SCIAN: 721100, partie pour les hôtels et motels
Dépenses avant le voyage	Valeur totale des livraisons, et des imports moins les exports de:	
	1430	Valises, porte-documents, etc.
	1730	Tentes, sacs de couchage, voiles, etc.
	3373	Roulottes motorisées, motocyclettes et véhicules tout terrain
	3391	Remorques non commerciales
Bien et services non touristiques achetés par des touristes		
Produits d'épicerie	Divers biens et services des catégories de la demande finale PE0011 Aliments, boissons non alcoolisées, PE021 Produits ménagers non durables, et PE043 Articles de toilette et produits de beauté	
Boissons alcoolisées achetées en magasin	Divers biens et services des catégories de la demande finale PE002 Boissons alcoolisées achetées en magasin	
Transport urbain et services de stationnement	5380	Transport urbain du SCIAN: 485100, 485200, 485A00
	5322	Services de stationnement, de tous les codes du SCIAN
Biens et services divers	Divers biens et services du tableau de la demande finale (voir le tableau 18 dans le texte)	

Annexe D Industries des entrées-sorties utilisées pour le Compte satellite du tourisme du Canada selon les industries auxiliaires touristiques et non touristiques

E-S au niveau des feuilles de travail (W)	SCIAN des E-S	Industries auxiliaires touristiques et non touristiques
209	481000	Transport aérien <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 481110 Transport aérien régulier 481214 Transport aérien d'affrètement non régulier 481215 Services de vols spécialisés non réguliers Industries auxiliaires non touristiques Aucune
210	482000	Transport ferroviaire <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 482114 Transport ferroviaire de voyageurs Industries auxiliaires non touristiques 482112 Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances 482113 Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale
211	483000	Transport par eau <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 483115 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs, sauf le transport par traversier 483116 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier 483213 Transport sur les eaux intérieures, sauf le transport par traversier 483214 Transport sur les eaux intérieures par traversier Industries auxiliaires non touristiques Aucune
213	485100	Services urbains de transport en commun <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 485110 Services urbains de transport en commun Industries auxiliaires non touristiques Aucune
214	485200	Transport interurbain et rural par autocar <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 485210 Transport interurbain et rural par autocar Industries auxiliaires non touristiques Aucune
215	485300	Services de taxi et de limousine <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 485310 Services de taxi 485320 Service de limousine Industries auxiliaires non touristiques Aucune

Annexe D Industries des entrées-sorties utilisées pour le Compte satellite du tourisme du Canada selon les industries auxiliaires touristiques et non touristiques (suite)

E-S au niveau des feuilles de travail (W)	SCIAN des E-S	Industries auxiliaires touristiques et non touristiques
216	485A00	Tous les autres services de transport en commun et transport terrestre de voyageurs <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 485410 Transport scolaire et transport d'employés par autobus 485510 Services d'autobus nolisés 485990 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs Industries auxiliaires non touristiques Aucune
219	487000	Transport de tourisme et d'agrément <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 487110 Transport terrestre de tourisme et d'agrément 487210 Transport par eau de tourisme et d'agrément 487990 Autres services de transport de tourisme et d'agrément Industries auxiliaires non touristiques Aucune
228	512130	Présentation de films et de vidéos <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 512130 Présentation de films et de vidéos Industries auxiliaires non touristiques Aucune
250	5A0510	Location et location à bail de matériel automobile <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 532111 Location de voitures particulières 532120 Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance Industries auxiliaires non touristiques 532112 Location à bail de voitures particulières
262	561500	Services de préparation de voyages et de réservation <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 561510 Agences de voyage 561520 Voyagistes 561590 Autres services de préparation de voyages et de réservation Industries auxiliaires non touristiques Aucune
273	711000	Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 711111 Compagnies de théâtre, sauf les compagnies de comédie musicale 711112 Compagnies de comédie musicale et d'opéra

Annexe D Industries des entrées-sorties utilisées pour le Compte satellite du tourisme du Canada selon les industries auxiliaires touristiques et non touristiques (suite)

E-S au niveau des feuilles de travail (W)	SCIAN des E-S	Industries auxiliaires touristiques et non touristiques
		711120 Compagnies de danse
		711130 Formations musicales et musiciens
		711190 Autres compagnies d'arts d'interprétation
		711211 Équipes sportives
		711213 Hippodromes
		711218 Autres sports-spectacles
		711510 Artistes, auteurs et interprètes indépendants
		Industries auxiliaires non touristiques
		711311 Exploitants de théâtres et autres diffuseurs d'événements artistiques avec installations
		711319 Exploitants de stades et autres diffuseurs avec installations
		711321 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, sans installations
		711322 Festivals, sans installations
		711329 Diffuseurs d'événements sportifs et autres présentateurs, sans installations
		711410 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques
274	712000	Établissements du patrimoine
		<i>dont :</i>
		Industries auxiliaires touristiques
		712111 Musées d'art publics
		712119 Musées, sauf musées d'art
		712120 Lieux historiques et d'intérêt patrimonial
		712130 Jardins zoologiques et botaniques
		712190 Autres établissements du patrimoine
		Industries auxiliaires non touristiques
		Aucune
275	713200	Jeux de hasard et loteries
		<i>dont :</i>
		Industries auxiliaires touristiques
		713210 Casinos, sauf ceux dans les hôtels
		713291 Loteries
		713299 Tous les autres jeux de hasard et loteries
		Industries auxiliaires non touristiques
		Aucune
276	713A00	Services de divertissement et de loisirs
		<i>dont :</i>
		Industries auxiliaires touristiques
		713110 Parcs d'attractions et jardins thématiques
		713120 Salles de jeux électroniques
		713910 Terrains de golf et country clubs
		713920 Centres de ski
		713930 Marinas
		713950 Salles de quilles
		713990 Tous les autres services de divertissement et de loisirs
		Industries auxiliaires non touristiques
		713940 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

Annexe D Industries des entrées-sorties utilisées pour le Compte satellite du tourisme du Canada selon les industries auxiliaires touristiques et non touristiques (fin)

E-S au niveau des feuilles de travail (W)	SCIAN des E-S	Industries auxiliaires touristiques et non touristiques
277	721100	Hébergement des voyageurs <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 721111 Hôtels 721112 Auberges routières 721113 Centres de villégiature 721114 Motels 721120 Hôtels-casinos 721191 Gîtes touristiques 721192 Chalets et cabines sans services 721198 Tous les autres services d'hébergement des voyageurs Industries auxiliaires non touristiques Aucune
278	721A00	Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs et maisons de chambres et pensions de famille <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 721211 Parcs pour véhicules de plaisance et campings 721212 Camps de chasse et de pêche 721213 Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche Industries auxiliaires non touristiques 721310 Maisons de chambres et pensions de famille
279	722000	Services de restauration et débits de boissons <i>dont :</i> Industries auxiliaires touristiques 722110 Restaurants à service complet 722210 Établissements de restauration à service restreint 722410 Débits de boissons (alcoolisées) Industries auxiliaires non touristiques 722310 Entrepreneurs en restauration 722320 Traiteurs 722330 Cantines et comptoirs mobiles

Annexe E Dépenses touristiques par bien ou service, Canada, 2002

	Demande intérieure	Demande internationale (exportations)	Demande totale	Total de l'offre intérieure	Ratio de biens et services touristiques	Dépenses touristiques à l'étranger (importations)
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)/(4)	(6)
	millions de dollars				pourcentage	millions de dollars
Biens et services						
Transport aérien, passager	7 964	2 797	10 761	11 290	95,3	...
Transport ferroviaire, passager	143	139	282	303	93,1	...
Transport par eau, passager	113	204	317	337	94,1	...
Autobus, interurbain, nolisé et d'excursion	459	363	822	872	94,2	...
Taxis	131	78	209	1 597	13,1	...
Location de véhicules	870	552	1 421	2 063	68,9	...
Réparations et pièces de véhicules	885	99	983	14 208	6,9	...
Carburant de véhicules	4 165	592	4 757	21 617	22,0	...
Total du transport	14 729	4 824	19 553	52 287	37,4	6 408
Hôtels	3 354	2 975	6 329	6 923	91,4	...
Motels	522	707	1 229	1 297	94,7	...
Camping	341	139	479	510	94,1	...
Autres types d'hébergement	457	503	960	1 071	89,6	...
Total de l'hébergement	4 674	4 324	8 998	9 802	91,8	5 906
Repas provenant des services d'hébergement	524	305	829	2 498	33,2	...
Repas provenant des services de restauration	3 873	1 945	5 818	30 088	19,3	...
Boissons alcooliques provenant des services d'hébergement	252	150	403	1 691	23,8	...
Boissons alcooliques provenant des services de restauration	647	487	1 133	6 212	18,2	...
Repas et boissons alcooliques provenant des autres industries touristiques	248	119	367	1 876	19,6	...
Total de la restauration	5 544	3 006	8 550	42 364	20,2	3 989
Loisirs et divertissements	2 145	2 131	4 275	17 829	24,0	1 984
Services de voyages	2 727	229	2 956	2 972	99,5	...
Frais de conférence	130	58	188	205	91,8	...
Dépenses avant le voyage	2 015	0	2 015	2 015	100,0	...
Total des autres biens et services touristiques	7 016	2 418	9 434	23 020	41,0	1 984
Produits d'épicerie	1 561	779	2 340	62 325	3,8	...
Bière, vin, et spiritueux achetés au détail	336	155	491	13 316	3,7	...
Transport en commun et stationnement	124	77	201	2 143	9,4	...
Autres biens et services	4 461	2 533	6 994	2 016 247	0,3	...
Total des autres biens et services achetés par des touristes	6 481	3 544	10 025	2 094 031	0,5	2 340
Total des dépenses touristiques	38 444	18 116	56 560	2 221 504	2,5	20 627

Annexe F Produit intérieur brut et emploi des industries touristiques et non touristiques, Canada, 2002

Industries	Revenu du travail	Revenu net des entreprises individuelles	Autres ¹	PIB aux prix de base	Nombre d'emplois	Rémunération par emploi	PIB par emploi	Ratio du PIB du tourisme ²
	millions de dollars				milliers	dollars		pourcentage
Activités touristiques								
Total du transport	3 691	41	1 794	5 526	77,9	47 900	71 000	34,8
Transport aérien	2 824	0	264	3 088	50,6	55 900	61 100	78,7
Transport ferroviaire	121	0	587	707	2,9	41 100	240 400	13,9
Transport par eau	97	0	39	136	1,9	52 700	73 600	11,5
Transport par autobus	312	6	138	456	9,8	32 600	46 700	31,2
Taxis	43	34	25	102	4,2	18 200	24 100	14,5
Location de véhicules	293	1	743	1 037	8,5	34 600	121 800	29,0
Total de l'hébergement	3 603	197	1 908	5 708	160,5	23 700	35 600	66,4
Hôtels	2 699	155	1 469	4 322	107,3	26 600	40 300	66,3
Motels	382	26	203	610	19,2	21 300	31 900	70,3
Camping	222	9	100	331	13,0	17 800	25 500	79,2
Autres types d'hébergement	301	7	136	445	21,0	14 700	21 200	54,0
Restauration	2 362	97	439	2 898	144,7	17 000	20 100	17,3
Loisirs et divertissements	1 414	115	524	2 052	65,5	23 400	31 400	22,1
Services de voyages	1 280	30	424	1 734	41,8	31 400	41 600	92,2
Total des industries touristiques	12 349	481	5 090	17 919	490,3	26 200	36 600	34,3
Autres industries	3 473	169	1 758	5 400	120,8	30 200	44 800	...
Total des activités touristiques	15 822	650	6 848	23 319	611,1	27 000	38 200	...
Activités non touristiques								
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	7 813	2 263	12 475	22 550	417	24 200	54 100	...
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	11 475	158	41 840	53 474	153	76 200	350 100	...
Services public	6 458	11	20 826	27 295	93	69 400	292 700	...
Construction	40 472	6 649	10 654	57 775	910	51 800	63 500	...
Fabrication	98 198	425	81 923	180 546	1 951	50 600	92 600	...
Commerce de gros	35 925	802	16 327	53 054	812	45 300	65 400	...
Commerce de détail	41 219	3 750	13 467	58 437	1 849	24 400	31 700	...
Transport et entreposage	25 778	2 400	13 408	41 587	628	44 900	66 300	...
Industrie de l'information et industrie culturelle	17 984	181	17 998	36 163	374	48 700	96 800	...
Finances, assurances, service immobiliers et de location	52 201	33 391	114 666	200 258	982	87 300	204 100	...
Services professionnels, scientifiques et techniques	34 103	6 941	7 127	48 172	874	47 000	55 100	...
Service administratifs, service de soutien, service de gestion des déchets et services d'assainissement	16 395	2 000	4 652	23 047	636	29 000	36 300	...
Service d'enseignement	1 349	801	158	2 308	88	24 500	26 200	...
Soins de santé et assistance sociale	11 750	12 169	3 264	27 183	551	43 500	49 400	...
Autres industries ³	176 365	2 802	34 431	213 597	4 654	38 500	45 900	...
Total des activités non touristiques	577 485	74 744	393 217	1 045 445	14 972	43 600	69 900	...
Total de l'économie	593 307	75 393	400 065	1 068 765	15 583	43 000	68 600	...
Dont : secteur des entreprises	447 042	75 393	374 161	896 596	12 677	41 300	70 800	...

1. Inclus les autres excédents d'exploitation, les autres taxes à la production (excluant les taxes sur les produits) et les autres subventions à la production.

2. Pourcentage du produit intérieur brut (PIB) d'une industrie donnée qui fut généré en comptant la demande touristique. Le "PIB total de l'industrie" doit être interprété au sens large puisqu'il inclut aussi les activités reliées au transport des marchandises.

3. Inclus également les administrations publiques et les institutions à but non lucratif.

Annexe G Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel - Tableau 1
Consommation du tourisme récepteur, par produit et par catégorie de visiteurs, Canada 2002, dépenses de consommation
finales des visiteurs en espèces, évaluation nette

	Visiteurs d'un jour	Touristes	Total visiteurs
	millions de dollars		
Produits			
A Produits spécifiques	1 337	13 234	14 571
Produits caractéristiques	1 337	13 234	14 571
Services d'hébergement	...	4 324	4 324
Hôtels	...	2 975	2 975
Services touristiques d'hébergement pour compte propre ou gratuit ¹
Services de restauration	475	2 531	3 006
Services de transport de voyageurs	447	4 377	4 824
Services de transport ferroviaire	19	120	139
Services de transport routier	241	793	1 033
Services de transport par voie d'eau	26	179	204
Services de transport par voie aérienne	78	2 719	2 797
Services annexes de transport ¹
Location de matériel de transport	55	497	552
Services d'entretien et de réparation de navires et d'avions	29	70	99
Services d'agences de voyages de voyagistes et de guides ²	22	207	229
Services culturels ³	.	.	.
Services de loisirs et de divertissements	386	1 745	2 131
Services touristiques divers	8	50	58
Produits connexes ¹
B Produits non spécifiques	476	3 068	3 544
Total	1 813	16 302	18 115

1. Non compris dans le CSTC.

2. Correspond aux commissions des agences de voyages et des voyagistes.

3. Inclus dans les services de loisirs et autres services de divertissements.

Annexe G Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel - Tableau 2
Consommation du tourisme interne, par produit et groupe ad hoc de visiteurs résidents, Canada, 2002, dépenses de consommation finales des visiteurs en espèces, évaluation nette

	Visiteurs résidents qui voyagent seulement à l'intérieur du Canada			Visiteurs résidents qui voyagent à l'extérieur du Canada			Tous les visiteurs résidents		
	Visiteurs d'un jour	Touristes	Total visiteurs	Visiteurs d'un jour	Touristes	Total visiteurs	Visiteurs d'un jour	Touristes	Total visiteurs
	millions de dollars								
Produits									
A Produits spécifiques	3 959	22 515	26 474	494	4 995	5 489	4 453	27 510	31 963
Produits caractéristiques	3 959	22 515	26 474	494	4 995	5 489	4 453	27 510	31 963
Services d'hébergement	...	4 617	4 617	...	57	57	...	4 674	4 674
Hôtels	...	3 316	3 316	...	38	38	...	3 354	3 354
Services touristiques d'hébergement pour compte propre ou gratuit ¹
Services de restauration	1 202	4 293	5 495	11	38	49	1 213	4 331	5 544
Services de transport de voyageurs	1 721	8 055	9 776	386	4 567	4 953	2 107	12 622	14 729
Services de transport ferroviaire	25	111	136	1	6	7	26	117	143
Services de transport routier	1 025	3 571	4 595	30	129	160	1 055	3 700	4 755
Services de transport par voie d'eau	21	54	75	10	27	38	31	81	113
Services de transport par voie aérienne	351	2 962	3 313	329	4 321	4 651	681	7 283	7 964
Services annexes de transport ¹
Location de matériel de transport	105	686	791	11	69	79	115	755	870
Services d'entretien et de réparation de navires et d'avions	195	671	866	4	14	19	199	686	885
Services d'agences de voyages de voyagistes et de guides ²	522	1 798	2 321	92	315	407	614	2 114	2 727
Services culturels ³
Services de loisirs et de divertissements	478	1 644	2 122	5	18	23	483	1 662	2 145
Services touristiques divers	36	2 108	2 144	0	0	0	36	2 108	2 144
Produits connexes ¹
B Produits non spécifiques	2 180	4 272	6 452	9	20	29	2 189	4 292	6 481
Total	6 139	26 787	32 926	503	5 015	5 518	6 642	31 802	38 444

1. Non compris dans le CSTC.

2. Correspond aux commissions des agences de voyages et des voyagistes.

3. Inclus dans les services de loisirs et autres services de divertissements.

Annexe G Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel - Tableau 3
Consommation du tourisme émetteur, par produit et par catégorie de visiteurs, Canada, 2002, dépenses de consommation
finales des visiteurs en espèces, évaluation nette

	Visiteurs d'un jour ⁴	Touristes ⁴	Total visiteurs ⁴
	millions de dollars		
Produits			
A Produits spécifiques	.	.	18 287
Produits caractéristiques	.	.	18 287
Services d'hébergement	5 906
Hôtels
Services touristiques d'hébergement pour compte propre ou gratuit ¹
Services de restauration	.	.	3 989
Services de transport de voyageurs	.	.	6 408
Services de transport ferroviaire	.	.	.
Services de transport routier	.	.	.
Services de transport par voie d'eau	.	.	.
Services de transport par voie aérienne	.	.	.
Services annexes de transport ¹
Location de matériel de transport	.	.	.
Services d'entretien et de réparation de navires et d'avions	.	.	.
Services d'agences de voyages de voyagistes et de guides ²	.	.	.
Services culturels ³
Services de loisirs et de divertissements	.	.	1 984
Services touristiques divers	.	.	.
Produits connexes ¹
B Produits non spécifiques	.	.	2 340
Total	.	.	20 627

1. Non compris dans le CSTC.

2. Correspond aux commissions des agences de voyages et des voyagistes.

3. Inclus dans les services de loisirs et autres services de divertissements.

4. Le calcul détaillé n'est pas effectué dans le CSTC en ce qui a trait à la consommation du tourisme émetteur.

Annexe G Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel - Tableau 4
Consommation du tourisme intérieur, par produit et par type de tourisme, Canada, 2002, évaluation nette

	Dépenses de consommation finale des visiteurs en espèces			Autres composantes de la consommation des visiteurs	Consommation du tourisme intérieur (en espèces)
	Consommation du tourisme récepteur	Consommation du tourisme interne	Consommation du tourisme intérieur		
	millions de dollars				
Produits					
A Produits spécifiques	14 571	31 963	46 534	...	46 534
Produits caractéristiques	14 571	31 963	46 534	...	46 534
Services d'hébergement	4 324	4 674	8 998	...	8 998
Hôtels	2 975	3 354	6 329	...	6 329
Services touristiques d'hébergement pour compte propre ou gratuit ¹
Services de restauration	3 006	5 544	8 550	...	8 550
Services de transport de voyageurs	4 824	14 729	19 553	...	19 553
Services de transport ferroviaire	139	143	282	...	282
Services de transport routier	1 033	4 755	5 788	...	5 788
Services de transport par voie d'eau	204	113	317	...	317
Services de transport par voie aérienne	2 797	7 964	10 761	...	10 761
Services annexes de transport ¹
Location de matériel de transport	552	870	1 421	...	1 421
Services d'entretien et de réparation de navires et d'avions	99	885	983	...	983
Services d'agences de voyages de voyagistes et de guides ²	229	2 727	2 956	...	2 956
Services culturels ³
Services de loisirs et de divertissements	2 131	2 145	4 275	...	4 275
Services touristiques divers	58	2 144	2 202	...	2 202
Produits connexes ¹
B Produits non spécifiques	3 544	6 481	10 025	...	10 025
Total	18 115	38 444	56 559	...	56 559

1. Non compris dans le CSTC.

2. Correspond aux commissions des agences de voyages et des voyagistes.

3. Inclus dans les services de loisirs et autres services de divertissements.

Annexe G Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel - Tableau 5
Comptes de production des industries touristiques et des autres industries, Canada, 2002, évaluation nette

	Industries touristiques					Total industries touristiques	Total industries non touristiques	Production des producteurs internes (aux prix de base)
	Transport	Hébergement	Restauration	Services de voyages	Services de loisirs et divertissements			
	millions de dollars							
Produits								
A Produits spécifiques	15 874	12 808	33 489	2 832	15 490	80 492	15 121	95 613
Produits caractéristiques	15 874	12 808	33 489	2 832	15 490	80 492	15 121	95 613
Services d'hébergement	0	8 926	154	0	97	9 177	2 985	12 162
Hôtels	0	6 483	0	0	0	6 483	0	6 483
Services touristiques d'hébergement pour compte propre ou gratuit ¹
Services de restauration	192	3 814	33 165	0	1 517	38 687	5 276	43 964
Services de transport de voyageurs	15 609	0	0	0	0	15 609	4 108	19 717
Services de transport ferroviaire	291	0	0	0	0	291	64	355
Services de transport routier	2 367	0	0	0	0	2 367	1 331	3 698
Services de transport par voie d'eau	322	0	0	0	0	322	3	325
Services de transport par voie aérienne	10 715	0	0	0	0	10 715	0	10 715
Services annexes de transport ¹
Location de matériel de transport	1 914	0	0	0	0	1 914	2 710	4 624
Services d'entretien et de réparation de navires et d'avions	0	0	0	0	0	0	0	0
Services d'agences de voyages de voyagistes et de guides ²	0	0	0	2 827	0	2 827	0	2 827
Services culturels ³
Services de loisirs et de divertissements	72	68	170	4	13 877	14 192	2 751	16 943
Services touristiques divers	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits connexes ¹
B Produits non spécifiques	18 965	1 046	4 479	277	2 060	26 827	2 099 064	2 125 891
Total	34 839	13 854	37 968	3 108	17 550	107 319	2 114 185	2 221 504
Total production, aux prix de base	34 839	13 854	37 968	3 108	17 550	107 319	2 114 185	2 221 504
Consommation intermédiaire totale, aux prix d'acquisition ⁴	16 280	5 368	21 239	1 228	8 842	52 957	1 099 782	1 152 739
Valeur ajoutée brute totale des activités, aux prix de base	18 558	8 486	16 729	1 880	8 708	54 362	1 014 403	1 068 765
Rémunération des travailleurs	11 800	5 298	13 633	1 388	5 797	37 916	555 390	593 307
Autres impôts à la production nets de subvention	676	498	428	31	292	1 925	51 991	53 916
Revenu mixte brut	270	304	561	33	608	1 775	73 619	75 393
Revenu brut d'exploitation	5 813	2 386	2 106	429	2 011	12 746	333 403	346 149
Total des intrants, aux prix de base	34 839	13 854	37 968	3 108	17 550	107 319	2 114 185	2 221 504

1. Non compris dans le CSTC.

2. Correspond aux commissions des agences de voyages et des voyagistes.

3. Inclus dans les services de loisirs et autres services de divertissements.

4. Détails non calculés dans le CSTC.

Annexe G Compte satellite du tourisme : Recommandations concernant le cadre conceptuel - Tableau 6
Offre interne et consommation du tourisme intérieur par produit, Canada, 2002, évaluation nette

Produits	Industries touristiques					Total industries touristiques	Total industries non touristiques	Production des producteurs internes aux prix de base	Ratio tourisme - offre (aux prix du marché)
	Transport	Hébergement	Restauration	Services de voyages	Services de loisirs et divertissements				
	demande touristique aux prix de base, millions de dollars								pourcentage
A Produits spécifiques	13 132	9 129	6 562	2 814	3 748	35 385	6 651	42 036	36,5
Produits caractéristiques	13 132	9 129	6 562	2 814	3 748	35 385	6 651	42 036	36,5
Services d'hébergement	0	7 990	170	0	120	8 280	144	8 423	91,8
Hôtels	0	5 936	0	0	0	5 936	0	5 936	91,4
Services touristiques d'hébergement pour compte propre ou gratuit ¹
Services de restauration	33	1 123	6 352	0	301	7 808	0	7 808	20,2
Services de transport de voyageurs	13 081	0	0	0	0	13 081	5 126	18 207	37,4
Services de transport ferroviaire	271	0	0	0	0	271	0	271	93,2
Services de transport routier	976	0	0	0	0	976	4 248	5 224	24,0
Services de transport par voie d'eau	303	0	0	0	0	303	0	303	94,2
Services de transport par voie aérienne	10 213	0	0	0	0	10 213	0	10 213	95,3
Services annexes de transport ¹
Location de matériel de transport	1 319	0	0	0	0	1 319	0	1 319	68,9
Services d'entretien et de réparation de navires et d'avions	0	0	0	0	0	0	878	878	6,9
Services d'agences de voyages de voyagistes et de guides ²	0	0	0	2 813	0	2 813	0	2 813	99,5
Services culturels ³
Services de loisirs et de divertissements	17	16	41	1	3 328	3 403	0	3 403	24,0
Services touristiques divers	0	0	0	0	0	0	1 382	1 382	99,3
Produits connexes ¹
B Produits non spécifiques	193	0	0	0	6	199	10 023	10 222	0,5
Total	13 324	9 129	6 562	2 814	3 754	35 583	16 674	52 258	2,5
Total production aux prix de base	13 324	9 129	6 562	2 814	3 754	35 583	16 674	52 258	
Consommation intermédiaire totale, aux prix d'acquisition ⁴	7 798	3 420	3 664	1 080	1 702	17 664	11 275	28 938	
Valeur ajoutée brute totale des activités, aux prix de base	5 526	5 708	2 898	1 734	2 052	17 919	5 400	23 319	
Rémunération des travailleurs	3 691	3 603	2 362	1 280	1 414	12 349	3 473	15 822	
Autres impôts à la production nets de subvention									
Revenu mixte brut	41	197	97	30	115	481	169	650	
Revenu brut d'exploitation ⁵	1 794	1 908	439	424	524	5 090	1 758	6 848	
Total des intrants, aux prix de base	13 324	9 129	6 562	2 814	3 754	35 583	16 674	52 258	

1. Non compris dans le CSTC.

2. Correspond aux commissions des agences de voyages et des voyagistes.

3. Inclus dans les services de loisirs et autres services de divertissements.

4. Détails non calculés dans le CSTC.

5. Inclus les taxes et les subventions à la production.

Glossaire

Biens de consommation durables à usage unique (Dépenses « précédant un voyage ») : Dans le CSTC, cinq biens de consommation durables à usage unique, qui sont utilisés principalement pour voyager (autocaravanes, tentes-roulottes, bagages, tentes et équipement de camping, et sacs de couchage) sont inclus, peu importe quand ils ont été achetés.

Biens et services touristiques : Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs ou, pour lesquels les dépenses inscrites au budget des visiteurs prennent une place significative.

Compte des entrées-sorties : Les comptes d'entrées-sorties (E-S) se composent de plusieurs éléments, soit les tableaux d'entrées-sorties (qui comprennent les tableaux des entrées, des sorties et de la demande finale) pour l'économie nationale ainsi que celle des provinces et des territoires, les tableaux des flux du commerce interprovincial, les tableaux d'impact et un certain nombre de tableaux supplémentaires portant sur les marges telles les marges du commerce de détail, du commerce de gros, de transport et d'impôt.

Compte satellite : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes économiques nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

Compte satellite du tourisme : Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système de comptabilité nationale, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer leur importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries dans l'ensemble de l'économie

Consommation intermédiaire : La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services consommés comme facteurs pour un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe; les biens et les services peuvent être soit transformés, soit détruits par le processus de production.

Coût des facteurs : Une évaluation traduisant le coût des facteurs de production (travail et capital). Elle correspond à la valeur restante, une fois enlevés des prix du marché tous les impôts et subventions applicables.

Demande touristique : La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

Demande touristique intérieure : La demande touristique intérieure représente les dépenses des résidents canadiens au Canada, en biens et services produits au pays.

Demande intérieure finale : Somme des dépenses personnelles en biens et services de consommation, des dépenses courantes nettes des administrations publiques en biens et services, de la formation brute de capital fixe des administrations publiques ainsi que celle des entreprises.

Dépenses personnelles en biens et services de consommation : Dépenses des ménages en biens de consommation neufs et en services de consommation, et marges sur biens usagés. Les dépenses nettes de fonctionnement des associations de particuliers au service des ménages sont aussi incluses, sous "services de consommation".

Dépenses « précédant un voyage » : Voir Biens de consommation durables à usage unique.

Domaine de la production : Le domaine de la production comprend (a) la production de tous les biens ou de tous les services individuels ou collectifs fournis ou destinés à être fournis à des unités autres que celles qui les produisent, y compris la production des biens et des services entièrement consommés dans le processus de production de ces biens ou de ces services; (b) la production pour compte propre de tous les biens conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation brute de capital; (c) la production pour compte propre des services de logements occupés par leurs propriétaires et des services domestiques et personnels produits grâce à l'emploi de personnel domestique rémunéré; (d) la production de logiciels pour compte propre.

Données repères : Les données repères sont les valeurs obtenues à partir d'observations de meilleure qualité et servant d'étalon pour calibrer les valeurs obtenues de sources moins fiables. Par exemple, les valeurs annuelles du PIB tirées d'enquêtes annuelles détaillées ou de recensements dans le cadre équilibré des comptes d'entrées-sorties constituent les données repères pour les indicateurs mensuels du PIB, lesquels sont généralement fondés sur des données provenant d'enquêtes mensuelles par sondage.

Emploi : L'emploi correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes d'une industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (1/3 d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner, qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière.

Emploi attribuable au tourisme : L'emploi attribuable au tourisme est une mesure de l'emploi dans les industries touristiques et non touristiques. Il se définit en fonction d'une estimation du nombre d'emplois plutôt que du nombre d'heures de travail. Ainsi, une personne travaillant 10 heures par semaine a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine.

Enquête sur la population active (EPA) : L'Enquête sur la population active est une enquête mensuelle auprès des ménages qui recueille des renseignements sur les caractéristiques démographiques des personnes employées et en chômage, notamment sur l'âge, le sexe, les relations familiales, l'état matrimonial, la profession et l'industrie de même que des données sur les caractéristiques et l'expérience antérieure de travail des personnes actuellement inactives. Voir l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH).

Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) : L'EERH est une enquête mensuelle par sondage réalisée auprès des établissements et visant à mesurer les niveaux et les variations d'un mois à l'autre de l'emploi (nombre d'employés), des heures de travail rémunérées et des revenus hebdomadaires moyens. Ces mesures sont regroupées selon l'industrie et sont classées selon la région géographique. Voir l'Enquête sur la population active.

Ensemble de l'économie : L'ensemble de l'économie comprend toutes les unités institutionnelles qui résident sur le territoire économique du Canada. Ou bien, elle se compose de tous les agents dans tous les secteurs des résidents, soit le secteur des entreprises, le secteur des administrations publiques et le secteur des particuliers.

Environnement habituel : La définition de « l'environnement habituel » de l'Organisation mondiale du tourisme et des Nations Unies : « correspond aux limites géographiques à l'intérieur desquelles un individu se déplace pour les activités de sa vie courante. ». À des fins opérationnelles, avant l'année de référence de 2005, au Canada ce concept d'« environnement habituel » était défini comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile. Mais, lorsque l'on franchit une frontière internationale, cela est considéré comme « hors de l'environnement habituel », peu importe la distance parcourue.

Établissement : L'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle l'entreprise tient des registres comptables qui permettent d'assembler tous les éléments de données nécessaires pour établir la structure complète de la valeur brute de la production (ventes totales ou livraisons et stocks), le coût des matériaux et des services, ainsi que la main-d'œuvre et le capital entrant dans la production.

Excédent d'exploitation : L'excédent d'exploitation est un solde dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties. Pour les industries du secteur des entreprises, il représente le rendement du capital de l'entreprise constituée en société. Il se compose des bénéfices bruts (y compris les créances irrécouvrables et les dons de bienfaisance) des sociétés et des entreprises publiques (EP) avant impôt sur le revenu, y compris les provisions pour consommation de capital (secteur des sociétés et secteur des entreprises non constituées en société), les revenus divers de placements, les dividendes versés moins les dividendes reçus, l'intérêt versé net de l'intérêt reçu et l'ajustement de la valeur des stocks (ajustement apporté pour tenir compte de la variation de la valeur des stocks non agricoles résultant de la variation des prix). Sont exclus du stock d'exploitation les gains et pertes de détention comme les gains en capital réalisés sur la vente d'actifs.

Exportations (interprovinciales et internationales) : Les exportations sont les recettes tirées des ventes de marchandises ou de services à d'autres provinces, territoires ou pays.

Exportations touristiques : Les exportations attribuables au tourisme comprennent les dépenses des visiteurs étrangers, en biens et services produits au Canada. Cela comprend des dépenses qui peuvent être effectuées à l'extérieur du Canada, comme l'achat d'un billet d'avion d'un transporteur international canadien, pour un voyage au Canada.

Facteurs de production : Il existe, en gros, deux facteurs de production: le travail et le capital. Lorsque combinés leur utilisation engendrent une production économique.

Formation brute de capital fixe : La formation brute de capital fixe est la valeur totale des acquisitions, moins les cessions d'actifs fixes au cours de la période comptable, plus certains ajouts à la valeur des actifs non produits (comme les gisements ou les améliorations majeures de la quantité, de la qualité ou la productivité des terres) réalisés par l'activité productive des unités institutionnelles.

Importations (interprovinciales et internationales) : Les importations sont des paiements pour des biens et des services provenant de l'étranger ou d'autres provinces ou territoires. Les importations sont évaluées CAF (coût, assurance et fret inclus), y compris les droits de douane à la frontière du pays, de la province ou du territoire exportateur.

Importations touristiques : Les importations touristiques comprennent les dépenses des touristes canadiens en biens et services étrangers lorsqu'ils voyagent à l'extérieur du Canada.

Impôts sur la production : Il s'agit des impôts payés par les entités commerciales et non commerciales, y compris les personnes, qui ne sont pas liés à une activité productive. Les impôts indirects sur la production sont perçus par les trois paliers de gouvernement. Les impôts fédéraux comprennent les impôts sur le capital perçu des sociétés, les primes versées à la Société d'assurance-dépôts du Canada et les contributions versées à la Commission canadienne du lait. Les impôts provinciaux comprennent les droits liés aux permis d'utilisation de véhicules automobiles (personnels et commerciaux), les droits de cession immobilière et l'impôt sur le capital. Les impôts locaux comprennent les impôts fonciers, les impôts sur les lotissements et les taxes sur le transfert d'actes de concession.

Impôts sur les produits : Il s'agit de la somme des impôts perçus sur les biens et services en sus de leurs prix à la production. Ils sont payés par les industries appartenant et n'appartenant pas au secteur des entreprises sur leurs achats courants et par les utilisateurs finals comme les ménages sur toutes leurs dépenses. La taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), les taxes de vente provinciales, les taxes d'accise fédérales, les droits sur les importations et les taxes sur les carburants sont autant d'exemples d'impôts indirects sur les produits. À l'inverse des impôts indirects sur la production, ces impôts sont perçus sur la quantité ou la valeur des biens et services produits ou achetés dans l'économie. Ces impôts font partie des marges sur les impôts dans les comptes d'entrées-sorties. Avec les marges commerciales et de transport, ces impôts représentent l'écart entre les valeurs des prix à la production et celles des prix d'achat de biens et services.

Industrie : Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou similaires.

Industries touristiques : Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

Marges : Les marges sont les éléments de coût supplémentaires qui représentent l'écart entre les prix de base modifiés et les prix d'achat. Les comptes d'entrées-sorties comprennent sept différents types de marges, soit les marges de détail, les marges de gros, les marges d'impôt, les marges de transport, les marges de gaz, les marges d'entreposage et les marges de pipeline.

Marge d'impôt : Une marge d'impôt est le total des impôts sur les produits applicables à l'utilisation intermédiaire ou finale d'un bien ou d'un service donné. Une marge d'impôt est estimée pour chaque bien et service utilisé par chaque industrie et pour chaque catégorie de la demande finale, indiquant le montant total d'impôt sur les produits payé à l'achat du bien ou du service. La marge d'impôt totale pour une industrie ou pour une catégorie de demande finale correspond au total de ces marges payées sur tous les biens et les services consommés.

Offre : L'offre d'un bien ou d'un service est la somme des valeurs de sa production intérieure (de tous les secteurs), plus les importations, plus les sorties de stocks nettes durant une période comptable. Mesurée aux prix de base modifiés, l'offre d'un bien ou d'un service est par définition égale à sa demande ou à son aliénation (aux prix de base modifiés) durant la même période comptable.

Offre intérieure du tourisme : L'offre intérieure de biens et services touristiques est égale à la production totale au Canada des biens et services touristiques produits principalement par les industries du tourisme. Toutefois, les biens et services touristiques ne sont pas achetés uniquement par les visiteurs; par conséquent, l'offre est supérieure à la demande du tourisme. Par exemple, une petite partie seulement des services de restauration est consommée par les visiteurs, la majeure partie étant pour consommation locale. De plus, les importations ne sont pas incluses. Par exemple, la vente d'un billet d'avion auprès d'un transporteur aérien étranger est exclue du calcul de l'offre.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

PIB au coût des facteurs : Le PIB d'une industrie au coût des facteurs est égal à la somme de ses revenus des facteurs, c.-à-d. la somme des salaires et traitements, du revenu supplémentaire du travail, du revenu mixte et des autres excédents d'exploitation.

PIB aux prix de base : Le PIB aux prix de base correspond au PIB aux prix du marché déduction faite des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB aux prix de base correspond également au PIB traditionnel au coût des facteurs plus les impôts moins les subventions sur les facteurs de production (main-d'œuvre et capital).

PIB aux prix du marché : Le PIB aux prix du marché est égal au PIB aux prix de base plus les impôts moins les subventions sur les produits. Il est aussi égal au PIB selon les dépenses.

PIB généré par le tourisme : Le PIB généré par le tourisme peut être défini comme la valeur de production sans double compte, à l'intérieur des limites d'une région, de biens et de services achetés par des touristes. Dans le CSTC, le PIB est calculé aux prix de base, et on ne mesure que le PIB direct. Le PIB est aussi indirectement généré en amont de la chaîne de production des biens et services. Même si ces effets indirects peuvent être reliés au tourisme, ils ne sont pas inclus dans le PIB.

PIB par industrie : Le PIB d'une industrie donnée (également appelé « valeur ajoutée ») correspond aux sorties de l'industrie moins la valeur des entrées intermédiaires achetées auprès d'autres industries, que ce soit au pays ou à l'étranger. La valeur ajoutée est une mesure de la contribution d'une industrie à la valeur de sa production déduction faite de la valeur des entrées intermédiaires. Le PIB par industrie de l'économie dans son ensemble correspond à la somme des valeurs ajoutées par toutes les industries résidentes du Canada.

PIB par industrie aux prix de base : Évalué aux prix de base, le PIB d'une industrie correspond à la somme de ses revenus des facteurs (salaires et traitements, revenu supplémentaire du travail, revenu mixte et autres excédents d'exploitation) plus les impôts sur la production moins les subventions à la production.

PIB par industrie aux prix du marché : Le PIB d'une industrie aux prix du marché est égal à son PIB aux prix de base plus les impôts sur les produits moins les subventions sur les produits.

PIB selon les dépenses : Le PIB selon les dépenses correspond au total des ventes finales de la production courante ou aux dépenses finales aux prix d'acquisition (incluant la valeur libre de franchise des exportations de biens et services mais excluant la valeur libre de franchise des importations de biens et services).

PIB selon les revenus : Le PIB selon les revenus est égal à la rémunération des salariés, plus les impôts moins les subventions sur la production et les importations, plus le revenu mixte brut, plus l'excédent d'exploitation brut.

Prix à la production : Il s'agit d'une évaluation des biens et services qui comprend le prix reçu par le producteur à la livraison à l'établissement (dans le cas d'un bien ou service produit au pays) ou la valeur coût, assurance et fret (CAF, dans le cas d'un bien ou service importé) à la frontière canadienne, excluant les marges telles que la marge sur le transport ou la marge commerciale et les impôts ou les frais applicables, mais incluant les droits sur les importations.

Prix d'acquisition : Le prix d'acquisition correspond au montant payé par l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout impôt déductible similaire, pour prendre livraison d'une unité d'un bien ou d'un service au moment et au lieu choisis par lui; le prix d'acquisition d'un bien inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour en prendre livraison au moment et au lieu requis.

Prix de base : Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur facteurs de productions. Voir prix de base modifié.

Prix de base modifié : Le prix de base modifié d'un bien ou d'un service est le prix de vente aux portes de l'établissement producteur excluant les taxes de vente et d'accise perçues après la dernière étape de production. Ce prix comprend les subventions, en ce sens qu'il n'est pas rajusté pour tenir compte des subventions reçues par le producteur. Le prix de base modifié est le prix de transaction le plus facile à observer. Il est égal au prix d'achat moins la marge de transport, la marge commerciale et la marge d'impôt au moment de la livraison du produit à l'acheteur. La production de l'industrie (sorties) et la consommation intermédiaire (entrées) sont mesurées dans les comptes d'entrées-sorties canadiens aux prix de base, contrairement à l'évaluation aux prix de base recommandée par le SCENC de 1993 selon laquelle le prix de vente décrit ci-dessus doit être rajusté pour tenir compte des subventions.

Prix du marché : Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts et subventions applicables. Voir coût des facteurs.

Production : La production comprend les biens et les services qui sont produits dans un établissement, et qui deviennent utilisables en dehors de cet établissement, plus tout bien et service produit pour usage final propre.

Production économique : La production économique est une activité exercée sous la responsabilité et le contrôle d'une unité institutionnelle qui utilise des intrants de travail, de capital et de biens et services dans le but de produire des extrants de biens ou services.

Produits : Les produits, aussi appelés « biens et services » sont le résultat de la production. Ils sont échangés et utilisés à diverses fins : entrées intermédiaires pour la production d'autres biens et services, consommation finale ou investissement.

Ratio de biens et services touristiques : Le ratio de biens et services touristiques est le ratio de la demande touristique par rapport à l'offre pour un bien ou un service touristique donné. Ce ratio mesure la proportion d'un bien ou d'un service touristique qui est réellement achetée par des touristes. Il fournit en outre les outils pour la conversion des données classées selon les biens et services en données classées selon les industries.

Ratio d'industrie touristique : Il s'agit du ratio de la demande touristique pour tous les biens et services produits par une industrie donnée par rapport à sa production totale de biens et services. Ce ratio à usage interne, sert à divers calculs afin de produire le CSTC à un niveau détaillé (mais non publié). Il est utilisé particulièrement, pour calculer le PIB et l'emploi attribuables au tourisme selon l'industrie.

Ratio du PIB généré par le tourisme : Il est calculé à partir du PIB généré par le tourisme, qui est comparé au PIB total de l'industrie (c.-à-d. le PIB touristique plus le PIB non touristique). Le ratio sert à déterminer dans quelle mesure la production d'une industrie particulière est attribuable au tourisme.

Recensement : Un recensement est une collecte de renseignements sur les caractéristiques pertinentes auprès de toutes les unités d'une population donnée.

Revenu du travail : Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex., les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance-emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

Revenu mixte : Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

Revenu supplémentaire du travail : Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main-d'œuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations à l'assurance-emploi, aux régimes de retraite privés et publics ainsi que (à compter de 1990), les allocations de retraite.

SCIAN : Voir Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Salaires et traitements : Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex., le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employées dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance-emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

Subventions à la production : Les subventions sont des paiements courants que les administrations publiques (nationales ou étrangères) font à des entreprises sans réciprocité. Les subventions à la production sont versées aux entreprises qui mènent des activités données. Les subventions au titre de la main-d'œuvre versées sur la base de l'emploi ou de la formation de certaines personnes et les subventions destinées à réduire la pollution sont des exemples de subventions à la production.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) : Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un système de classification des industries utilisé pour regrouper les producteurs en industries en fonction de la similitude de leurs procédés de production. Élaboré conjointement en 1997 par le Canada, le Mexique et les États-Unis, le SCIAN offre un cadre commun de classification assurant la comparabilité des statistiques industrielles produites par les trois pays.

Système des comptes économiques nationaux (SCEN) : Le Système des comptes économiques nationaux (SCEN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée *Système des comptabilité nationale*, 1993.

Tableaux d'entrées-sorties : Les tableaux d'entrées-sorties font partie des comptes de production du SCEN. Ils font état de la production de biens et services, du revenu généré par le processus de production et des flux de biens et services dans le système économique entre les producteurs et les consommateurs. Les agents impliqués dans le processus de production sont les particuliers (personnes ou ménages), les établissements (unités de production des entreprises et des administrations publiques), les entités non commerciales comme les institutions sans but lucratif et les administrations publiques.

Territoire économique : Le territoire économique d'un pays englobe le territoire géographique, plus l'espace aérien, les eaux territoriales et le plateau continental, ainsi que les enclaves territoriales de ce pays à l'étranger (ambassades, consulats, bases militaires, etc.).

Tourisme : La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit: "les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs."

Utilisation : L'utilisation d'un bien ou d'un service est la somme de son utilisation intermédiaire (par tous les secteurs) et de son utilisation finale à titre de dépense personnelle, de formation de capital fixe (par tous les secteurs), de dépenses courantes des administrations publiques, d'exportations et d'entrées en stocks nettes. Lorsque mesurée au prix de base, l'utilisation totale ou *la demande* est égale à l'offre.

Visiteurs : Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passe un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

Voyage-personne : Un voyage-personne pour un non-résident commence chaque fois que le voyageur non-résident entre au Canada. Le voyage-personne se termine lorsque le voyageur quitte le Canada. Pour un résident, un voyage-personne débute chaque fois qu'il quitte son « environnement habituel ». Il se termine lorsque le voyageur revient à son « environnement habituel ».

Voyageur international : L'expression "voyageur international" englobe toutes les personnes arrivant au Canada qui passent à un bureau des Douanes, et voyageant soit par affaires, pour le plaisir ou pour tout autre motif. L'expression "voyageur international" se divise en trois groupes : voyageur non-résident, voyageur résident et autre voyageur.

Documents de référence

Barber-Dueck, Conrad. *Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme 1997- 2002*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 51, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mars 2006.

Barber-Dueck, Conrad et Kotsovos, Demi, *Compte satellite du tourisme du Canada, 2000*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 48, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, octobre 2005.

_____, *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 40, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2003.

_____, *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 38, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, avril 2002.

Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, *Système de comptabilité nationale, 1993*. Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993.

Delisle, J. « Le compte satellite du tourisme au Canada: une analyse des résultats de 1988 et 1992 ». *Indicateurs nationaux du tourisme : Estimations trimestrielles, deuxième trimestre 2001*. Division des comptes des revenus et dépenses, n° 13-009 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2001.

Fonds monétaire international, *Manuel de la Balance des paiements*. Cinquième édition. Fonds monétaire international, Washington, D.C., 1993.

Kemp, Katharine et Shaila Nijhowne, *Study of the Canadian Tourism Satellite Account: CTC Strategy Paper, Phase II*. Préparé pour la Commission canadienne du tourisme, Ottawa, mai 2005.

_____, *Study of the Canadian Tourism Satellite Account: Comparison of the TSA-RMF and the CTSA, Phase I Final Report*. Préparé pour la Commission canadienne du tourisme, comité des statistiques et de l'analyse macro-économique du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme, Ottawa, mars 2004.

Kotsovos, Demi. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2002*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 58, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, octobre 2007.

Lal, Kishori. Révision historique 1997 du Système de comptabilité nationale du Canada, Mesure de la production, de la valeur ajoutée et du PIB au Canada et aux États-Unis : similitudes et différences. Secteur des études analytiques et comptes nationaux, n° 13F-0031 au catalogue – n° 10, Statistique Canada, Ottawa, juin 2003.

Lapierre, Jocelyn et Hayes, Duane *Le Compte Satellite du Tourisme*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 31, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juillet 1994.

Libreros, Marion, Antonio Massieu and Scott Meis. "Progress in Tourism Satellite Account Implementation and Development", *Journal of Travel Research*, Vol. 45, août 2006, 83-91.

Meis, Scott. Étude de cas sur l'expérience du Canada concernant le compte satellite du tourisme. Préparé pour le Forum de coopération économique de Asie-Pacifique. La commission canadienne du tourisme, Ottawa, mars 2002.

National Task Force on Tourism Data Final Report. Division de la Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, Ottawa, mars 1989.

Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme. *Recommandations sur les statistiques du tourisme*. Nations Unies, New York, 1994.

Okubo, Sumiye, Fraumeni, Barbara et Fahim-Nader, Mahnaz, « Expanded U.S. Travel and Tourism Satellite Accounts: Extension to Include Imputed Services of Motor Vehicles and Vacation Homes, » Article présenté à la conférence internationale sur les comptes satellites du tourisme, Vancouver C.-B., Canada, 8 au 10 mai 2001.

Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme. *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel*. Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme, mai 2001.

Statistique Canada, *Enquête sur les voyages des Canadiens, 2002*. Division de la Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, n° 87-212 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2004.

_____, *Étude de faisabilité : Compte satellite provincial du tourisme*. Non publié. Préparé pour la Commission canadienne du tourisme, Division des comptes des revenus et dépenses, Statistique Canada, Ottawa, 1998.

_____, *Guide des indicateurs nationaux du tourisme – Sources et méthodes*. Division des comptes des revenus et dépenses, n° 13-594 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, août 1996.

_____, *Guide de l'utilisateur pour le Système de comptabilité nationale du Canada*. Système de comptabilité nationale, n° 13-589-F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, novembre 1989.

_____, *Indicateurs nationaux du tourisme - Estimations trimestrielles, Deuxième trimestre 2007*. Division des comptes des revenus et dépenses, n° 13-009 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2007.

_____, *La structure entrées-sorties de l'économie canadienne, 2002-2003*. Division des entrées-sorties, n° 15-201 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, avril 2007.

_____, *Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 55, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mars 2007.

_____, « Proposition en vue de l'établissement d'un compte satellite du tourisme et d'un système d'information du tourisme », article présenté à la conférence internationale sur les voyages et les statistiques sur le tourisme, Ottawa, juin 1991.

_____, *Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 57, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2007.

_____, *Révisions des Indicateurs nationaux du tourisme du Canada*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique n° 47, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, janvier 2005.

_____, *Voyages internationaux 2002*. Division de la Culture, Tourisme et Centre statistique de l'éducation, n° 66-201 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, avril 2004.

Série technique

La Division des comptes des revenus et dépenses (DCRD) offre des tirés à part d'articles techniques que l'utilisateur peut obtenir sans frais. Voici la liste des tirés à part disponibles. Pour obtenir des copies vous pouvez communiquer avec la responsable des services aux clients au 613-951-3810 ou vous pouvez écrire à DCRD Statistique Canada 21^e étage édifice R.H. Coats Tunney's Pasture Ottawa Ontario K1A 0T6. (Internet : iead-info-dcrd@statcan.ca)

1. «Les indices de prix Laspeyres Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* quatrième trimestre 1988.
2. «Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* premier trimestre 1989.
3. «Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* premier trimestre 1989.
4. «Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* troisième trimestre 1989.
5. «Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure finale en prix constants» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* quatrième trimestre 1989.
6. «Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base» tiré à part de *L'Observateur économique canadien* mai 1990.
7. «Révisions des données de la période 1986-1969 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* premier trimestre 1990.
8. «Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* premier trimestre 1990.
9. «Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires» tiré à part de *L'Observateur économique canadien* septembre 1989.
10. «Tendances récentes des salaires» tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective* hiver 1990.
11. «Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* troisième trimestre 1990.
12. «La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense finale» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* troisième trimestre 1990.
13. «Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* premier trimestre 1991.
14. «L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* premier trimestre 1991.
15. «Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* deuxième trimestre 1991.
16. «Estimations en volume du commerce international des services commerciaux» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* troisième trimestre 1991.

17. «Le défi de la mesure dans les comptes nationaux» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* quatrième trimestre 1991.
18. «Étude sur le flux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* quatrième trimestre 1991.
19. «La valeur du travail ménager au Canada. 1986» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* premier trimestre 1992.
20. «Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* estimations annuelles. 1980-1991.
21. «Achats outre-frontière - Tendances et mesure» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* troisième trimestre 1992.
22. «Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique» tiré à part de *Options Politiques* vol. 14 n° 3 avril 1993.
23. «L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* premier trimestre 1993.
24. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* estimations annuelles 1981-1992.
25. «Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles Canada et États-Unis» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* estimations annuelles 1981-1992.
26. «La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* troisième trimestre 1993
27. «La valeur du travail ménager au Canada 1992» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* quatrième trimestre 1993.
28. «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada» tiré à part de *L'Observateur économique canadien* mai 1994.
29. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* premier trimestre 1994.
30. «Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* estimations annuelles 1982-1993.
31. «Le Compte satellite du tourisme» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* deuxième trimestre 1994.
32. «Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. troisième trimestre 1994.
33. «La révision de 1995 des Comptes économiques et financiers nationaux» tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux* premier trimestre 1995.
34. «Une introduction aux produits financiers dérivés» tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux* premier trimestre 1995.

35. «L'effet du changement d'année de base sur le PIB» tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux* deuxième trimestre 1996.
36. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* troisième trimestre 1999.
37. «Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* février 2002.
38. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada 1996» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* avril 2002.
39. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles États-Unis et Canada» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* premier trimestre 2002.
40. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada 1998» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* juin 2003.
41. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme 1998» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* septembre 2003.
42. «Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* novembre 2003.
43. «Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 - 2000» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* novembre 2003.
44. «Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* octobre 2004.
45. «Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* octobre 2004.
46. «Comptes économiques provinciaux et territoriaux» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* novembre 2004.
47. «Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* janvier 2005.
48. «Compte satellite du tourisme du Canada 2000» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* octobre 2005.
49. «Tendances sur le plan de l'épargne et du prêt net dans les comptes nationaux» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* troisième trimestre 2005.
50. «Tendances récentes du financement des sociétés : constatations provenant du Système de comptabilité nationale du Canada» tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* quatrième trimestre 2005.
51. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* mars 2006.
52. «Guide du compte satellite du tourisme du Canada» *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique* décembre 2007.

53. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 1992-2005», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2007.
54. «Tendances récentes de la production et de l'emploi», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2007.
55. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, mars 2007.
57. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2007.
58. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2002», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2007.